

GRAND-DUCHÉ de LUXEMBOURG

ADMINISTRATION COMMUNALE DE BIWER



BUDGET 2026

REMARQUES

- L'autorité communale ne pourra se prévaloir de l'admission d'un poste au budget, soit pour prétendre à une recette, soit pour se dispenser d'accomplir les autres formalités préalables à une dépense.
- Les crédits marqués par un astérisque sont non-limitatifs.

NOMENCLATURE

Fonction	Sous-fonction	Libellé
0		Codes Techniques
	036	Reprises pour recettes non rentrées
	063	Offices sociaux - Avances
1		Services généraux des administrations publiques
	111	Organes politiques
	112	Organisation des élections et référendums
	113	Commissions consultatives
	120	Coordination administrative
	121	Affaires générales
	123	Recette communale
	127	Centre des citoyens (Etat civil et Biirgercenter)
	129	Autre Coordination administrative
	130	Coordination technique
	131	Urbanisme
	132	Bâtiments communaux
	135	Travaux et services techniques
	139	Autre Coordination technique
	140	Coordination des relations publiques
170	Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)	
180	Opérations concernant des flux financiers	
2		Protection sociale
	223	Repas sur roues
	224	Téléassistance
	229	Autre Troisième âge
	241	Crèches et garderies
	242	Maisons-relais / Foyers scolaires
	251	Subventions d'études
	259	Autre Jeunesse
	260	Précarité sociale
	3	
310		Services d'ordre
322		Service d'incendie et de sauvetage
329		Autres Services de secours
4		Affaires économiques
	411	Agriculture
	412	Sylviculture
	413	Pêche et chasse

NOMENCLATURE

Fonction	Sous-fonction	Libellé
	422	Distribution de gaz naturel
	425	Production et Distribution de l'électricité
	441	Transports routiers
	452	Réseaux de télédistribution
	470	Développement économique (ZAC, ZARE,)
5		Protection de l'environnement
	510	Gestion des déchets
	519	Autre Gestion des déchets
	520	Gestion des eaux usées
	532	Mesure d'économie d'énergie
	541	Diversité biologique
	550	Gestion des eaux de surface
	590	Autres types de protection de l'environnement
6		Logements et équipements collectifs
	611	Logements au prix du marché
	612	Logements à prix réduit (social)
	622	Circulation
	624	Voirie vicinale
	626	Cimetières
	627	Ateliers
	628	Hygiène publique
	630	Alimentation en eau
	631	Captage
	634	Stockage
	635	Distribution
	636	Analyses
	639	Autre alimentation en eau
	640	Eclairage public
	650	Immeubles bâtis et non bâtis non affectés
	690	Autres logements et équipements collectifs
8		Loisirs, culture et culte
	810	Loisirs
	821	Terrains de sports
	822	Halls sportifs
	823	Piscines
	825	Associations sportives
	829	Autres Sports
	831	Centres culturels et Salles de fêtes
	836	Conservatoires, cours de musique et écoles de musique

NOMENCLATURE

Fonction	Sous-fonction	Libellé
9	838	Patrimoine culturel
	839	Autres Services culturels
	850	Cultes
	860	Fêtes publiques
	890	Autres loisirs, culture et cultes
		Enseignement
	911	Education précoce
	912	Education préscolaire
	913	Enseignement primaire
	919	Autre Enseignement fondamental
	932	Transport scolaire
	933	Excursions
	934	Service médical
	939	Autres Services annexes à l'enseignement

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Affaires économiques	4	
Affaires générales		121
Agriculture		411
Alimentation en eau		630
Analyses		636
Associations sportives		825
Ateliers		627
Autre alimentation en eau		639
Autre Coordination administrative		129
Autre Coordination technique		139
Autre Enseignement fondamental		919
Autre Gestion des déchets		519
Autre Jeunesse		259
Autre Troisième âge		229
Autres logements et équipements collectifs		690
Autres loisirs, culture et cultes		890
Autres Services annexes à l'enseignement		939
Autres Services culturels		839
Autres Services de secours		329
Autres Sports		829
Autres types de protection de l'environnement		590
Bâtiments communaux		132
Captage		631
Centre des citoyens (Etat civil et Bürgercenter)		127
Centres culturels et Salles de fêtes		831
Cimetières		626
Circulation		622
Codes Techniques	0	
Commissions consultatives		113
Conservatoires, cours de musique et écoles de musique		836
Coordination administrative		120
Coordination des relations publiques		140
Coordination technique		130

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Crèches et garderies		241
Cultes		850
Développement économique (ZAC, ZARE,)		470
Distribution		635
Distribution de gaz naturel		422
Diversité biologique		541
Eclairage public		640
Education précoce		911
Education préscolaire		912
Enseignement	9	
Enseignement primaire		913
Excursions		933
Fêtes publiques		860
Gestion des déchets		510
Gestion des eaux de surface		550
Gestion des eaux usées		520
Halls sportifs		822
Hygiène publique		628
Immeubles bâtis et non bâtis non affectés		650
Logements à prix réduit (social)		612
Logements au prix du marché		611
Logements et équipements collectifs	6	
Loisirs		810
Loisirs, culture et culte	8	
Maisons-relais / Foyers scolaires		242
Mesure d'économie d'énergie		532
Offices sociaux - Avances		063

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Opérations concernant des flux financiers		180
Ordre et sécurité publics	3	
Organes politiques		111
Organisation des élections et référendums		112
Patrimoine culturel		838
Pêche et chasse		413
Piscines		823
Précarité sociale		260
Production et Distribution de l'électricité		425
Protection de l'environnement	5	
Protection sociale	2	
Recette communale		123
Repas sur roues		223
Reprises pour recettes non rentrées		036
Réseaux de télédistribution		452
Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)		170
Service d'incendie et de sauvetage		322
Service médical		934
Services d'ordre		310
Services généraux des administrations publiques	1	
Stockage		634
Subventions d'études		251
Sylviculture		412
Téléassistance		224
Terrains de sports		821
Transport scolaire		932
Transports routiers		441
Travaux et services techniques		135
Urbanisme		131
Voirie vicinale		624

INDEX ALPHABETIQUE		
Libellé	Fonction	Sous-fonction

SITUATION DES EMPRUNTS

NEANT

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	0 Codes Techniques						
2/036/	036 Reprises pour recettes non rentrées						
791000	Recettes restant à recouvrer des exercices antérieurs	6 926,86	0,00	7 926,26	0,00		
<i>791000/99001</i>	<i>Recettes ordinaires restant à recouvrer des exercices antérieurs</i>	6 926,86	0,00	7 926,26	0,00		
	Approbation de l'état des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice par le conseil communal.						
	Total 036	6 926,86	0,00	7 926,26	0,00		
	Total général 0	6 926,86	0,00	7 926,26	0,00		
	1 Services généraux des administrations publiques						
2/112/	112 Organisation des élections et référendums						
748310	Remboursement par le Fonds pour Dépenses Communales	5 226,60	0,00	0,00	0,00		
<i>748310/99001</i>	<i>Remboursement par le fonds pour dépenses communales: Elections et référendum</i>	5 226,60	0,00	0,00	0,00		
	cf. art.: 3/112/643800/99001						
	2024: Elections européennes - remboursement par l'Etat des indemnités avancées par la commune						
	Total 112	5 226,60	0,00	0,00	0,00		
2/120/	120 Coordination administrative						
707250	Taxes de chancellerie	1 294,50	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
<i>707250/99001</i>	<i>Etat civil</i>	1 294,50	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
	2024: Modification de tarifs existants et adoption de nouvelles taxes approuvées par le conseil communal le 20/12/23 et suivant Arrêté Grand-Ducal du 08.02.24						
	légalisation de signature: 3,50 € certificats (de résidence et de changement de résidence, de vie, d'inscription aux listes électorales, de scolarité et autorisations parentales): 0 € actes de l'état civil (copie intégrale, extrait): 0 € carte d'identité: 0 €						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/120/	120 Coordination administrative						
	transcription d'un acte (p.ex.: acte de naissance): 50,00 € mariage: 75,00 € mariage le samedi (supplément 50 €): 125,00 € pacs sans cérémonie: 50,00 € pacs avec cérémonie (supplément 25 €): 75,00 € pacs avec cérémonie le samedi (supplément 50 €): 125,00 €						
746000	Indemnités d'assurance touchées	0,00	15 000,00	75 000,00	15 000,00		
<i>746000/99001</i>	<i>Indemnités d'assurance touchées suite à un sinistre</i>	0,00	15 000,00	75 000,00	15 000,00		
	2024: Remplacement de 2 fenêtres dans la crèche (+/- 1300€) 2025: Crèche - réfection d'un mur et du parquet suite à une fuite d'eau						
	Total 120	1 294,50	16 500,00	76 500,00	16 500,00		
2/130/	130 Coordination technique						
706120	Services d'entretien, de réparation des infrastructures et des équipements	0,00	500,00	0,00	0,00		
<i>706120/99001</i>	<i>Taxes liées à la mise à disposition de main d'oeuvre / de matériel et utilisation de machines / d'engins communaux</i>	0,00	500,00	0,00	0,00		
	2020: Modification de tarifs existants et adoption de nouvelles taxes approuvées par le conseil communal le 17/12/20 et par le Ministère de l'Intérieur le 06/05/20						
707220	Taxes liées à l'urbanisation	326 880,10	300 000,00	330 000,00	53 000,00		
<i>707220/99001</i>	<i>Bâtisses</i>	326 880,10	300 000,00	330 000,00	53 000,00		
	svt. décision CC 02/2007-3 du 27/04/2007, appr. par arrêté grand-ducal du 02/05/2008 et du MI 13/05/2008. *80€ par autorisation préalable						
	svt. décision CC 01/2010-15 du 03/03/2010, appr. MI du 08/09/2010. Mise à disposition d'un espace sur le panneau indicateur de la zone d'activités 'op Huefdréisch' à Wecker: 40€ par espace par an						
	svt. décision 06/2014-3 du conseil communal de la commune de Biwer du 12 décembre 2014, approuvée par arrêté grand-ducal du 27/02/2015 et par le MI le 24/03/2015, réf.:MI-DCF-4.0042/NH (35538).						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/130/	<p>130 Coordination technique</p> <p>Bâtisses-par autorisation: *petites constructions, modifications, transformations, aménagement alentours, abris, façades, clôtures, murs, marquises, enseignes,etc.: 50€ *constructions importantes, maison unifamiliale/paysanne, hangar, étable, écurie,etc.: 300€ *construction destinée à recevoir un commerce ou une fabrication artisanale ou industrielle: 600€ *pour un immeuble/une maison plurifamiliale comprenant plus d'une habitation/d'un logements: 300€ et +250€ pour chaque unité de logement supplémentaire (>1) *par autorisation de morcellement: 100€ Introduction d'un PAP dans la procédure d'instruction: *par PAP comprenant 1-4 places à bâtir: 1.000€ et + 200€ par place supplémentaire (>4)</p> <p>svt. décision 06/2014-3 du CC 12/12/2014, approuvée par arrêté grand-ducal du 14/06/2015 et par le MI le 17/06/2015, réf.: MI-DFC-4.0042/NH (35407) Procédure relative aux établissements classés: autorisation de la classe 1: 100€ autorisation de la classe 2: 250€ Le conseil communal a décidé le 17.07.19 la fixation d'une taxe relative à la mise à disposition d'un espace sur le panneau indicateur de la zone d'activités « Grousswiss » (40€/espace /an). Décision approuvée par le Ministère de l'Intérieur le 25.10.19.</p> <p>Vote de nouvelles taxes sur les bâtisses par le conseil communal le 09/11/21 et approuvées par l'autorité supérieure le 3/12/21.</p> <p>2024: Adoption de nouvelles taxes appouvées par le conseil communal (DEL 03/2024-4c) le 05/06/24 approuvées par l'autorité supérieure le 27/07/24.</p> <p>TAXE DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS</p> <p>Article 1. Champ d'application de la taxe Il est créé une taxe de participation au financement des équipements collectifs sur le territoire de la commune de Biber.</p> <p>La taxe de participation au financement des équipements collectifs, dont le montant est défini à l'article 2, devient exigible au moment de la création effective d'une nouvelle unité.</p> <p>Est soumise au paiement de la taxe de participation au financement des équipements collectifs, la création de toute nouvelle unité affectée : a) à l'habitation ou</p>						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/130/	<p>130 Coordination technique</p> <p>b) à toute autre destination, notamment à une activité commerciale, industrielle, artisanale, agricole, récréative, à des services administratifs, médicaux, à l'usage d'une profession libérale, ainsi que les entrepôts et hangars non ouverts au public et faisant l'objet d'une exploitation commerciale.</p> <p>On entend par unité affectée à l'habitation, le logement principal d'une maison de type unifamilial, le logement intégré d'une maison de type unifamilial, ainsi que le logement de type collectif (appartement, studio, ...). Les unités affectées à l'habitation peuvent se trouver dans une maison de type unifamilial, bi- ou plurifamilial ou dans un immeuble à usage mixte.</p> <p>Est à considérer comme nouvelle unité, toute unité nouvellement créée soit par une construction nouvelle, soit par la transformation, le changement d'affectation, la régularisation ou l'agrandissement d'un immeuble existant.</p> <p>Lors de la création de nouvelles unités résultant de la transformation, de l'agrandissement ou de changement d'affectation d'un immeuble existant, la taxe n'est due que pour la surface de chaque unité supplémentaire créée ou affectée.</p> <p>Article 2. Montant de la taxe a) Taxe de participation au financement des équipements collectifs pour unités destinées à l'habitation</p> <p>La taxe est fixée à 30 € par m2 de surface habitable nette.</p> <p>La surface habitable est calculée conformément à la norme luxembourgeoise relative à la surface des logements (ILNAS 101:2016).</p> <p>b) Taxe de participation au financement des d'équipements collectifs pour unités destinées à une autre affectation que l'habitation</p> <p>La taxe est fixée à 10 € par m2 de surface construite brute. La surface construite brute est calculée telle que définie à l'annexe II du règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu du plan d'aménagement général d'une commune.</p> <p>Article 3. Modalités de paiement de la taxe La taxe sera calculée d'après les plans autorisés devant renseigner les surfaces visées à l'article 2. Elle est exigible lors de la délivrance de l'autorisation de bâtir.</p>						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/130/	130 Coordination technique						
	<p>Article 4. Exonération</p> <p>Sont exonérées du paiement de la taxe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les constructions servant à une fin d'utilité publique, - les dépendances affectées à des fins de jardinage privé, abris de jardins, serres, etc. et dont la surface est inférieure à 20m², - les reconstructions de constructions sinistrées, - les constructions dont la surface est inférieure ou égale à 5m². <p>Article 5. Restitution de la taxe</p> <p>La taxe est restituée au bénéficiaire de l'autorisation de construire, ceci sur demande écrite du requérant, si l'autorisation de construire est devenu caduque, a été annulée ou retirée.</p> <p>La taxe est également restituée au bénéficiaire de l'autorisation de construire, ceci sur demande écrite du requérant, lorsque les travaux autorisés ne sont pas réalisés et sous condition que l'autorisation est périmée de plein droit conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi.</p> <p>Adoption de nouvelles taxes approuvées par le conseil communal (DEL 03/2024-4d) le 05/06/24 approuvées par l'autorité supérieure le 22/07/24.</p> <ul style="list-style-type: none"> 1) par autorisation concernant des modifications, transformations ou concernant des petites constructions 100,00 € 2) par autorisation de morcellement ou de remembrement de parcelles 100,00 € 3) par autorisation de lotissement 150,00 € 4) par autorisation de maison unifamiliale, y inclus un logement intégré 500,00 € 5) par autorisation de maison bi-familiale, y inclus un logement intégré, plurifamiliale ou d'une résidence 750,00 € 6) par unité supplémentaire (>2) 250,00 € 7) par autorisation d'immeubles commerciaux, artisanaux, administratifs, agricoles, industriels 800,00 € 8) introduction d'un PAP dans la procédure d'instruction ou introduction d'une modification substantielle: 1 000,00 € 9) par lot habitable supplémentaire (>4) 250,00 € 10) introduction d'une modification d'un PAP selon la procédure dite allégée 500,00 € <p>Les cautions ne sont pas budgétisées.</p> <p>2024-2025: recette exceptionnelle due à la réalisation du PAP an der Schmëtt</p>						
748380	Autres remboursements	54 565,33	47 000,00	57 534,53	12 500,00		
748380/99001	Autres remboursements	8 288,53	0,00	9 262,89	0,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/130/	130 Coordination technique						
748380/99003	<i>Remboursement par l'Etat des frais salariaux - Emploi d'insertion pour chômeur de longue durée</i> Embauche d'un chômeur agé de longue durée comme salarié à tâche manuelle au 15.11.20 (DB). Remboursement des frais salariaux accordé suivant Arrêté ministériel du 26.10.20. Départ en pension au 31.03.26	46 276,80	47 000,00	48 271,64	12 500,00		
	Total 130	381 445,43	347 500,00	387 534,53	65 500,00		
2/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
707110	Impôt foncier	106 581,30	107 000,00	112 521,70	115 000,00		
707110/99001	<i>Impôt foncier</i> 2024: séance du conseil communal du 25/04/2023 A: 300% B: 300% 2025: séance du conseil communal du 15/05/2024 A: 300% B: 300% 2026: séance du conseil communal du 20/05/2025 A: 300% B: 300%	106 581,30	107 000,00	112 521,70	115 000,00		
707120	Impôt commercial	1 540 465,08	1 492 676,48	1 703 754,38	1 731 482,75		
707120/99001	<i>Impôt commercial</i> 2024: suivant circulaire budgétaire n° 2023 du 26/10/23 - variation budget rectifié 2023 par rapport au compte 2022 = +12,7% - variation budget 2024 par rapport au compte 2022 = +3,7% 2025: suivant circulaire budgétaire n° 2024-071 du 17/10/24 - variation budget rectifié 2024 par rapport au compte 2023 = +13,4% - variation budget 2025 par rapport au compte 2023 = +17,4% 2025: suivant circulaire budgétaire n° 2025-077 du 23/10/25 - variation budget rectifié 2025 par rapport au compte 2024 = +10,6% - variation budget 2026 par rapport au compte 2024 = +12,4%	1 540 465,08	1 492 676,48	1 703 754,38	1 731 482,75		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
707140	Taxe sur les chiens	5 200,00	5 250,00	5 250,00	5 250,00		
707140/99001	Taxe sur les chiens	5 200,00	5 250,00	5 250,00	5 250,00		
	svt. règlement-taxe communal du 27/10/2006, appr. arrêté grand-ducal du 15/06/2007. 25€ par chien par an.						
744560 G	Fonds de dotation globale des communes	8 768 609,22	9 110 091,76	9 005 361,67	9 399 949,08		
744560/99001 G	Fonds de dotation globale des communes	8 768 609,22	9 110 091,76	9 005 361,67	9 399 949,08		
	2024: suivant circulaire budgétaire n° 2023-137 du 26/10/23 - variation budget rectifié 2023 par rapport au compte 2022 = +12,8% - variation budget 2024 par rapport au compte 2022 = +15,1% 2025: suivant circulaire budgétaire n° 2024-071 du 17/10/24 - variation budget rectifié 2024 par rapport au compte 2023 = +12,8% - variation budget 2025 par rapport au compte 2023 = +17,2% 2025: suivant circulaire budgétaire n° 2025-077 du 23/10/25 - variation budget rectifié 2025 par rapport au compte 2024 = +2,7% - variation budget 2026 par rapport au compte 2024 = +7,2% (y inclus subvention logements sociaux)						
744580 G	Autres dotations non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00		
744580/99001 G	Autres dotations non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00		
748210	Fonds pour dépenses communales	0,00	0,00	116,59	0,00		
748210/99001	Restitution fonds de péréquation conjoncturale	0,00	0,00	116,59	0,00		
	Suivant circulaire MAI n° 2025-031 du 12.05.25						
	Total 170	10 420 855,60	10 715 018,24	10 827 004,34	11 251 681,83		
2/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
748380	Autres remboursements	0,00	0,00	1 069 266,29	0,00		
748380/99001	Régularisation de la contribution au Fonds pour l'emploi	0,00	0,00	1 069 266,29	0,00		
	Suivant circulaire MAI n° 2025-031 du 12.05.25						
748391	TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines	0,00	0,00	20 732,70	0,00		
748391/99001	TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines	0,00	0,00	20 732,70	0,00		
748392	Remboursements mutualité et Caisse de Sécurité Sociale	3 510,99	0,00	20 000,00	0,00		
748392/99001	Remboursements par la Mutualité des Employeurs et Caisse de Sécurité Sociale des salariés à tâches manuelles (anciens ouvriers)	3 510,99	0,00	20 000,00	0,00		
755210	Intérêts sur comptes courants	0,00	0,00	0,00	0,00		
755210/99001	Intérêts sur compte courant	0,00	0,00	0,00	0,00		
755220	Intérêts sur comptes à terme	119 436,91	100 000,00	100 000,00	50 000,00		
755220/99001	Intérêts sur compte à terme	119 436,91	100 000,00	100 000,00	50 000,00		
755300	Intérêts sur créances commerciales	15,32	50,00	0,00	0,00		
755300/99001	Intérêts sur créances commerciales	15,32	50,00	0,00	0,00		
	Intérêts perçus dans le cadre de procédures de recouvrement par huissier de justice.						
	Total 180	122 963,22	100 050,00	1 209 998,99	50 000,00		
	Total général 1	10 931 785,35	11 179 068,24	12 501 037,86	11 383 681,83		
2/223/	2 Protection sociale						
223	Repas sur roues						
706060	Services de restauration (sans encadrement)	18 767,50	15 000,00	15 400,00	15 000,00		
706060/99001	Vente de repas sur roues	18 767,50	15 000,00	15 400,00	15 000,00		
	svt. décision 06/2012-5 du CC du 13/12/2012, appr. MI 30/01/2013 Prix de vente 9,50€ par repas depuis le 01/01/2013.						
	Achat de repas destinés à la revente						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/223/	223 Repas sur roues						
	2023: prix en fonction de l'indice: 9.82€ htva/repas au 01/09/23 actuellement: prix du repas ttc: 10,12€						
	2024: Suivant décision (DEL 01/2024-2) approuvée par le conseil communal le 28/02/24 et par le Ministère des Affaires intérieures le 25/03/24: adaptation du prix de vente des repas sur roues à 12€ par repas.						
	2025: mise en conformité avec la loi du 23 août 2023 portant sur la qualité des services pour personnes âgées.						
	2026: Service repas sur roues en collaboration avec SERVIOR à partir du 01.01.26 prix unitaire du repas: 13,96€ prix unitaire de la livraison individuelle: 6,42€ location plaque à induction par mois: 22,81€ cf. article 3/223/612150/99001						
	Total 223	18 767,50	15 000,00	15 400,00	15 000,00		
2/241/	241 Crèches et garderies						
748380	Autres remboursements	125 033,71	102 633,22	75 000,00	65 000,00		
748380/99001	Crèche - Remboursements ARCUS suivant décomptes	125 033,71	102 633,22	75 000,00	65 000,00		
	2024: divers décomptes 2025: divers décomptes 2026: suivant estimation du service technique						
	Total 241	125 033,71	102 633,22	75 000,00	65 000,00		
2/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
748380	Autres remboursements	114 478,30	150 986,02	75 000,00	65 000,00		
748380/99001	MR - Remboursements ARCUS suivant décomptes	114 478,30	150 986,02	75 000,00	65 000,00		
	2024: divers décomptes 2025: divers décomptes 2026: suivant estimation du service technique						
	Total 242	114 478,30	150 986,02	75 000,00	65 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/259/	259 Autre Jeunesse						
744118 G	Autres subventions en relation avec le transport de personnes (hors recettes RGTR)	4 356,00	4 300,00	4 300,00	7 300,00		
744118/99001 G	<i>Subvention de l'Etat pour le "Late Night Bus Möllerdall" et "Night Life Bus Biwer-Manternach"</i>	4 356,00	4 300,00	4 300,00	7 300,00		
	2023: participation commune = 3€/habitant (50% remboursé par Min. des Transports) + 1500€/an forfait pour frais administratifs (100% remboursé par Min. des Transports) 2024: idem 2023 svt courrier du 12/11/23 2025: Suivant circulaire MAI n° 2024-070 du 17/10/24 participation annuelle forfaitaire de l'Etat de 1500€ + 1,50€ par habitant de la commune demanderesse. 2026: participation commune = 3€/habitant (50% remboursé par Min. des Transports) + 4.500€/an forfait pour frais administratifs (100% remboursé par Min. des Transports)						
	Total 259	4 356,00	4 300,00	4 300,00	7 300,00		
	Total général 2	262 635,51	272 919,24	169 700,00	152 300,00		
2/322/	3 Ordre et sécurité publics						
	322 Service d'incendie et de sauvetage						
708212	Loyers et charges des bâtiments	42 000,42	49 500,00	42 000,42	42 000,42		
708212/99001	<i>Loyers et charges de bâtiments: Autre location de bâtiments</i>	42 000,42	49 500,00	42 000,42	42 000,42		
	Suivant convention conclue avec le CGDIS approuvée par le conseil communal le 23/04/20 et par le Ministère de l'Intérieur le 07/05/20 (durée 10 ans) indemnité annuelle 2018 et 2019: 82 473.71€ indemnité annuelle du 01.01.2019 au 31.12.2048 s'élèvera à 42.000,42 €						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00		
744611/99001 G	<i>Participations aux frais d'exploitation à caractère général</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/322/	322 Service d'incendie et de sauvetage						
	Total 322	42 000,42	49 500,00	42 000,42	42 000,42		
	Total général 3	42 000,42	49 500,00	42 000,42	42 000,42		
2/411/	4 Affaires économiques						
	411 Agriculture						
708211	Loyers et charges de terrains	764,29	1 000,00	764,29	1 000,00		
708211/99001	Fermage / location de terres agricoles	764,29	1 000,00	764,29	1 000,00		
	<p>2021: Renouvellement des contrats de bail à ferme approuvés par le conseil communal le 17/12/21 pour une durée allant du 01/01/22 au 31/10/28</p> <p>Parcelles: 217/1476 "An der Naasswiss", Wecker - Philippe Duhr:204,08€ 212/1187 "Gemengendréisch", Brouch - Raymond François:208,13€ 981/6133-730/6078 "Am Scheerleck", Biwer Magdalena Penning:96,33€ 337/3510-337/3511 "Op Halbëscht", Biwer Magdalena Penning:81€ sans numéro "Am Wäissebam", Hagelsdorf - Laurent Petry:14,85€ 704/6077, "An der Grousswiss", Biwer - Paul Schmit:42,53€ 809/2464, "Am Onner", Wecker - Paul Schmit:213,70€</p> <p>Le paiement du prix du fermage pour la période du 01/01/22 au 31/10/22, soit 10/12èmes du prix annuel, se fera dans les quinze jours de la notification de l'approbation du conseil communal.</p> <p>2023: résiliation du contrat de fermage conclu entre la Commune de Biwer et Madame Magdalena PENNING avec effet au 31 août 2023, en raison du projet qui sera prochainement lancé par les CFL en vue de l'aménagement de parkings près de la Gare à Wecker. Résiliation approuvée par le conseil communal le 13.09.23. Il s'agit des parcelles inscrites au cadastre de la Commune de Biwer, section C de Biwer, n°981/6133 lieu-dit « am Schirléck » et n°730/6908 lieu-dit « om Bruch ».</p> <p>2025: Approbation lors de la séance du conseil communal du 10.10.25 de la transaction et la résiliation d'un commun accord du contrat de bail à ferme conclues le 17 août 2025 entre la Commune de Biwer et Madame Izabela LIPINSKA, portant sur la parcelle de terrain inscrite au cadastre comme suit : Commune de Biwer, section C de Biwer, numéro 543/6058, lieu-dit « Op der Ëmkéier ». (parcelle acquise par la commune en vue de l'extension du campus scolaire et sportif)</p> <p>Approbation lors de la séance du conseil communal du 01.12.25 de</p>						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/411/	411 Agriculture						
	la transaction et la résiliation d'un commun accord du contrat de bail à ferme conclues le 19 novembre 2025 entre la Commune de Biwer et société civile BCJ-SCHOOFSTIICHTEREI, portant sur la parcelle de terrain inscrite au cadastre comme suit : Commune de Biwer, section E de Hagelsdorf, numéro 469/1002, lieu-dit « Burfelder », terre labourable, avec une surface de 3 hectares, 62 ares et 20 centiares. (parcelle acquise par la commune lors d'une vente publique immobilière pour renforcer la réserve foncière)						
	Total 411	764,29	1 000,00	764,29	1 000,00		
2/412/	412 Sylviculture						
702200	Matières brutes non comestibles (hors carburant)	83 848,60	108 000,00	161 575,15	122 000,00		
702200/99001	Vente de bois	83 848,60	108 000,00	161 575,15	122 000,00		
	svt. plan de gestion 2024 svt. plan de gestion 2025 svt. plan de gestion 2026						
744710 G	Subventions d'exploitation	5 056,00	6 000,00	0,00	5 000,00		
744710/99001 G	Subvention de l'Etat pour le domaine forestier (sylviculture)	5 056,00	6 000,00	0,00	5 000,00		
	débardage avec chevaux etc.						
	Total 412	88 904,60	114 000,00	161 575,15	127 000,00		
2/413/	413 Pêche et chasse						
708211	Loyers et charges de terrains	8 281,73	7 000,00	9 092,82	8 000,00		
708211/99001	Location pêche et chasse	8 281,73	7 000,00	9 092,82	8 000,00		
	Total 413	8 281,73	7 000,00	9 092,82	8 000,00		
2/422/	422 Distribution de gaz naturel						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/422/	422 Distribution de gaz naturel						
752000	Revenus des immobilisations financières	8 576,50	8 500,00	11 854,55	8 500,00		
752000/99001	Dividendes sur participation Creos/Enovos (gaz)	8 576,50	8 500,00	11 854,55	8 500,00		
	Total 422	8 576,50	8 500,00	11 854,55	8 500,00		
2/425/	425 Production et Distribution de l'électricité						
702300	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	15 216,51	15 000,00	16 701,89	15 000,00		
702300/99001	Vente de l'électricité produite par les installations photovoltaïques à Creos/Enovos	15 216,51	15 000,00	16 701,89	15 000,00		
	Total 425	15 216,51	15 000,00	16 701,89	15 000,00		
2/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)						
708211	Loyers et charges de terrains	60 165,93	57 000,00	60 207,07	60 000,00		
708211/99001	Grousswiss - redevance annuelle	20 027,58	21 000,00	20 207,07	20 000,00		
	redevance annuelle 90€ ar/an surface totale 214ar						
708211/99002	Ferme de propriétés non bâties - redevances foncières	40 138,35	36 000,00	40 000,00	40 000,00		
	svt baux emphytéotiques conclus avec: PROXXON: *acte Gloden no.979/91 du 12/12/1991; numéros cadastraux 711/5077,712/3579,720/4572,706/1656,708/958,709/4570,710/4799 et 710/4800 (approbations CC du 09/01/1992 et MI du 24/04/1992 *acte Gloden no.766/99 du 25/10/1999; numéro cadastral 736/5895 (approbations CC du 10/11/1999 et MI du 17/12/1999 Ti/276/99) *acte Gloden no.236/2002 du 24/04/2002; numéro cadastral 741/5896 (approbations CC du 07/05/2002 et MI du 30/05/2002 Ti/275/99) KÖHL AG *acte Metzler 46.843 du 16/04/1997, parties du numéro cadastral 752/5738 (approbations CC du 18/06/1997 et MI du 03/07/1997 Ti/31/91) 2026: Eventuelle conclusion d'un bail emphytéotique ou d'un contrat de concession d'un droit de superficie avec un promoteur en vue de l'aménagement d'un parking à étage dans la Z.A. Scheerleck à Wecker-Gare (cf. 4/690/221313/24001)						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)						
	Total 470	60 165,93	57 000,00	60 207,07	60 000,00		
	Total général 4	181 909,56	202 500,00	260 195,77	219 500,00		
2/510/	5 Protection de l'environnement						
	510 Gestion des déchets						
705100	Ventes de marchandises	236,00	300,00	300,00	300,00		
<i>705100/99001</i>	<i>Ventes de poubelles et sacs poubelles</i>	236,00	300,00	300,00	300,00		
	svt. décision 04/2024-3a du CC du 21.06.24, 7€ par sac SIGRE						
706022	Enlèvement, destruction et recyclage des ordures	228 510,10	355 000,00	300 000,00	300 000,00		
<i>706022/99001</i>	<i>Enlèvement, destruction et recyclage des ordures</i>	228 510,10	355 000,00	300 000,00	300 000,00		
	svt.décision 03/2016-7b du CC du 08/08/16, la taxe pour les déchets ménagers résiduels en mélange s'élève à: 120€ par poubelle à 40 l. par an, 180€ par poubelle à 60 l. par an, 240€ par poubelle à 80 l. par an, 360€ par poubelle à 120 l. par an, 720€ par poubelle à 240 l. par an, 1.980€ par poubelle à 660 l. par an, 3.300€ par poubelle à 1.100 l. par an. Approbation Ministère de l'Intérieur du 7 septembre 2016.						
	2024: Mise en conformité par rapport à la loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets et notamment par rapport au respect du principe du pollueur-payeur.						
	Décision (04/2024-3a)du conseil communal du 21.06.24 relative à l'adoption d'un nouveau règlement taxe relatif aux déchets approuvée par le MAI le 15.07.24. Mise en place d'un système d'identification des poubelles et conteneurs raccordés à la collecte des déchets organisée par la Commune de Biber						
	Application d'une nouvelle tarification comportant au moins une composante variable calculée en fonction du poids ou du volume des déchets municipaux.						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/510/	510 Gestion des déchets						
	En vigueur à partir du 01/10/24: Tarifs principaux Tarif fixe : 150,00 € par an ou 12,50 € par mois par unité de logement ou autre entité économique. Tarif variable pour le premier récipient : 2,85€ par litre et an pour le volume supérieur à 45 litres. Tarif variable pour tout récipient supplémentaire : 2,85€ par litre et par an.						
	Total 510	228 746,10	355 300,00	300 300,00	300 300,00		
2/520/	520 Gestion des eaux usées						
706023	Canalisation, épuration des eaux usées	281 532,63	325 000,00	300 000,00	510 000,00		
706023/99001	Utilisation de la canalisation et épuration des eaux usées partie variable	201 702,30	215 000,00	220 000,00	295 000,00		
	svt. décision 02/2011-2b du CC du 19/04/2011, appr. par arrêté grand-ducal du 30/07/2011 et par le MI du 11/08/2011, réf.:4.0042(28795). Les redevances sont en vigueur depuis le 01/01/2011.						
706023/99002	Adaptation des tarifs prévue avec entrée en vigueur en mai 2026 Utilisation de la canalisation et épuration des eaux usées partie fixe	79 830,33	110 000,00	80 000,00	215 000,00		
	cf 2/520/706023/99001						
	Total 520	281 532,63	325 000,00	300 000,00	510 000,00		
2/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
744710 G	Subventions d'exploitation	0,00	45 000,00	42 840,00	67 500,00		
744710/99002 G	Pacte climat - Subventions d'exploitation	0,00	45 000,00	42 840,00	45 000,00		
	Subvention annuelle variable en fonction du niveau de certification.						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
	Catégorie 2 (50%) atteinte avec 53,3% le 21.03.23.						
744710/99003 G	Pacte nature - Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
	Adhésion au Pacte Nature suivant contrat signé le 10.11.25 avec le MECB						
744710/99004 G	Klimawandelanpassungskonzept - Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	12 500,00		
	2026: Klimawandelanpassungskonzept						
744800 G	Autres subventions d'exploitation	0,00	30 000,00	30 000,00	21 000,00		
744800/20001 G	Subvention Natur- & Geopark Mëllerdall (NGPM)	0,00	30 000,00	30 000,00	21 000,00		
	2024: suivant informations du NGPM du 10/11/23 2025: suivant informations du NGPM du 12/11/24 2026: suivant informations du NGPM du 07/11/25						
	Total 590	0,00	75 000,00	72 840,00	88 500,00		
	Total général 5	510 278,73	755 300,00	673 140,00	898 800,00		
2/611/	6 Logements et équipements collectifs						
	611 Logements au prix du marché						
708212	Loyers et charges des bâtiments	6 458,64	6 500,00	6 500,00	6 500,00		
708212/99001	Loyers et charges de bâtiments: Bâtiment communal	6 458,64	6 500,00	6 500,00	6 500,00		
	mise en location de la maison 12 Haaptstrooss à Biwer avec effet 01.01.21 (538,22€/mois)						
	Total 611	6 458,64	6 500,00	6 500,00	6 500,00		
2/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
708212	Loyers et charges des bâtiments	15 371,26	12 300,00	12 300,00	12 300,00		
708212/99001	Loyers et charges locatives de logements à tarif réduit	15 371,26	12 300,00	12 300,00	12 300,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
	2024: mise en conformité avec la législation relative au logement abordable signature de deux contrats de location entre la Commune de Biwer (promoteur social) et la Fondation pour l'accès au logement (bailleur social) approuvés par le conseil communal le 21.06.24 pour les logements sis au 6 et 8, Hauptstrooss à Biwer. Conformément à la loi, le loyer se limite pour les communes au forfait d'exploitation pour le promoteur qui est fixé à 150€/mois par logement. Les locataires ont été repris par la fondation avec effet au 01/11/24.						
744780 G	Autres subventions d'exploitation	0,00	4 500,00	0,00	0,00		
744780/99001 G	Subvention - Logements sociaux	0,00	4 500,00	0,00	0,00		
	Suivant circulaire du Ministère de l'Intérieur (1.500€ par logement social par an et minimum 10 mois de location) 2 logements au 8, Hauptstrooss 1 logement au 6, Hauptstrooss à partir du 01/11/24						
	Total 612	15 371,26	16 800,00	12 300,00	12 300,00		
2/626/	626 Cimetières						
706200	Services funéraires	4 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
706200/99001	Services funéraires - confection de fosses + service porteurs	4 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
	Adoption en date du 20/11/18 par le conseil communal du nouveau règlement communal concernant les cimetières et inhumations (refonte complète et fixation des taxes y visées) Règlement taxe approuvé par le Ministère de l'Intérieur en 2019 Désignation des taxes: Concession de sépulture pour 30 ans: 150€ Concession de columbarium pour 30 ans: 1.675€ Concession de caverne pour 30 ans: 500€ Confection d'une fosse pour l'inhumation d'un cercueil: 500€ Confection d'une fosse pour l'inhumation d'un cercueil d'enfant < 12 ans: 200€ Confection d'une fosse pour l'inhumation d'une urne: 200€ Mise d'une urne au columbarium: 100€						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/626/	626 Cimetières						
	Mise de la première urne au caverne: 100€ Mise de la deuxième-cinquième urne au caverne: 200€ Service porteurs par enterrement: 100€ Enterrement samedi: 50€ Utilisation morgue: Morgue résidents: 55€ Morgue non-résidents: 140€ Espace destiné à la dispersion de cendres: Dispersion de cendres: 50€ Dispersion de cendres avec pose d'une plaquette: 100€ Exhumation (frais administratifs): 50€ Cérémonie civile: 25€						
708216	Location en relation avec les services funéraires	530,00	500,00	360,00	500,00		
<i>708216/99001</i>	<i>Utilisation de la morgue</i>	530,00	500,00	360,00	500,00		
	cf. article 2/626/706200/99001						
741000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	3 625,00	1 500,00	900,00	1 500,00		
<i>741000/99001</i>	<i>Concessions aux cimetières</i>	3 625,00	1 500,00	900,00	1 500,00		
	cf. article 2/626/706200/99001						
	Total 626	8 155,00	5 000,00	4 260,00	5 000,00		
2/627/	627 Ateliers						
705100	Ventes de marchandises	0,00	1 000,00	0,00	0,00		
<i>705100/99001</i>	<i>Matières brutes et matériel destinés à la revente</i>	0,00	1 000,00	0,00	0,00		
748350	Remboursements des dégâts causés par les tiers	0,00	1 500,00	0,00	0,00		
<i>748350/99001</i>	<i>Remboursement de dégâts causés par des tiers</i>	0,00	1 500,00	0,00	0,00		
	cf. article 2/120/746000/99001						
	Total 627	0,00	2 500,00	0,00	0,00		
2/630/	630 Alimentation en eau						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/630/	630 Alimentation en eau						
702300	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	256 500,36	270 000,00	270 000,00	360 000,00		
702300/99001	Redevance assise sur l'eau destinée à la consommation humaine: partie variable cf. article 2/520/706023/99001 Adaptation des tarifs prévue avec entrée en vigueur en mai 2026	256 500,36	270 000,00	270 000,00	360 000,00		
706021	Abonnement à l'eau - frais fixes	108 478,13	110 000,00	110 000,00	170 000,00		
706021/99001	Redevance assise sur l'eau destinée à la consommation humaine: partie fixe cf. article 2/520/706023/99001	108 478,13	110 000,00	110 000,00	170 000,00		
	Total 630	364 978,49	380 000,00	380 000,00	530 000,00		
2/640/	640 Eclairage public						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	17 785,54	14 000,00	15 711,70	15 000,00		
744611/99001 G	Participation par l'Etat aux frais d'éclairage sur la voirie nationale svt déclaration annuelle à établir par le service technique	17 785,54	14 000,00	15 711,70	15 000,00		
	Total 640	17 785,54	14 000,00	15 711,70	15 000,00		
2/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
708800	Autres éléments divers du chiffre d'affaires	0,00	5 000,00	0,00	2 000,00		
708800/99001	Remboursement des frais relatifs à l'élaboration d'un plan directeur et d'un plan d'aménagement particulier	0,00	5 000,00	0,00	2 000,00		
748380	Autres remboursements	0,00	4 000,00	0,00	2 000,00		
748380/99001	Remboursement des frais de publication de plans d'aménagement particulier	0,00	4 000,00	0,00	2 000,00		
	Total 650	0,00	9 000,00	0,00	4 000,00		
2/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
708212	Loyers et charges des bâtiments	0,00	3 600,00	3 600,00	13 600,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
708212/99001	Location de bâtiments loués à des administrations (Ministère, ...) ou entreprises (Banque, ...) 2024: Suivant contrat de bail conclu entre la Commune de Biwer et l'Etat, approuvé par le conseil communal le 15.05.24, avec effet au 01.01.24, relatif à la location provisoire par l'ANF d'un garage près de l'atelier communal afin d'y entreposer du matériel (loyer 300€ toutes charges comprises). 2026: Location début mars d'un bureau dans la mairie pour le secrétaire du SIAEG - contrat de bail à élaborer (estimation 12.000€/an)	0,00	3 600,00	3 600,00	13 600,00		
	Total 690	0,00	3 600,00	3 600,00	13 600,00		
	Total général 6	412 748,93	437 400,00	422 371,70	586 400,00		
2/822/	8 Loisirs, culture et culte						
2/822/	822 Halls sportifs						
708213	Loyers et charges des salles	0,00	110,00	110,00	110,00		
708213/99001	Location du hall de sport 2020: Modification de tarifs existants et adoption de nouvelles taxes approuvées par le conseil communal le 17 décembre 2019 et approuvées par le Ministère de l'Intérieur le 06/05/20. - location aux associations sans but lucratif de la Commune de Biwer = 0€ - location aux associations sans but lucratif non locales = 55€	0,00	110,00	110,00	110,00		
	Total 822	0,00	110,00	110,00	110,00		
2/823/	823 Piscines						
706090	Activités de loisirs	9 418,68	9 000,00	13 450,15	9 000,00		
706090/99001	Droits d'entrée et locations de la piscine	4 018,60	4 000,00	4 000,00	4 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/823/	823 Piscines						
	svt.décision 06/2006-3 du CC du 27/10/2006, appr. du MI du 07/06/2007, réf.: 4.0042 (5293). 2,50€ par entrée simple 20€ par carnet de 10 entrées simples 135€ location par heure Ces tarifs sont applicables depuis le 01/01/2007. 2023: augmentation des heures de location						
706090/99002	Participation aux frais d'exploitation de la piscine à charge d'établissements privés	5 400,08	5 000,00	9 450,15	5 000,00		
744611 C	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	21 735,34	15 000,00	27 000,42	27 000,00		
744611/99001 C	Participation aux frais d'exploitation de la piscine à charge d'autres communes	21 735,34	15 000,00	27 000,42	27 000,00		
	Location de la piscine -Ecole Mertert -Maison Relais Rosport-Mompach						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	8 235,13	3 000,00	5 400,08	3 000,00		
744611/99003 G	Participation aux frais d'exploitation de la piscine à charge de l'Etat	8 235,13	3 000,00	5 400,08	3 000,00		
	Location de la piscine -MEN (CLI Weilerbach)						
744611 S	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	98 522,77	95 000,00	106 000,00	105 000,00		
744611/99002 S	Participation aux frais d'exploitation de la piscine à charge du SYNECOSPORT	98 522,77	95 000,00	106 000,00	105 000,00		
	Convention relative à l'exploitation de la piscine de la commune de Biwer signée avec le comité du SYNECOSPORT le 06/04/2011. Approbation par décision 02/2011-3 du CC du 19/04/2011 et par le MI le 16/10/2012, réf.:57/12/CAC. La convention vient à échéance en septembre 2026. Décompte présenté annuellement au SYNECOSPORT						
	Total 823	137 911,92	122 000,00	151 850,65	144 000,00		
2/850/	850 Cultes						
708212	Loyers et charges des bâtiments	6 506,28	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
708212/99001	Loyers de bâtiments communaux: édifices religieux	6 506,28	7 000,00	7 000,00	7 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/850/	850 Cultes						
	<p>4 conventions de mise à disposition concernant les églises de Biwer et de Wecker et les chapelles de Boudler et de Brouch approuvées par le conseil communal le 17/12/19. Loyer églises: 1.000.- €, à la valeur de l'indice semestriel des prix de la construction applicable au 01/10/2016 (837,53 indice au 01/04/2020 / 95,27€ de + /immeuble)</p> <p>2023: échéance des conventions le 30 avril 2023. Nouvelle convention de mise à disposition des églises et chapelles approuvée par le conseil communal le 15 avril 2023 avec effet au 1er mai 2023. Indemnité forfaitaire journalière, frais de fonctionnement compris, fixée à 100€</p>						
	Total 850	6 506,28	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
2/890/	890 Autres loisirs, culture et cultes						
707250	Taxes de chancellerie	360,00	390,00	390,00	390,00		
707250/99001	Nuits Blanches	135,00	120,00	120,00	120,00		
	svt. décision 06/2006-3 du CC du 27/10/2006, appr.par arrêté grand-ducal du 08/06/2007 et MI du 12/06/2007. Prorogation de l'heure de fermeture:15€ par unité						
707250/99002	Taxe d'amusement	165,00	150,00	150,00	150,00		
	svt. décision 06/2006-3 du CC du 27/10/2006, appr.par arrêté grand-ducal du 08/06/2007 et MI du 12/06/2007. Amusement (bal, théâtre, cabaret, concert, cirque, disco, fête et autres manifestations):15€ par unité.						
707250/99003	Taxe communale pour organisation d'une tombola	60,00	120,00	120,00	120,00		
	svt. décision 06/2006-3 du CC du 27/10/2006, appr.par arrêté grand-ducal du 08/06/2007 et MI du 12/06/2007. loteries:15€ par unité.						
	Total 890	360,00	390,00	390,00	390,00		
	Total général 8	144 778,20	129 500,00	159 350,65	151 500,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	9 Enseignement						
2/919/	919 Autre Enseignement fondamental						
744611 C	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	1 200,00	1 800,00	1 400,00	1 400,00		
744611/99001 C	Participation d'autres communes aux frais de scolarité (enfants hors commune)	1 200,00	1 800,00	1 400,00	1 400,00		
	svt. décision 05/2011-3 du CC du 03/08/2011, appr.par arrêté grand-ducal du 02/09/2011 et MI du 08/09/2011. Redevance annuelle fixée au montant de 600€ à charge de la commune d'origine, par élève non-résident, c.à.d. qui n'est pas inscrit au registre de la population de la CdBiwer à un moment de sa fréquentation de l'école fondamentale de la CdBiwer. La redevance est mise en charge à raison de 200€ par trimestre; elle est intégralement due par trimestre, même si la fréquentation de l'école fondamentale ne s'est faite que pendant une partie d'un trimestre scolaire.						
744611 S	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	0,00	0,00	400,00	400,00		
744611/99002 S	Participation d'autres syndicats de communes aux frais de scolarité (enfants hors commune)	0,00	0,00	400,00	400,00		
744612 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère spécifique	11 974,70	10 000,00	7 675,24	10 000,00		
744612/99001 G	Participation de l'État aux frais des communes pour la prise en charge d'enfants de réfugiés	11 974,70	10 000,00	7 675,24	10 000,00		
748380 G	Autres remboursements	0,00	0,00	0,00	0,00		
748380/99001 G	Autres remboursements	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 919	13 174,70	11 800,00	9 475,24	11 800,00		
	Total général 9	13 174,70	11 800,00	9 475,24	11 800,00		
	TOTAL GENERAL	12 506 238,26	13 037 987,48	14 245 197,90	13 445 982,25		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	0 Codes Techniques						
3/036/	036 Reprises pour recettes non rentrées						
645000	Pertes sur créances irrécouvrables	716,44	0,00	0,00	0,00		
645000/99002	Décharges accordées par le Conseil communal	716,44	0,00	0,00	0,00		
691000	Recettes ordinaires restant à recouvrer à la clôture de l'exercice	7 926,26	0,00	0,00	0,00		
691000/99001	Recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice	7 926,26	0,00	0,00	0,00		
	Le montant porté au compte figure en tant que recette au budget rectifié de l'exercice suivant (2/036/791000/99001).						
	Total 036	8 642,70	0,00	0,00	0,00		
	Total général 0	8 642,70	0,00	0,00	0,00		
	1 Services généraux des administrations publiques						
3/111/	111 Organes politiques						
615243	Menues dépenses imprévues du collège échevinal	20 100,15	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
615243/99001	Menues dépenses imprévues du Collège des bourgmestre et échevins	20 100,15	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
	Cadeaux en cas de mariage, pacs, naissance, hospitalisation, etc. Anniversaires des habitants (85 ans etc.), noces d'or etc. Repas d'affaires, repas de fin d'année du conseil communal avec le personnel communal. Vins d'honneur et agapes lors de remises de prix, de chèques etc. Boissons (eau plate et gazeuse, café, etc.) consommées par le collège échevinal, le conseil communal et le personnel de l'administration communale. Dons 2024: repas de midi AGF (Assises Gemengefinanzen)						
642110	Indemnités au Collège des bourgmestres et échevins	26 927,52	28 000,00	28 000,00	30 000,00		
642110/99001	Indemnités du Collège des bourgmestre et échevins	26 927,52	28 000,00	28 000,00	30 000,00		
	svt. décision 07/2011-9a du CC du 14/11/ 2011, appr. MI du 11/01/2012, réf.: 149/11/CAC.L'indemnité mensuelle est fixée à: 118,80€ pour le bourgmestre 59,40€ pour l'échevin						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/111/	111 Organes politiques						
	Les montants coorespondent au nombre 100 de l'indice pondéré du coût de la vie au 01/01/1948. Ils sont adaptés au ler de chaque mois aux variations de l'échelle mobile des salaires moyennant la cote d'application en vigueur à cette date.						
643110	Jetons de présence au Conseil Communal	10 092,88	11 000,00	10 000,00	12 200,00		
<i>643110/99001</i>	<i>Jetons de présence du Conseil communal</i>	10 092,88	11 000,00	10 000,00	12 200,00		
	svt. décision 07/2011-9b du CC du 14/11/2011, appr. MI du 11/01/2012, réf.: 149/11/CAC. 15,95€ par séance au nombre 100 de l'indice pondéré du coût de la vie au 01/01/1948. Ils sont adaptés au ler de chaque mois aux variations de l'échelle mobile des salaires moyennant la cote d'application en vigueur à cette date.						
648211 S	Participations à caractère général	4 237,20	5 712,00	5 712,00	6 306,30		
<i>648211/99001 S</i>	<i>Participation aux frais d'exploitation du SYVICOL</i>	4 237,20	5 712,00	5 712,00	6 306,30		
	2023: suivant circulaire SYVICOL n°09/2022 du 14/11/2022: 2,20€ par habitant 2024: suivant circulaire SYVICOL n°08/2023 du 24/10/2023: 2,20€ par habitant 2025: suivant circulaire SYVICOL n°07/2024 du 12/11/2024: 3,00€ par habitant						
	Total 111	61 357,75	69 712,00	68 712,00	73 506,30		
3/112/	112 Organisation des élections et référendums						
615241	Frais de réception	973,84	0,00	0,00	0,00		
<i>615241/99001</i>	<i>Frais de réception</i>	973,84	0,00	0,00	0,00		
	2023: élections communales + élections législatives 2024: élections européennes						
643800	Autres jetons de présence	5 226,60	0,00	0,00	0,00		
<i>643800/99001</i>	<i>Autres jetons de présence - Membres des bureaux électoraux</i>	5 226,60	0,00	0,00	0,00		
	cf. art. 2/112/748310/99001 2023: élections communales + élections législatives						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/112/	112 Organisation des élections et référendums						
	2024: élections européennes						
	Total 112	6 200,44	0,00	0,00	0,00		
3/113/	113 Commissions consultatives						
643400	Jetons de présence aux commissions consultatives	3 174,05	5 000,00	5 000,00	6 000,00		
643400/99001	Jetons de présence des Commissions consultatives	3 174,05	5 000,00	5 000,00	6 000,00		
	svt. décision 07/2011-9c du conseil communal du 14/11/2011, appr. MI du 11/01/2012, réf.: 44/11/CAC 15,95€ par séance svt. décision 03/2015-6 du conseil communal du 15/06/2015 15,95€ par séance pour les membres externes de l'équipe Pacte Climat						
	2023-2024: svt décision 04/2023-30a du conseil communal du 13/09/2023: création de 2 nouvelles commissions consultatives; - commission de la culture et de l'histoire - commission de la jeunesse et des sports svt décision 06/2023-14 du conseil communal du 20/12/2023: Les commissions des bâtisses, de l'environnement, de la culture et de l'histoire, de la jeunesse et des sports comprennent au maximum chacune dix (10) membres, dont deux (2) au maximum peuvent faire partie du conseil communal.						
	Total 113	3 174,05	5 000,00	5 000,00	6 000,00		
3/121/	121 Affaires générales						
603200	Produits d'entretien	44,92	500,00	0,00	500,00		
603200/99001	Affaires générales - Fournitures consommables: Produits d'entretien	44,92	500,00	0,00	500,00		
603500	Fournitures de bureau	6 220,85	15 000,00	6 000,00	15 000,00		
603500/99001	Affaires générales - Fournitures de bureau	6 220,85	15 000,00	6 000,00	15 000,00		
	2024: Achat d'une affranchisseuse (estimation 3.500€) 2026: Reliures de 6 registres communaux (suivant offre de Schortgen Reliures SARL 195€ HTVA) 6 Reliures X 228,15€ = 1.368,90€						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/121/	121 Affaires générales						
	Achat eventuel d'une nouvelle machine de mise sous pli						
606351	Vêtements et accessoires destinés à la revente	0,00	500,00	0,00	0,00		
606351/99001	Affaires générales - Vêtements et accessoires	0,00	500,00	0,00	0,00		
613410	Honoraires juridiques	9 542,13	20 000,00	22 000,00	22 000,00		
613410/99001	Honoraires de notaires et d'avocats	9 542,13	20 000,00	22 000,00	22 000,00		
	Frais d'actes notariés et d'avis juridiques						
	Régularisations cc. parcelles à Biwer (près du complexe scolaire + PAP am Peesch + alentours église de Biwer), à Breinert, à Wecker (bassin d'eau potable) et à Wecker-Gare						
	Régularisation d'emprises						
613481	Honoraires de consultance externe et d'expertise	0,00	500,00	0,00	500,00		
613481/99001	Affaires générales - Frais de consultance externe et d'expertise - Courtier d'assurance	0,00	500,00	0,00	500,00		
613483	Honoraires d'architectes, géomètres et autres professionnels du bâtiment	0,00	10 000,00	10 000,00	7 500,00		
613483/99001	Affaires générales - Frais d'architectes, de géomètres et autres professionnels du bâtiment	0,00	10 000,00	10 000,00	7 500,00		
	2025: Contrôle des plans d'interventions (Feuerwehreinsatzpläne) des pompiers et révision des plans d'évacuation sur le campus scolaire						
	2026: Plan d'évacuation pour le Centre culturel Fancy et le hall sportif						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	2 214,95	3 000,00	2 706,67	3 000,00		
614100/99001	Affaires générales - Assurances diverses	2 214,95	3 000,00	2 706,67	3 000,00		
	Casco groupe						
	Casco mission: 1.436,50€						
	Accidents de la circulation: 700€						
	Vélo: 200€						
	TRS Electronique: 180€						
614600	Assurance responsabilité civile	6 005,16	7 000,00	6 126,27	7 000,00		
614600/99001	Affaires générales - Assurance responsabilité civile	6 005,16	7 000,00	6 126,27	7 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/121/	121 Affaires générales						
	RC (variation en fonction du nombre d'habitants) 2024: estimation 6.289,38€						
615100	Frais de marketing et de publicité	21 736,88	22 000,00	10 000,00	25 000,00		
615100/99001	Publication d'avis officiels dans la presse	21 736,88	22 000,00	10 000,00	25 000,00		
	Marchés publics, Commodo, MOPO PAG, MOPO PAP, vacances de postes, annonces mortuaires etc.						
615212	Voyages et déplacements - Personnel	125,04	500,00	0,00	500,00		
615212/99001	Secrétariat - Frais de route et de séjour	125,04	500,00	0,00	500,00		
	Frais de route et de séjour du secrétariat et du bureau de la population L'indemnité a été réduite avec effet à partir du 01.7.2015 (0,30€/km)						
618110	Documentation générale	210,00	500,00	500,00	500,00		
618110/99001	Affaires générales - Documentation générale	210,00	500,00	500,00	500,00		
	Abonnements et bibliothèque						
618820	Frais de formation	0,00	500,00	0,00	500,00		
618820/99001	Secrétariat - Frais de formation du personnel communal	0,00	500,00	0,00	500,00		
621000	Rémunérations des salariés	197 106,77	201 620,00	212 318,75	214 408,00		
621000/99001	*Secrétariat - Traitements des fonctionnaires	159 005,71	164 000,00	170 594,75	172 000,00		
621000/99002	*Affaires générales - Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers)	38 101,06	37 620,00	41 724,00	42 408,00		
621000/99003	Secrétariat - Subventions d'intérêts au personnel communal	0,00	0,00	0,00	0,00		
621000/99004	Secrétariat - Cadeaux alloués au personnel communal	0,00	0,00	0,00	0,00		
	suivant décision CC du 26/07/17: 75,00€ pour naissance ou adoption; 150,00€ pour partenariat ou mariage civils; suivant décision CC du 16/12/2016: 25 années de bons et loyaux services: 1.250,00€; départ à la retraite ou démission: 30,00€/année de service avec min. 3 ans de service en cas de démission						
623000	Charges sociales (part patronale)	13 209,35	14 277,20	15 533,08	15 840,00		
623000/99001	*Secrétariat - Charges sociales	13 209,35	14 277,20	15 533,08	15 840,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/121/	121 Affaires générales						
	+ ventilation ouvriers pour travaux exécutés pour l'administration (relève des compteurs d'eau, raider, distribution à tous les ménages etc)						
641000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	392,22	600,00	600,00	600,00		
641000/99001	Redevances pour autres droits d'auteur et de reproduction	392,22	600,00	600,00	600,00		
	Loi modifiée sur les droits d'auteur Circulaire 3244 du 03/03/2015 du MI. Au GDL l'asbl Luxembourg Organization For Reproduction Rights détient une autorisation du Min. de l'Economie à gérer e.a. le droit de reproduction par reprographie et par numérisation. Vu surtout les nombreuses copies faites par l'école fondamentale, la CdB se voit obligée de signer un contrat d'autorisation de reproduction par reprographie d'oeuvres protégées. Svt l'article 5 dudit contrat la CdB acquitte à LUXORR une redevance annuelle se chiffrant actuellement à 0,2€ par citoyen inscrit au registre communal au 15 janvier de l'année en cours. Le CC a approuvé le contrat y afférent le 14/12/2015.						
646500	Droits d'enregistrement et de timbre, droits d'hypothèques	200,00	1 200,00	500,00	1 500,00		
646500/99001	Frais d'enregistrement	200,00	1 200,00	500,00	1 500,00		
	Certificats de résidence, conventions, compromis, PAP, etc.						
648110 P	Subventions non affectées	2 077,30	2 500,00	2 226,48	2 700,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations	2 077,30	2 500,00	2 226,48	2 700,00		
	Subside déterminé annuellement par le conseil communal Natur & Umwelt Kanton Gréiwemaacher (150€) Elterevereenegung Biber (375€) Club des jeunes Biber (375€) AVR asbl (150€) + Don (750€) 2026: Réévaluation du mode de répartition des subsides						
	Total 121	259 085,57	300 197,20	288 511,25	317 048,00		
3/123/	123 Recette communale						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/123/	123 Recette communale						
613410	Honoraires juridiques	225,10	2 500,00	0,00	2 500,00		
613410/99001	Recette - Frais d'avocats et autres frais de procédure et de poursuite	225,10	2 500,00	0,00	2 500,00		
	Litiges et poursuites						
	Affaire TROES-RAACH Célestine						
615212	Voyages et déplacements - Personnel	0,00	100,00	0,00	100,00		
615212/99001	Recette - Frais de route et de séjour	0,00	100,00	0,00	100,00		
	MVK						
618820	Frais de formation	0,00	500,00	0,00	500,00		
618820/99001	Recette - Frais de formation du personnel communal	0,00	500,00	0,00	500,00		
621000	Rémunérations des salariés	150 266,81	155 000,00	161 527,07	162 000,00		
621000/99002	*Recette - Traitements des fonctionnaires	150 266,81	155 000,00	161 527,07	162 000,00		
	MVK entrée en service 01/05/1990 - tâche de 70% 2020: MVK tâche à 100% à partir du 01/10/20 suivant approbation du conseil communal le 24/09/2020 et du Ministère de l'Intérieur le 28/10/2020						
621000/99003	Recette - Cadeaux alloués au personnel communal	0,00	0,00	0,00	0,00		
	suivant décision CC du 26/07/17: 75,00€ pour naissance ou adoption; 150,00€ pour partenariat ou mariage civils; suivant décision CC du 16/12/2016: 25 années de bons et loyaux services: 1.250,00€; départ à la retraite ou démission: 30,00€/année de service avec min. 3 ans de service en cas de démission						
623000	Charges sociales (part patronale)	7 418,98	8 100,00	8 303,36	8 700,00		
623000/99001	*Recette - Charges sociales	7 418,98	8 100,00	8 303,36	8 700,00		
642300	Indemnités aux membres du personnel	456,85	600,00	468,15	600,00		
642300/99001	Indemnité pour perte de caisse	456,85	600,00	468,15	600,00		
	Total 123	158 367,74	166 800,00	170 298,58	174 400,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/127/	127 Centre des citoyens (Etat civil et Biirgercenter)						
621000	Rémunérations des salariés	122 508,78	131 000,00	130 141,63	136 000,00		
621000/99001	*Biergercenter - Traitements des fonctionnaires du bureau de la population	121 870,26	130 000,00	129 587,44	135 000,00		
	CBW entrée en service le 01/09/2004 - bénéficie d'un congé pour travail à mi-temps en vertu d'une décision du CBE du 23/07/2014 du 01/09/2014 jusqu'au 30/11/2028. Promotion dans la carrière de rédacteur à partir du 01/03/19.						
	NMW entrée en service le 01/01/2016 - poste d'expéditionnaire administratif à mi-temps. Nomination définitive à 100% par le CC le 12/09/19. Service à temps partiel à 70% accordé par le CBE le 18/09/19.						
621000/99003	Biergercenter - Subventions d'intérêts au personnel communal	638,52	1 000,00	554,19	1 000,00		
	Subvention d'intérêt (NMW)						
623000	Charges sociales (part patronale)	6 024,99	7 000,00	6 877,83	7 500,00		
623000/99001	*Biergercenter - Charges sociales	6 024,99	7 000,00	6 877,83	7 500,00		
	Total 127	128 533,77	138 000,00	137 019,46	143 500,00		
3/129/	129 Autre Coordination administrative						
608122	Petit équipement	567,45	2 000,00	0,00	2 000,00		
608122/99001	Vitrines publiques	567,45	2 000,00	0,00	2 000,00		
612200	Entretien et réparations	4 588,84	5 000,00	5 000,00	22 500,00		
612200/99001	Administration - Entretien et réparations pour le matériel informatique	4 588,84	5 000,00	5 000,00	22 500,00		
	Contrat DSL pour le serveur 2026: Reprise de l'article 3/129/612300/99002						
612300	Contrats de maintenance	8 274,41	11 000,00	11 000,00	4 000,00		
612300/99001	Administration - Contrat de maintenance du photocopieur	3 844,29	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
	Contrat avec DSL cc nouveau copieur (+/-4x800€ pour les copies)						
612300/99002	Administration - Contrat de maintenance pour le matériel informatique (hardware, licences)	4 430,12	7 000,00	7 000,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/129/	129 Autre Coordination administrative						
	Contrat DSL pour le serveur 2023: Renouvellement des abonnements: Serveur, SSL Wildcard, Antivirus, Veeam et Sonicwal (tous les 2 ans / 1200€) 2025: AutoCad (Coût 1532.70€ tous les 3 ans) 2026: Transfert vers l'article 3/129/612200/99001						
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	13 715,24	16 415,20	11 415,79	17 242,40		
615300/99001	Administration - Frais d'affranchissement	6 194,05	7 500,00	3 500,00	7 500,00		
615300/99002	Administration - Frais de télécommunications - Ventilation	3 464,80	3 915,20	3 742,40	3 742,40		
615300/99003	Frais de publication EditusPro et EditusTel	4 056,39	5 000,00	4 173,39	6 000,00		
	Annnonce annuaire téléphonique Hausse du forfait EDITUS						
623000	Charges sociales (part patronale)	176 037,41	213 000,00	210 021,89	223 000,00		
623000/99002	Fonds de pension de la caisse de prévoyance	176 037,41	213 000,00	210 021,89	223 000,00		
641000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	3 694,87	4 500,00	4 500,00	4 500,00		
641000/99001	Administration - Redevances pour licences informatiques et progiciels informatiques	3 694,87	4 500,00	4 500,00	4 500,00		
	apsal, sofie, luxtrust, + depuis 2023: - DeepL pro (programme de traductions - 89,88€/an) - DSK (programme horaire mobile - 443€/an)...						
648211 S	Participations à caractère général	87 267,99	108 955,83	106 955,83	89 993,27		
648211/99001 S	Location de logiciel auprès du SIGI	27 957,16	34 934,57	34 934,57	26 657,52		
	2024: suivant courrier SIGI du 25/10/23 2025: suivant courrier SIGI du 13/11/24 2026: suivant courrier SIGI du 22/10/25						
648211/99002 S	Participation aux frais d'exploitation du SIGI	35 842,48	44 721,26	44 721,26	34 176,32		
	2024: suivant courrier SIGI du 25/10/23 2025: suivant courrier SIGI du 13/11/24 2026: suivant courrier SIGI du 22/10/25						
648211/99003 S	Frais de centralisation SIGI	22 787,64	25 300,00	25 300,00	25 159,43		
	2024: suivant courrier SIGI du 25/10/23 2025: suivant courrier SIGI du 13/11/24 2026: suivant courrier SIGI du 22/10/25						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/129/	129 Autre Coordination administrative						
648211/99004 S	SMS to citizen 0,10€/sms Abonnés: Alertes réseau: 456, Chantiers: 418, École et transport scolaire: 216	680,71	4 000,00	2 000,00	4 000,00		
	Total 129	294 146,21	360 871,03	348 893,51	363 235,67		
3/131/	131 Urbanisme						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	39 515,88	40 000,00	42 500,00	20 000,00		
608128/99001	Urbanisme - Fournitures d'entretien et de petit équipement Remplacement régulier de mobilier urbain y compris aires de jeux et matériel de premiers secours 2024: Balançoire, table de tennis de table extérieur (coût 1.700€) + illuminations de Noël 2025: Voile d'ombrage pour l'aire de jeux "Naturno Spillplaz" (Coût 4.000€) 2026: Remplacement de divers bancs publics (1.000€/p.)	39 515,88	40 000,00	42 500,00	20 000,00		
612200	Entretien et réparations	9 721,27	35 500,00	34 615,73	28 500,00		
612200/99001	Urbanisme - Travaux d'entretien des infrastructures Nettoyage du monument aux morts 2025: Prolongation des grilles de protection du petit terrain multisport de l'école et amélioration de l'éclairage extérieur (C2-4) 2026: - Renouvellement de la borne d'eau potable de l'aire de jeux Naturno Spillplaz (10.000€) - Travaux de fauchage sur le site du réservoir d'eau potable à Boudler et du bassin de rétention des eaux pluviales dans la z.a. Grousswiss	6 953,90	32 000,00	32 000,00	25 000,00		
612200/99002	Urbanisme - Label 'Secher Spillplazen' Luxcontrol Contrôle annuel au printemps	2 767,37	3 500,00	2 615,73	3 500,00		
613483	Honoraires d'architectes, géomètres et autres professionnels du bâtiment	8 536,77	62 500,00	62 500,00	15 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/131/	131 Urbanisme						
613483/99001	Urbanisme - Frais de consultance externe et d'expertise MOPO 2025: Remise à niveau du dossier technique relatif à l'eau potable et aux eaux usées. Frais de consultance dans le cadre des travaux prévus au croisement Om Brouch à Wecker.	8 536,77	62 500,00	62 500,00	15 000,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	462,46	665,00	452,28	665,00		
614100/99001	Assurances sur aires de jeux, wc publics aire de jeux, mobilier urbain et installations diverses - Ventilation	462,46	665,00	452,28	665,00		
621000	Rémunérations des salariés	195 462,87	192 995,00	214 049,00	217 558,00		
621000/99001	*Urbanisme - Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers)	195 462,87	192 995,00	214 049,00	217 558,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	27 041,26	29 124,70	34 212,75	35 090,00		
623000/99001	*Urbanisme - Charges sociales	27 041,26	29 124,70	34 212,75	35 090,00		
	Total 131	280 740,51	360 784,70	388 329,76	316 813,00		
3/132/	132 Bâtiments communaux						
603120	Combustibles - Liquides	2 013,25	3 000,00	2 500,00	2 500,00		
603120/99001	Bâtiments communaux - Frais de chauffage (mazout) 10, Kiirchestrooss à Biwer	2 013,25	3 000,00	2 500,00	2 500,00		
608112	Electricité	11 968,96	13 000,00	10 000,00	10 000,00		
608112/99001	Bâtiments communaux - Frais d'électricité Mairie, Théilenhaus, 10, Kiirchestrooss à Biwer Chapelle de Hagelsdorf	11 968,96	13 000,00	10 000,00	10 000,00		
608113	Gaz de canalisation	16 714,29	17 000,00	17 000,00	17 000,00		
608113/99001	Bâtiments communaux - Frais de chauffage (gaz) Mairie, Théilenhaus	16 714,29	17 000,00	17 000,00	17 000,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	8 975,94	8 000,00	8 000,00	8 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/132/	132 Bâtiments communaux						
608128/99001	<i>Bâtiments communaux - Fournitures d'entretien et de petit équipement</i> <i>6, 8,12 Hauptstrooss à Biwer et 6, 10 Kiirchestrooss à Biwer</i>	8 975,94	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	4 177,51	7 000,00	6 000,00	6 000,00		
611120/99001	<i>Bâtiments communaux - Loyers et charges locatives</i> <i>Facturation interne de l'eau</i> <i>Décompte et avances Gérance GIK cc Théilenhaus</i>	4 177,51	7 000,00	6 000,00	6 000,00		
612200	Entretien et réparations	39 185,51	30 000,00	32 500,00	57 500,00		
612200/99001	<i>Bâtiments communaux - Travaux d'entretien et de réparation des bâtiments</i> <i>Mairie,Théilenhaus, 10, Kiirchestrooss à Biwer</i> <i>6, 8, 12, Hauptstrooss à Biwer</i> <i>Chapelle de Hagelsdorf</i> <i>2024: Problèmes d'humidité à résoudre au 12 Hauptstrooss à Biwer.</i> <i>Remplacement progressif des poignées de portes des bâtiments communaux avec un système électronique (15.000€)</i> <i>2025: Remplacement de la porte d'entrée au 10, Kiirchestrooss (estimation 3.000€)+ Digitalisation de la porte d'entrée de la salle communale dans la résidence Théilenhaus (estimation 800€)</i> <i>2026: Mise en place de stores dans la salle de musique de la mairie (estimation 4.000€)</i>	34 979,88	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
612200/99002	<i>Bâtiments communaux - Entretien et réparations du matériel informatique du complexe scolaire</i>	4 205,63	10 000,00	12 500,00	12 500,00		
612200/99003	<i>Entretien et réparations - Entretien et réparations du chauffage commun - Maison Relais, Enseignement préscolaire, Enseignement fondamental</i>	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
612200/99004	<i>Entretien et réparations - Entretien et réparations du chauffage commun - Piscine, Hall sportif, Centre culturel</i>	0,00	0,00	0,00	15 000,00		
612300	Contrats de maintenance	34 823,54	56 000,00	68 000,00	70 000,00		
612300/99001	<i>Bâtiments communaux - Contrat de maintenance: Services de nettoyage</i> <i>ca. 850€ / mois + fenêtres 1.200€ + lavage d'essuie-mains et nettoyage extraordinaire suite à des manifestations</i> <i>2026: nouveau contrat d'entretien à prévoir pour la mairie</i>	24 563,76	36 000,00	48 000,00	45 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/132/	132 Bâtiments communaux						
	(après achèvement des travaux)						
612300/99002	Contrats de maintenance pour les installations de sécurité	10 259,78	20 000,00	20 000,00	25 000,00		
	Contrat de maintenance pour le système d'alarme d'incendie et l'éclairage de secours						
613483	Honoraires d'architectes, géomètres et autres professionnels du bâtiment	0,00	20 000,00	0,00	40 000,00		
613483/99001	Bâtiments communaux - Frais de consultance externe et d'expertise	0,00	20 000,00	0,00	40 000,00		
	Certificats de performance énergétiques à élaborer pour les bâtiments communaux						
	2025-2026:						
	- Renouvellement du certificat de performance énergétique de la piscine communale						
	- Préparation et analyse d'un dossier de soumission concernant le nettoyage des bâtiments communaux						
	- Contrôle techniques des éléments de l'école liés à la sécurité						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	2 962,16	4 259,50	2 896,97	4 259,50		
614100/99001	Bâtiments communaux - Assurances d'incendie - Ventilation	2 962,16	4 259,50	2 896,97	4 259,50		
621000	Rémunérations des salariés	14 092,93	13 915,00	15 433,00	15 686,00		
621000/99001	*Bâtiments communaux - Salaires des salariés à tâches manuelle	14 092,93	13 915,00	15 433,00	15 686,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	1 949,68	2 099,90	2 466,75	2 530,00		
623000/99001	*Bâtiments communaux - Charges sociales	1 949,68	2 099,90	2 466,75	2 530,00		
646100	Impôt foncier	2 072,30	2 300,00	2 300,00	2 300,00		
646100/99001	Impôt foncier des immeubles communaux	2 072,30	2 300,00	2 300,00	2 300,00		
	Total 132	138 936,07	176 574,40	167 096,72	235 775,50		
3/135/	135 Travaux et services techniques						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/135/	135 Travaux et services techniques						
615212	Voyages et déplacements - Personnel	827,61	1 000,00	750,00	1 000,00		
615212/99001	Service technique - Frais de route et de séjour	827,61	1 000,00	750,00	1 000,00		
	Fonctionnaires et salariés du ST						
618820	Frais de formation	190,00	4 000,00	500,00	5 000,00		
618820/99001	Service technique - Frais de formation du personnel communal	190,00	4 000,00	500,00	5 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	222 729,39	310 650,00	316 524,22	365 650,00		
621000/99001	*Service technique - Traitements des fonctionnaires	222 654,39	310 000,00	316 374,22	365 000,00		
	KS:expéditionnaire technique; entrée en service le 01/01/2018 KS:nomination définitive au poste de chargé technique B1 à partir du 01/09/2021 approuvée par le conseil communal le 11/08/2021 et par le Ministère de l'Intérieur le 23/09/2021						
	JB: embauché comme salarié à tâche intellectuelle en qualité d'ingénieur diplômé en génie civil avec effet au 01/03/2023. JB: nomination provisoire avec effet au 01/06/2023 comme fonctionnaire au poste d'ingénieur diplômé, groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique. Approbation MAI du 20/06/2023						
	2024: embauche d'un rédacteur temps plein au 2ème semestre pour les besoins du service technique. CG: nomination d'un fonctionnaire, catégorie de traitement B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, à partir du 01/09/2024. Approbation MAI du 06/06/2024						
	2026: embauche prévue d'un ingénieur/architecte/urbaniste pour l'automne						
621000/99002	Service technique - Subventions d'intérêts au personnel communal	0,00	500,00	0,00	500,00		
621000/99003	Service technique - Cadeaux alloués au personnel communal	75,00	150,00	150,00	150,00		
	suivant décision conseil communal du 26/07/17: 75,00€ pour naissance ou adoption; 150,00€ pour partenariat ou mariage civils; suivant décision conseil communal du 16/12/2016: 25 années de bons et loyaux services: 1.250,00€; départ à la retraite ou démission: 30,00€/année de service avec min. 3 ans de service en cas de démission						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/135/	135 Travaux et services techniques						
623000	Charges sociales (part patronale)	10 978,61	16 200,00	16 793,81	20 000,00		
623000/99001	*Service technique - Charges sociales	10 978,61	16 200,00	16 793,81	20 000,00		
641000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	22 480,98	46 000,00	46 000,00	55 000,00		
641000/99001	Logiciel GIS (Geographisches Informationssystem)	22 480,98	46 000,00	46 000,00	55 000,00		
	2024: mise à jour des plans 2025: acquisition d'un nouveau GIS 2026: - prévoir entretien annuel (coût 25.000€) - license, cyclomedia-streetsmart, éclairage, évaluation de l'espace routier						
	Total 135	257 206,59	377 850,00	380 568,03	446 650,00		
3/139/	139 Autre Coordination technique						
613410	Honoraires juridiques	9 352,13	15 000,00	10 000,00	10 000,00		
613410/99001	Coordination technique - Frais d'avocats et autres frais de procédure et de poursuite	9 352,13	15 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Affaire AC Biwer - MECDD cc PAG terrain Weck2+ Affaire AC BIWER + SIDEST - ECOGEC - SOUMISSION ALPHA BAU Affaire AC Biwer - Consorts BAREISS-JUSSAC - Recours en annulation cc PAG						
	Total 139	9 352,13	15 000,00	10 000,00	10 000,00		
3/140/	140 Coordination des relations publiques						
615100	Frais de marketing et de publicité	46 713,80	60 700,00	60 700,00	65 700,00		
615100/99001	Frais de publication	46 318,81	60 000,00	60 000,00	65 000,00		
	Brochures, Invitations, Flyers distribués à toutes les boîtes Bulletin communal "de biwer Buet" + Schoulbuet Émweltkalenner						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/140/	140 Coordination des relations publiques						
	2024: brochure relative à la nouvelle gestion des déchets et la mise en place d'un système d'identification pour les récipients de déchets élaboration d'une charge graphique pour la commune 2025: brochure relative au nouveau règlement général de Police de la Commune de Biber 2026: brochure concernant la gestion de l'eau potable et des eaux usées et le nouveau règlement-taxe y relatif						
615100/99002	<i>Installation et mise-à-jour du site internet de la commune</i>	394,99	700,00	700,00	700,00		
	Y inclus l'enregistrement des noms de domaine 2020-2021: actualisation du site internet avec SIGI						
	Total 140	46 713,80	60 700,00	60 700,00	65 700,00		
3/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
648510 G	Fonds pour dépenses communales	78 000,00	117 000,00	117 000,00	119 000,00		
648510/99001 G	<i>Fonds pour Dépenses Communales</i>	78 000,00	117 000,00	117 000,00	119 000,00		
	2024: suivant courrier du MI du 27.10.23 2025: suivant courrier du MAI du 13.11.24 2025: suivant courrier du MAI du 29.09.25						
	Total 170	78 000,00	117 000,00	117 000,00	119 000,00		
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
648231 G	Fonds pour l'emploi	1 275 308,10	189 747,01	217 444,14	220 249,91		
648231/99001 G	<i>Contribution au fonds pour l'emploi</i>	1 275 308,10	189 747,01	217 444,14	220 249,91		
	2024: suivant circulaire budgétaire n° 2023-137 du 26.10.23 - variation budget rectifié 2023 par rapport au compte 2022 = 19,7% - variation budget 2024 par rapport au compte 2022 = +9,7% 2025: suivant circulaire budgétaire n° 2024-071 du 17.10.24 nouveau calcul applicable à partir de 2024:						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
	participation directe au produit en ICC de la commune divisé par participation directe au produit en ICC national multiplié par contribution pour le FPE national 2026: suivant circulaire budgétaire n° 2025-077 du 23/10/25 idem 2025						
655210	Intérêts bancaires sur comptes courants	1 792,18	1 700,00	2 000,00	2 000,00		
655210/99001	Intérêts débiteurs et frais sur comptes courants	1 792,18	1 700,00	2 000,00	2 000,00		
655220	Intérêts bancaires sur opérations de financement	0,00	0,00	0,00	101 000,00		
655220/99001	Intérêts bancaires sur opérations de financement 2026: Emprunt relatif au financement de l'acquisition d'un terrain aux consorts WEIS en vue d'extension du campus scolaire et sportif	0,00	0,00	0,00	101 000,00		
658200	Dettes envers des établissements de crédit / annuité des emprunts - part formée par l'amortissement	0,00	0,00	0,00	159 000,00		
658200/99001	Dettes envers des établissements de crédit / annuité des emprunts - part formée par l'amortissement 2026: Remboursement de l'emprunt relatif au financement de l'acquisition d'un terrain aux consorts WEIS en vue d'extension du campus scolaire et sportif	0,00	0,00	0,00	159 000,00		
688000	Autres impôts et taxes	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00		
688000/99003	TVA payée à l'administration de l'Enregistrement et des Domaines	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00		
	Total 180	1 277 100,28	195 447,01	219 444,14	486 249,91		
	Total général 1	2 998 914,91	2 343 936,34	2 361 573,45	2 757 878,38		
3/223/	2 Protection sociale 223 Repas sur roues						
606310	Produits alimentaires et boissons destinées à la revente	16 790,24	18 000,00	12 900,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/223/	223 Repas sur roues						
606310/99001	<i>Achat de repas destinés à la revente</i> Prix en fonction de l'indice: 9.82€ htva/repas au 01/09/23 actuellement: prix du repas ttc: 10,12€ 2024: Suivant décision (DEL 01/2024-2) approuvée par le conseil communal le 28/02/24 et par le Ministère des Affaires intérieures le 25/03/24: adaptation du prix de vente des repas sur roues à 12€ par repas. 2025: mise en conformité avec la loi du 23 août 2023 portant sur la qualité des services pour personnes âgées. 2026: Service repas sur roues en collaboration avec SERVIOR à partir du 01.01.26 prix unitaire du repas: 13,96€ prix unitaire de la livraison individuelle: 6,42€ location plaque à induction par mois: 22,81€ cf. article 3/223/612150/99001	16 790,24	18 000,00	12 900,00	0,00		
608122	Petit équipement	0,00	500,00	500,00	0,00		
608122/99001	<i>Remplacement des récipients pour la distribution des repas sur roues</i> cf. article 3/223/612150/99001	0,00	500,00	500,00	0,00		
612150	Sous-traitance générale - Services de restauration et d'hébergement	0,00	0,00	0,00	54 000,00		
612150/99001	<i>Services de restauration - Repas sur roues</i> Mise en conformité avec la loi du 23 août 2023 portant sur la qualité des services pour personnes âgées 2026: Service repas sur roues en collaboration avec SERVIOR à partir du 01.01.26 prix unitaire du repas: 13,96€ prix unitaire de la livraison individuelle: 6,42€ location plaque à induction par mois: 22,81€ Actuellement 5 personnes bénéficient du service. Estimation pour 7 personnes par an: 54.000 €	0,00	0,00	0,00	54 000,00		
642800	Autres indemnités	9 714,01	10 000,00	10 000,00	0,00		
642800/99001	<i>Indemnité de la personne chargée de la distribution des repas sur roues</i>	9 714,01	10 000,00	10 000,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/223/	223 Repas sur roues						
	<p>svt. contrat de louage de services conclu avec Monette Schmit-Marx en date du 21/12/1998 (appr. CC 01/99-5 en date du 20/01/1999). Adaptation du contrat approuvé par décision 01/2010-5 du CC du 03/03/2010.</p> <p>2019: approbation par le conseil communal le 18.03.19 de l'avenant au contrat de prestation de services signé en date du 4 février 2019 par l'intéressée et la Commune de Biwer ayant pour objet la modification de l'article 4 du contrat de prestation de services en ces termes :</p> <p>« Art. 4. La prestation de services est rémunérée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2,00.- € par repas/jour distribué avec un minimum de 12,00.- €/jour ; - 0,40.- € par km/jour avec un minimum de 12,00.- €/jour. <p>L'indemnité de 2,00.- € par repas/jour distribué ainsi que le minimum de 12,00.- €/jour sont majorés de 70 % et de 100 % pour le service presté respectivement un dimanche ou un jour férié légal. (Actuellement pas de distribution les dimanches et jours fériés)</p> <p>Le montant de l'indemnité de repas est automatiquement soumis aux variations de l'échelle mobile des salaires. »</p> <p>2025: mise en conformité avec la loi du 23 août 2023 portant sur la qualité des services pour personnes âgées.</p> <p>cf. article 3/223/612150/99001</p>						
	Total 223	26 504,25	28 500,00	23 400,00	54 000,00		
3/224/	224 Téléassistance						
612160	Sous-traitance générale - Services éducatifs, services d'encadrement, services d'information, d'orientation, de soutien psycho-social et services de santé, d'aides et de soins	934,00	1 100,00	700,00	1 100,00		
<i>612160/99001</i>	<i>Téléassistance - Convention HELP / STEFTUNG HELLEF DOHEEM</i>	934,00	1 100,00	700,00	1 100,00		
	<p>2024: suivant courrier HELP du 27/10/23 (154€ TTC à partir du 01/01/24)</p> <p>2025: suivant courrier HELP du 27/10/25, tarif maintenu au 01/01/25</p>						
	Total 224	934,00	1 100,00	700,00	1 100,00		
3/229/	229 Autre Troisième âge						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/229/	229 Autre Troisième âge						
612120	Service de réparation et de nettoyage	18 492,36	19 000,00	19 000,00	19 000,00		
612120/99001	Service de proximité	18 492,36	19 000,00	19 000,00	19 000,00		
	Depuis 2020, service de proximité CIGR pour les habitants éligibles de la commune. Participation aux frais annuels 2024: suivant informatioun du CIGR du 27.11.23 (18.492,36€) 2025: suivant informatioun du CIGR du 22.11.24 (18.492,37€) 2026: suivant informatioun du CIGR du 14.11.25 (18.492,37€)						
612160	Sous-traitance générale - Services éducatifs, services d'encadrement, services d'information, d'orientation, de soutien psycho-social et services de santé, d'aides et de soins	0,00	0,00	0,00	0,00		
612160/99002	Club Senior	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Adhésion éventuelle à un Club Senior de la région						
612160 P	Sous-traitance générale - Services éducatifs, services d'encadrement, services d'information, d'orientation, de soutien psycho-social et services de santé, d'aides et de soins	0,00	500,00	0,00	500,00		
612160/99001 P	Service Senior Plus	0,00	500,00	0,00	500,00		
	CC 10.04.2017: Service senior plus: commune subventionne 75% des frais de consultation par année						
648120 P	Subventions affectées	1 876,00	2 000,00	938,00	2 000,00		
648120/99001 P	Troisième âge - Subventions aux associations	1 876,00	2 000,00	938,00	2 000,00		
	Subside déterminé annuellement par le conseil communal Amiperas (subside ordinaire 938€) 2024: 50ème anniversaire 2026: Réévaluation du mode de répartition des subsides						
	Total 229	20 368,36	21 500,00	19 938,00	21 500,00		
3/241/	241 Crèches et garderies						
603120	Combustibles - Liquides	3 234,50	7 800,00	1 500,00	3 500,00		
603120/99001	Crèche - Frais de gaz	3 234,50	7 800,00	1 500,00	3 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/241/	241 Crèches et garderies						
608112	Electricité	8 041,99	8 400,00	7 560,00	7 560,00		
608112/99001	Crèche - Achats non stockés: Electricité - Ventilation	8 041,99	8 400,00	7 560,00	7 560,00		
608121	Fournitures d'entretien	415,60	3 500,00	2 500,00	3 500,00		
608121/99001	Crèche - Fournitures d'entretien sur biens immobiliers	415,60	3 500,00	2 500,00	3 500,00		
612180	Autre sous-traitance générale (non incorporée directement aux ouvrages, travaux et produits)	431 000,00	511 750,00	511 750,00	446 000,00		
612180/99001	Gestion de la crèche	431 000,00	511 750,00	511 750,00	446 000,00		
	Crèche communale opérationnelle rentrée 2018/2019 La gestion de la crèche est soustraite à arcus asbl. L'Etat prend en charge 75% de la dépense totale, le solde est couvert par la commune.						
	2024: suivant estimations ARCUS du 17/11/23 2025: suivant estimations ARCUS du 29/11/24: 511.750€ comprenant: - Une augmentation de 2,5 % au 01.01.2025 sur les frais de fonctionnement, - Une tranche indiciaire au 01.01.2025 sur les frais de personnel, - L'évolution de la grille salariale prévue dans la convention collective SAS, - L'impact de la nouvelle convention collective SAS.						
	2026: suivant estimations ARCUS du 20/11/25: 446.000€ comprenant: - Une augmentation de 2,5 % au 01.07.2026 sur les frais de fonctionnement. - Une tranche indiciaire au 01.07.2026 sur les frais de personnel, - L'évolution de la grille salariale prévue dans la convention collective SAS.						
612200	Entretien et réparations	28 657,79	70 000,00	90 000,00	20 000,00		
612200/99001	Crèche - Entretien et réparations des bâtiments	28 657,79	70 000,00	90 000,00	20 000,00		
	Révision de la centrale d'incendie et de secours						
	2024: équipement des marquises extérieures d'un moteur électrique (+/- 4.000€) pour permettre une utilisation automatique + Réfection d'un mur et du parquet suite à une fuite d'eau 2025: réparation de meubles						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/241/	241 Crèches et garderies						
612300	Contrats de maintenance	7 758,27	8 500,00	7 758,27	9 000,00		
612300/99001	Crèche - Contrats de maintenance: Installations techniques et machines	7 758,27	8 500,00	7 758,27	9 000,00		
	Contrat ELCO - entretien annuel de la chaudière et de la ventilation Contrat BEIL - entretien annuel de l'ascenseur						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	1 725,70	2 481,50	1 687,72	2 481,50		
614100/99001	Crèche - Assurances sur bâtiments (incendie / vol...) - Ventilation	1 725,70	2 481,50	1 687,72	2 481,50		
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	1 895,94	2 142,40	2 048,00	2 048,00		
615300/99001	Crèche - Frais de télécommunications - Ventilation	1 895,94	2 142,40	2 048,00	2 048,00		
621000	Rémunérations des salariés	4 567,67	4 510,00	5 002,00	5 084,00		
621000/99001	*Crèche - Salaires des salariés à tâche manuelle	4 567,67	4 510,00	5 002,00	5 084,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	631,91	680,60	799,50	820,00		
623000/99001	*Crèche - Charges sociales	631,91	680,60	799,50	820,00		
	Total 241	487 929,37	619 764,50	630 605,49	499 993,50		
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
608112	Electricité	39 708,16	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
608112/99001	Maison relais - Achats non stockés - Electricité	39 708,16	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
608113	Gaz de canalisation	20 735,05	22 500,00	7 500,00	15 000,00		
608113/99001	Maison relais - Achats non stockés: Gaz de canalisation	20 735,05	22 500,00	7 500,00	15 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	586,43	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
608121/99001	Maison relais - Fournitures d'entretien sur biens immobiliers	586,43	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
612180	Autre sous-traitance générale (non incorporée directement aux ouvrages, travaux et produits)	405 169,21	481 002,00	481 002,00	390 000,00		
612180/99001	Gestion de la Maison Relais	405 169,21	481 002,00	481 002,00	390 000,00		
	La gestion de la Maison Relais est soustraite à arcus asbl. L'Etat prend en charge 75% de la dépense totale, le solde est						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	<p>couvert par la commune. Depuis l'exercice 2012 la commune facture à arcus divers frais (gaz, électricité, etc).</p> <p>2024: suivant estimations ARCUS du 17/11/23 2025: suivant estimations ARCUS du 29/11/24: 412.500€ comprenant: - Une augmentation de 2,5 % au 01.01.2025 sur les frais de fonctionnement, - Une tranche indiciaire au 01.01.2025 sur les frais de personnel, - L'évolution de la grille salariale prévue dans la convention collective SAS, - L'impact de la nouvelle convention collective SAS.</p> <p>2026: suivant estimations ARCUS du 20/11/25: 390.000€ comprenant: - Une augmentation de 2,5 % au 01.07.2026 sur les frais de fonctionnement, - Une tranche indiciaire au 01.07.2026 sur les frais de personnel, - L'évolution de la grille salariale prévue dans la convention collective SAS, - Le Ministère de l'Education Nationale de l'Enfance et de la Jeunesse neutralisera l'impact des gratuités par une compensation des recettes non perçues. Le coût de ces mesures n'impacte donc pas le budget communal.</p>						
612200	Entretien et réparations	29 623,23	30 000,00	35 000,00	30 000,00		
<i>612200/99001</i>	<i>Maison relais - Travaux d'entretien et de réparation des bâtiments</i>	29 623,23	30 000,00	35 000,00	30 000,00		
	<p>2024: réparation de la porte d'entrée principale + réparation de 2 réfrigérateurs (12.000€) + remise en état du paratonnerre 2025 - 2026: remise en peinture de certaines salles et traitement du parquet 2026: nettoyage du groupe ventilation (6.000€)</p>						
612300	Contrats de maintenance	15 310,15	16 000,00	14 824,45	16 000,00		
<i>612300/99002</i>	<i>Maison relais - Contrats de maintenance: Installations techniques et machines</i>	15 310,15	16 000,00	14 824,45	16 000,00		
	<p>Contrat ELCO - entretien annuel de la chaudière et de la ventilation Contrat BEIL - entretien annuel des ascenseurs</p>						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	2 694,42	3 874,50	2 635,13	3 874,50		
614100/99001	Maison relais - Assurance d'incendie - Ventilation	2 694,42	3 874,50	2 635,13	3 874,50		
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	2 618,07	2 958,40	2 827,20	2 827,20		
615300/99001	Maison relais - Frais de télécommunications - Ventilation	2 618,07	2 958,40	2 827,20	2 827,20		
621000	Rémunérations des salariés	6 572,99	6 490,00	7 198,00	7 316,00		
621000/99001	*Maison Relais - Salaires des salariés à tâche manuelle	6 572,99	6 490,00	7 198,00	7 316,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	909,34	979,40	1 150,50	1 180,00		
623000/99001	*Maison Relais - Charges sociales	909,34	979,40	1 150,50	1 180,00		
	Total 242	523 927,05	602 804,30	591 137,28	505 197,70		
3/251/	251 Subventions d'études						
648330 P	Aides aux enfants	8 750,00	13 000,00	11 000,00	13 000,00		
648330/99001 P	Primes à la réussite scolaire	8 750,00	13 000,00	11 000,00	13 000,00		
	Adoption le 06.06.19 par le conseil communal du nouveau règlement communal relatif à l'allocation d'une prime de réussite aux élèves et étudiants méritants de la Commune de Biwer dont le Ministère de l'Intérieur a pris connaissance le 03.07.19 Modification du règlement adoptée par le conseil communal le 09.11.21.						
	Total 251	8 750,00	13 000,00	11 000,00	13 000,00		
3/259/	259 Autre Jeunesse						
622000	Autre personnel	14 765,46	19 000,00	17 642,51	19 000,00		
622000/99001	Occupation d'étudiants (stages/vacances)	14 765,46	19 000,00	17 642,51	19 000,00		
	Jobs d'été						
623000	Charges sociales (part patronale)	108,49	130,00	131,27	140,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/259/	259 Autre Jeunesse						
623000/99001	Charges sociales - Etudiants	108,49	130,00	131,27	140,00		
648120 P	Subventions affectées	36 234,10	37 500,00	37 212,00	42 500,00		
648120/99001 P	Participation au "Late Night Bus Mëllerdall"	7 251,00	7 500,00	7 212,00	10 500,00		
	Depuis 2005 la Commune de Biwer participe à cette initiative. 2023: participation commune = 3€/habitant (50% remboursé par Min. des Transports) + 1500€/an forfait pour frais administratifs (100% remboursé par Min. des Transports) 2024: idem 2023 svt courrier du 12/11/23 2025: idem 2024 svt courrier du 15/11/24 2026: participation commune = 3€/habitant (50% remboursé par Min. des Transports) + 4500€/an forfait pour frais administratifs (100% remboursé par Min. des Transports)						
648120/99002 P	Night Life Bus Biber-Manternach	28 983,10	30 000,00	30 000,00	32 000,00		
	Late-night bus vendredis et samedis avec AC Manternach. Approbation du conseil communal le 14/03/18 du contrat conclu en date du 01/03/18 entre les communes de Manternach et Biwer avec Voyages Emile Weber SARL						
	Total 259	51 108,05	56 630,00	54 985,78	61 640,00		
3/260/	260 Précarité sociale						
648120 P	Subventions affectées	750,00	800,00	375,00	800,00		
648120/99001 P	Protection sociale - Subventions aux associations	750,00	800,00	375,00	800,00		
	Subside déterminé annuellement par le conseil communal Amis de la Croix Rouge (subside ordinaire 375€) 2024: 50ème anniversaire 2026: Réévaluation du mode de répartition des subsides						
648220 O	Participations au déficit	68 045,70	103 500,00	103 500,00	102 000,00		
648220/99001 O	Quote-part communale dans les frais d'exploitation de l'OSCG	68 045,70	103 500,00	103 500,00	102 000,00		
	2024: suivant information de l'OSCG du 26/10/2023 2025: suivant information de l'OSCG du 24/10/2024 2026: suivant information de l'OSCG du 21/10/2025						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/260/	260 Précarité sociale						
	Total 260	68 795,70	104 300,00	103 875,00	102 800,00		
	Total général 2	1 188 316,78	1 447 598,80	1 435 641,55	1 259 231,20		
3/310/	3 Ordre et sécurité publics						
3/310/	310 Services d'ordre						
648120 C	Subventions affectées	0,00	10 000,00	0,00	52 000,00		
<i>648120/99002 C</i>	<i>Service de proximité et de l'ordre - SPO</i>	0,00	10 000,00	0,00	52 000,00		
	Suivant décision de principe du conseil communal du 11.10.24 relative à la mise en place d'un Service de proximité et de l'ordre (SPO) dans la commune en collaboration avec les communes de Merttert et Manternach.						
	2025: Approbation du conseil communal en séance du 01.12.25 de la convention de coopération intercommunale signée le 13.11.25 relative à la mise en commun d'un service de proximité et de l'ordre avec entrée en vigueur le 01.01.26.						
	Les Communes partenaires s'engagent à maintenir la clé de répartition des dépenses ordinaires pour un effectif de 3 agents municipaux de la façon suivante :						
	Merttert : 389 heures mensuelles, correspondant à 75 %						
	Biwer : 65 heures mensuelles, correspondant à 12,5 %						
	Manternach : 65 heures mensuelles, correspondant à 12,5 %						
	Coût estimé pour Biwer: 52.000 €						
648120 P	Subventions affectées	404,00	500,00	500,00	500,00		
<i>648120/99001 P</i>	<i>Fourrière pour chiens - Participation conventionnelle</i>	404,00	500,00	500,00	500,00		
	Convention portant service de fourrière communale conclue avec Lëtzebuenger Déiereschutzliga asbl en vertu de l'article 24 de la loi relative aux chiens - Approbation par décision du CC 04/2015-8 du 15/09/2015 - 2€ par chien enregistré sur le territoire de la commune au niveau de la taxe communale pour chiens.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/310/	310 Services d'ordre						
	Total 310	404,00	10 500,00	500,00	52 500,00		
3/322/	322 Service d'incendie et de sauvetage						
608112	Electricité	2 000,92	2 090,00	1 881,00	1 881,00		
608112/99002	Service d'incendie et de sauvetage - Achats non stockés: Electricité - Ventilation	2 000,92	2 090,00	1 881,00	1 881,00		
	cf commentaire de l'article 3/322/603300/99001 Batiment commun pour l'atelier communal et le service d'incendie. Refacturation au CGDIS: décomptes annuels						
612200	Entretien et réparations	32,84	2 000,00	500,00	2 000,00		
612200/99001	Service d'incendie et de sauvetage - Entretien et réparations des bâtiments	32,84	2 000,00	500,00	2 000,00		
	cf commentaire de l'article 3/322/603300/99001 entretien des portes du garage						
612300	Contrats de maintenance	2 736,91	3 200,00	3 300,00	3 500,00		
612300/99001	Service d'incendie et de sauvetage - Contrat de nettoyage des bâtiments	2 736,91	3 200,00	3 300,00	3 500,00		
	Refacturation au CGDIS 2023: nouveau contrat de nettoyage conclu avec NETTOSERVICE SARL à partir du 01/02/2023						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	713,16	1 025,50	697,46	1 025,50		
614100/99001	Service d'incendie et de sauvetage - Assurances d'incendie - Ventilation	713,16	1 025,50	697,46	1 025,50		
648120 P	Subventions affectées	750,00	2 000,00	1 500,00	1 000,00		
648120/99001 P	Service d'incendie et de sauvetage - Subventions aux associations	750,00	2 000,00	1 500,00	1 000,00		
	Subside déterminé annuellement par le conseil communal Amicale Pompjeeën Biber ((subside ordinaire 750€) 2025: 125ème anniversaire 2026: Réévaluation du mode de répartition des subsides						
648211 G	Participations à caractère général	112 073,21	32 049,73	30 439,65	38 329,04		
648211/99002 G	Contribution obligatoire de la commune au financement du CGDIS	112 073,21	32 049,73	30 439,65	38 329,04		
	2024: suivant circulaire budgétaire n° 2023-137 du 26/10/23						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/322/	322 Service d'incendie et de sauvetage						
	- variation budget rectifié 2023 par rapport au compte 2022 = +11,3% - variation budget 2024 par rapport au compte 2022 = +24,0% 2025: suivant circulaire budgétaire n° 2024-071 du 17/10/24 - variation budget rectifié 2024 par rapport au compte 2023 = +9,0% - variation budget 2025 par rapport au compte 2023 = -69,4% 2026: suivant circulaire budgétaire n° 2025-077 du 23/10/25 - variation budget rectifié 2025 par rapport au compte 2024 = -71,9% - variation budget 2026 par rapport au compte 2024 = -65,8%						
	Total 322	118 307,04	42 365,23	38 318,11	47 735,54		
3/329/	329 Autres Services de secours						
608122	Petit équipement	0,00	1 000,00	0,00	0,00		
608122/99001	First responder - Matériel de sécurité et matériel d'aide d'urgence	0,00	1 000,00	0,00	0,00		
	Acquisition éventuelle de matériel pour nouveaux membres de l'équipe First responder plus d'utilisation - compétence du CDGIS						
612300	Contrats de maintenance	2 591,06	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
612300/99001	Contrats de maintenance: Défibrillateur	2 591,06	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
	Centermed - Contrat C1284-1 - Remplacement de pads, platines, etc. Armoire de surveillance Aivia 320 SN1139P965 Défibrillateurs de Biwer (Mairie, Complexe scolaire, Piscine), Wecker-Gare et Boudlerbach						
648340 P	Aides aux résidents	0,00	1 000,00	44 500,00	45 600,00		
648340/99001 P	Autres aides aux résidents (p.ex.. frais en relation avec un déguerpissement forcé)	0,00	1 000,00	44 500,00	45 600,00		
	2025: Déguerpissement forcé au 22-24 Härebiweg à Wecker Tri et élimination des déchets Maison 22: 18.404,38€						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/329/	329 Autres Services de secours						
	Maison 24: 16.248.87€ + frais d'entreposage (estimation: 3.800€/m)						
	Total 329	2 591,06	6 000,00	48 500,00	49 600,00		
	Total général 3	121 302,10	58 865,23	87 318,11	149 835,54		
3/411/	4 Affaires économiques						
	411 Agriculture						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	239,65	1 000,00	0,00	1 000,00		
608128/99001	Agriculture - Fournitures d'entretien et de petit équipement	239,65	1 000,00	0,00	1 000,00		
615242	Frais de représentation	3 148,54	4 000,00	3 500,00	4 000,00		
615242/99001	Fournitures en nature - Dag vum Bam, Grouss Botz, Dag bei der Baach, Dag um Bauerenhaff, Teambuilding (agapes, boissons, ...)	3 148,54	4 000,00	3 500,00	4 000,00		
	Dag vum Bam, Grouss Botz, Dag bei der Baach, Dag um Bauerenhaff (agapes, boissons, ...)						
621000	Rémunérations des salariés	54 422,12	53 735,00	59 597,00	60 574,00		
621000/99001	*Agriculture - Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers)	54 422,12	53 735,00	59 597,00	60 574,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	7 529,01	8 109,10	9 525,75	9 770,00		
623000/99001	*Agriculture - Charges sociales	7 529,01	8 109,10	9 525,75	9 770,00		
648120 P	Subventions affectées	3 000,00	2 000,00	750,00	2 000,00		
648120/99001 P	Agriculture - Subventions aux associations	3 000,00	2 000,00	750,00	2 000,00		
	Subside déterminé annuellement par le conseil communal CTF Biwer (subside ordinaire 750€) cessation des activités en 2025						
	CTF Wecker (subside ordinaire 750€)						
	Pour l'action 'Village fleuri' (tous les 2 ans) un subside extraordinaire de 750€ est alloué à l'association						
	2026: Réévaluation du mode de répartition des subsides						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/411/	411 Agriculture						
	Total 411	68 339,32	68 844,10	73 372,75	77 344,00		
3/412/	412 Sylviculture						
603600	Carburants	1 728,77	2 000,00	2 000,00	4 000,00		
603600/99001	Sylviculture - Achat de carburants	1 728,77	2 000,00	2 000,00	4 000,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	6 053,99	26 000,00	26 000,00	26 000,00		
608128/99001	Sylviculture - Fournitures d'entretien et de petit équipement	6 053,99	26 000,00	26 000,00	26 000,00		
	Acquisition de vêtements de sécurité, frais de nettoyage, plantations, mesures de sensibilisation, panneaux, etc.						
	2023: svt. plan de gestion 2023						
	2024: svt. plan de gestion 2024						
	2025: svt. plan de gestion 2025						
612200	Entretien et réparations	15 536,32	80 500,00	35 000,00	82 500,00		
612200/99001	Sylviculture - Coupes de bois et travaux de culture, débardage	14 961,09	50 000,00	30 000,00	50 000,00		
	Factures bois de cheminée / coupes / débardage, tracteur de débardage						
	2023: svt. plan de gestion 2023 / hausse des prix						
	2024: svt. plan de gestion 2024						
	2025: svt. plan de gestion 2025						
612200/99002	Sylviculture - Entretien du véhicule	575,23	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
612200/99003	Sylviculture - Entretien de l'abri	0,00	500,00	0,00	2 500,00		
	2026: Nettoyage des toilettes sèches dans la forêt de Biwer près du Kréiwénckelshaischen						
612200/99004	Sylviculture - Entretien et réparations de la voirie forestière	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00		
	Fauchage, acquisition de rigoles, gravier etc. Entretien des chemins forestiers						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	19,47	78,00	69,04	78,00		
614100/99001	Sylviculture - Assurance véhicule - Ventilation	19,47	28,00	19,04	28,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/412/	412 Sylviculture						
	casco						
614100/99002	Sylviculture - Assurance de l'abri forêt	0,00	50,00	50,00	50,00		
621000	Rémunérations des salariés	2 785,16	2 750,00	3 050,00	3 100,00		
621000/99001	*Sylviculture - Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers)	2 785,16	2 750,00	3 050,00	3 100,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	385,31	415,00	487,50	500,00		
623000/99001	*Sylviculture - Charges sociales	385,31	415,00	487,50	500,00		
641000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	600,00	0,00	800,00		
641000/99001	Certification de la forêt communale	0,00	600,00	0,00	800,00		
	La redevance est payée pour une durée de 5 ans (2016 à 2020 inclus). Elle est composée d'un montant fixe de 10€, + 0,20€/ha/an. Surface: 429,39ha échéance du certificat PEFC le 31.12.2025						
648258 G	Autres participations à des traitements	138 251,78	152 000,00	146 334,44	152 000,00		
648258/99001 G	Remboursement à l'État des traitements des préposés forestiers et des chefs de cantonnement	35 227,66	42 000,00	36 334,44	42 000,00		
	2024: suivant estimation du MECDD 2025: suivant estimation du MECDD 2026: suivant estimation du MECDD						
648258/99002 G	Remboursement à l'État des salaires des ouvriers forestiers	103 024,12	110 000,00	110 000,00	110 000,00		
	2024: svt. plan de gestion 2024 2025: svt. plan de gestion 2025 2026: svt. plan de gestion 2026						
	Total 412	164 760,80	264 343,00	212 940,98	268 978,00		
3/425/	425 Production et Distribution de l'électricité						
612200	Entretien et réparations	0,00	500,00	0,00	6 000,00		
612200/99001	Production et Distribution de l'électricité - Entretien et réparations du poste de transformation (TRAFO)	0,00	500,00	0,00	6 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/425/	425 Production et Distribution de l'électricité						
	2026: Révision complète du TRAF0						
612300	Contrats de maintenance	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
612300/99001	Production et Distribution de l'électricité - Contrat de maintenance avec CREOS du poste de transformation (TRAF0)	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
	Contrat de maintenance						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	53,55	77,00	52,40	77,00		
614100/99001	Production et Distribution de l'électricité - Assurances d'incendie - Ventilation	53,55	77,00	52,40	77,00		
	Total 425	53,55	2 577,00	2 052,40	8 077,00		
3/441/	441 Transports routiers						
613488	Autres honoraires divers	0,00	50 000,00	30 000,00	97 000,00		
613488/99001	Mise en place d'un service de navette du type "Ruffbus" dans la commune	0,00	50 000,00	30 000,00	97 000,00		
	2025: Lancement du service Ruffbus dans la Commune de Biwer à partir du 15.09.25. Suivant offre Voyages Emile Weber: tarif journalier 360€ + tva 3% (estimation 96.500€/an) en collaboration avec les communes de Grevenmacher et Manternach.						
	Total 441	0,00	50 000,00	30 000,00	97 000,00		
3/452/	452 Réseaux de télédistribution						
641000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	348,01	500,00	384,00	500,00		
641000/99001	Antenne collective de télévision - abonnements	348,01	500,00	384,00	500,00		
	Total 452	348,01	500,00	384,00	500,00		
3/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)						
648211 S	Participations à caractère général	0,00	3 757,68	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)						
648211/99001 S	Participation aux frais d'exploitation du SIAEG 2024: suivant le budget du SIAEG 2025: suivant le budget du SIAEG 2026: suivant le budget du SIAEG	0,00	3 757,68	0,00	0,00		
	Total 470	0,00	3 757,68	0,00	0,00		
	Total général 4	233 501,68	390 021,78	318 750,13	451 899,00		
3/510/	5 Protection de l'environnement						
	510 Gestion des déchets						
606352	Poubelles et sacs poubelles destinés à la revente	18 490,00	40 000,00	40 000,00	50 000,00		
606352/99001	Gestion des déchets - Acquisition de poubelles et sacs 2024: Mise en conformité par rapport à la loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets et notamment par rapport au respect du principe du pollueur-payeur. Décision (04/2024-3a) du conseil communal du 21.06.24 relative à l'adoption d'un nouveau règlement taxe relatif aux déchets approuvée par le MAI le 15.07.24. Mise en place d'un système d'identification des poubelles et conteneurs raccordés à la collecte des déchets organisée par la Commune de Biwer Application d'une nouvelle tarification comportant au moins une composante variable calculée en fonction du poids ou du volume des déchets municipaux. 2025: Tarifs de vente du SIGRE pour poubelles et autres récipients à partir du 01.01.25 (destinés aux communes membres): -Vente d'une poubelle (grise) pour déchets ménagers de 45 litres 55,00 € /pièce -Vente d'une poubelle (grise) pour déchets ménagers de 60 litres 50,00 € /pièce -Vente d'une poubelle (grise) pour déchets ménagers de 80 litres 55,00 € /pièce -Vente d'une poubelle (grise) pour déchets ménagers de 120 litres 55,00 € /pièce -Vente d'une poubelle (grise) pour déchets ménagers de 240 litres 65,00 € /pièce -Vente d'un conteneur (gris) pour déchets ménagers de 660 litres 250,00 € /pièce	18 490,00	40 000,00	40 000,00	50 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/510/	510 Gestion des déchets						
	-Vente d'un conteneur (gris) pour déchets ménagers de 1100 litres 350,00 € /pièce -Vente d'un sac-poubelle pour déchets ménagers 2,50 € /pièce -Vente d'un récipient 10 litres "BIOBOY" destiné au pré-triage des déchets organiques de cuisine, de couleur brune 6,50 € /pièce -Vente d'une poubelle pour déchets organiques de 45 litres, de couleur brune 60,00 € /pièce -Vente d'une poubelle pour déchets organiques de 80 litres, de couleur brune 55,00 € /pièce -Vente d'une poubelle pour déchets recyclables de 120 litres, de couleur verte, bleue ou jaune 55,00 € /pièce -Vente d'une poubelle pour déchets recyclables de 240 litres, de couleur verte, bleue, brune ou jaune 70,00 € /pièce -Vente d'un conteneur pour déchets recyclables de 660 litres, de couleur verte, bleue ou brune 270,00 € /pièce -Vente d'un conteneur pour déchets recyclables de 1100 litres, de couleur verte ou bleue 390,00 € /pièce -Vente d'un "ECOBAC" pour déchets recyclables, de couleur verte ou bleue 25,00 € /pièce -Reprise récipients (tous les modèles) (N.B. un certain nombre de pièces d'échange pour réparation sont disponibles) gratuit -Vente d'une serrure automatique pour poubelles avec une clé triangulaire (Dreikantschloß) 50,00 € /pièce -Vente d'une serrure pour conteneurs 6601 ("Flachdeckel") 75,00 € /pièce -Vente d'une serrure pour conteneurs 11001 ("Deckel-in-Deckel") 80,00 € /pièce -Vente d'un gabarit de perçage 90,00 €/pièce -Montage d'une serrure pour poubelles/conteneurs (tout type) 50,00 € /pièce -Location mensuelle d'une caisse-palette grillagée ("Gitterbox") 2,50 € /pièce -Location d'une benne basculante ("Kruizinga") 20,00 € /jour 2026: Les tarifs restent inchangés hormis le prix les poubelles de 45 litres qui a été majoré de 2€.						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	22 582,55	15 000,00	15 000,00	10 000,00		
608128/99001	Gestion des déchets - Fournitures d'entretien et de petit équipement	22 582,55	15 000,00	15 000,00	10 000,00		
	2024: cf. 3/510/606352/99001 Mise en place d'un système d'identification pour les récipients de déchets (offre 30.000€).						
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	0,00	10 000,00	14 000,00	21 000,00		
	Gestion des déchets - Facturation interne du vidage des poubelles de la commune	0,00					

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/510/	510 Gestion des déchets						
611120/99001			10 000,00	14 000,00	21 000,00		
618400 P	Elimination des déchets non industriels	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
618400/99001 P	Gestion des déchets - Frais d'enlèvement, de recyclage et de destruction des ordures par une entreprise privée - Déchets divers (+mélange matériel électrique et informatique ECOTREL)	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
621000	Rémunérations des salariés	38 323,87	37 840,00	41 968,00	42 656,00		
621000/99001	*Gestion des déchets - Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers)	38 323,87	37 840,00	41 968,00	42 656,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	5 301,90	5 710,40	6 708,00	6 880,00		
623000/99001	*Gestion des déchets - Charges sociales	5 301,90	5 710,40	6 708,00	6 880,00		
648211 S	Participations à caractère général	343 262,47	372 232,00	340 232,00	365 288,00		
648211/99001 S	Gestion des déchets - Participations aux frais à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Splitting - cf. articles suivants						
648211/99002 S	Gestion des déchets - Participation des communes par tête d'habitant	15 408,00	15 232,00	15 232,00	15 288,00		
	2024: Suivant information du SIGRE du 15/11/23 2025: Suivant information du SIGRE du 14/11/24 2026: Suivant information du SIGRE du 17/11/25						
648211/99003 S	Gestion des déchets - Participations aux frais à caractère général Poubelle ménagère	126 715,05	120 000,00	120 000,00	120 000,00		
648211/99004 S	Gestion des déchets - Participations aux frais à caractère général Poubelle organique	101 617,35	100 000,00	100 000,00	100 000,00		
648211/99005 S	Gestion des déchets - Participations aux frais à caractère général Poubelle verres creux et vieux papiers	27 091,76	40 000,00	30 000,00	40 000,00		
648211/99007 S	Gestion des déchets - Participations aux frais à caractère général Déchets divers (de verdure, encombrants...)	20 811,45	30 000,00	25 000,00	30 000,00		
648211/99008 S	Gestion des déchets - Participations aux frais à caractère général Centre de recyclage Muertendall	51 618,86	67 000,00	50 000,00	60 000,00		
	2025: Carte d'accès au centre de ressources SIGRE 10,00 €/carte						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/510/	510 Gestion des déchets						
	Total 510	427 960,79	482 282,40	459 408,00	497 324,00		
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	191,46	1 300,00	1 000,00	1 300,00		
608128/99001	Eaux usées - Fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	300,00	0,00	300,00		
608128/99002	Eaux usées - Fournitures pour l'entretien du réseau	191,46	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
612200	Entretien et réparations	51 233,71	55 000,00	51 559,60	55 000,00		
612200/99002	Eaux usées - Vidange annuelle des fosses privées	11 418,19	15 000,00	11 559,60	15 000,00		
612200/99003	Eaux usées - Travaux d'entretien et de réparation du réseau	39 815,52	40 000,00	40 000,00	40 000,00		
	svt. règlement communal sur les canalisations arrêté par décision 04/98-3 du 10/06/1998 du CC, appr. MI du 09/09/1998, réf.:362/98/CR. L'article 17 prévoit que la commune prend en charge les frais relatifs à une vidange par an.						
	Vidange et nettoyage des avaloirs, inspection par caméra Analyses du site Grousswiss (+/- 25.000€/an)						
	2024: projet relatif au renouvellement de la canalisation "An de Wasen" à Biwer reporté à l'article 4/520/222100/24001 2026: Inspection par caméra (Duchscherstross, om Bruch, Kuerzebësich et Ieweschtaass)						
621000	Rémunérations des salariés	7 185,73	7 095,00	7 869,00	7 998,00		
621000/99001	*Eaux usées - Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers)	7 185,73	7 095,00	7 869,00	7 998,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	994,11	1 070,70	1 257,75	1 290,00		
623000/99001	*Eaux usées - Charges sociales	994,11	1 070,70	1 257,75	1 290,00		
648211 S	Participations à caractère général	527 043,91	521 470,92	694 007,30	457 365,00		
648211/99001 S	Eaux usées - Participation de la commune de Biwer aux frais d'exploitation du SIDEST	527 043,91	521 470,92	694 007,30	457 365,00		
	svt. informations du SIDEST + Taxe de rejet des eaux usées - Fixation annuelle par règlement grand-ducal						
	2024: suivant information du SIDEST du 07/11/23						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
	2025: suivant information du SIDEST du 11/11/24 2026: suivant information du SIDEST du 14/11/25 (rectifié 2025: hausse due à une participation 2024)						
	Total 520	586 648,92	585 936,62	755 693,65	522 953,00		
3/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
648120 P	Subventions affectées	0,00	3 000,00	0,00	0,00		
648120/99001 P	Participation Klima-Agence gratuit depuis 2023	0,00	3 000,00	0,00	0,00		
648340 P	Aides aux résidents	6 358,25	25 000,00	30 000,00	40 000,00		
648340/99001 P	Mesure d'économie d'énergie - Subvention d'investissement Adoption le 10.10.2025 par le conseil communal de la modification du règlement modifié relatif au subventionnement d'investissement dans le but d'une utilisation rationnelle de l'énergie	6 358,25	25 000,00	30 000,00	40 000,00		
	Total 532	6 358,25	28 000,00	30 000,00	40 000,00		
3/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
608180	Autres matières et fournitures non stockées	0,00	300,00	0,00	300,00		
608180/99001	Protection de l'environnement - Autres matières et fournitures	0,00	300,00	0,00	300,00		
612110	Sous-traitance générale - Services d'experts / Etudes / Travaux	0,00	10 000,00	11 000,00	40 000,00		
612110/99001	Protection de l'environnement - Services d'experts, études, travaux 2025-2026: Concept de collecte des déchets pour les entreprises 2026: Klimaanpassungskonzept	0,00	10 000,00	11 000,00	40 000,00		
618880	Autres charges externes diverses à payer	0,00	0,00	0,00	5 000,00		
618880/99001	Prise en charge des frais occasionnés pour l'enlèvement de nids de frelons asiatiques	0,00	0,00	0,00	5 000,00		
648120 P	Subventions affectées	577,80	4 400,00	4 138,17	4 600,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
648120/99001 P	Participation au partenariat de cours d'eau Syre 2024: suivant courrier du Partenariat de cours d'eau Syre du 20.11.2023 2025: suivant courrier du Partenariat de cours d'eau Syre du 28.11.2024 2026: suivant courrier du Partenariat de cours d'eau Syre du 31.10.2025	0,00	3 700,00	3 566,97	3 900,00		
648120/99002 P	Cotisation Umweltberodung Cotisation annuelle à partir de 2016 2024: suivant informations EBL du 11/09/24 (500€ + 0,3€/habitant)	577,80	700,00	571,20	700,00		
648211 S	Participations à caractère général	35 721,00	63 000,00	63 000,00	106 000,00		
648211/99002 S	Frais de participation au Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIAS) Préservation de la diversité biologique et protection de la nature 2024:suivant information du SIAS du 16/11/23 coordination administrative 4.000€ diversité biologique 22.000€ projets pour le fonds de l'environnement 11.000€ (avance des communes uniquement si les fonds propres du syndicat ne peuvent pas couvrir les dépenses) protection de la nature 10.000€ 2025:suivant information du SIAS du 15/11/24 coordination administrative 7.000€ diversité biologique 28.000€ projets pour le fonds de l'environnement 26.000€ (avance des communes uniquement si les fonds propres du syndicat ne peuvent pas couvrir les dépenses) protection de la nature 2.000€ 2026:suivant information du SIAS du 07/11/25 coordination administrative 13.000€ diversité biologique 21.000€ projets pour le fonds de l'environnement 33.000€ (avance des communes uniquement si les fonds propres du syndicat ne peuvent pas couvrir les dépenses) protection de la nature 13.000€ pacte nature 26.000€ (subside de 10.000€ cf. 2/590/744710/99003)	35 721,00	63 000,00	63 000,00	106 000,00		
648212 S	Participations à caractère spécifique	15 478,23	46 800,00	44 000,00	37 000,00		
648212/99002 S	Participation aux frais annuels du Natur- & Geopark Mëlldall (NGPM)	3 598,77	4 800,00	10 000,00	6 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
	<p>Approbation par le conseil communal le 26/05/20 de la convention conclue avec le Natupark Möllerdall relative à la coordination et le suivi régional des programmes de mesures en zone de protection autour des captages d'eau potable par un « animateur ressources eau potable »</p> <p>2024: suivant informations du NGPM du 22/11/23 2025: suivant informations du NGPM du 12/11/24</p> <p>2026: suivant informations du NGPM du 26/11/25 Rectifié 2025: participations 2024 et 2025 Nouveau rythme de paiement à partir de 2026.</p>						
648212/99003 S	<i>Avance payée au Natur- & Geopark Möllerdall (NGPM) pour dépenses liées aux programmes de mesures dans le cadre des zones de protection d'eau potable</i>	11 879,46	42 000,00	34 000,00	31 000,00		
	<p>2024: suivant informations du NGPM du 22/11/23 2025: suivant informations du NGPM du 12/11/24 2026: suivant informations du NGPM du 26/11/25</p>						
	Total 590	51 777,03	124 500,00	122 138,17	192 900,00		
	Total général 5	1 072 744,99	1 220 719,02	1 367 239,82	1 253 177,00		
3/624/	6 Logements et équipements collectifs						
	624 Voirie vicinale						
608112	Electricité	64 860,26	61 340,00	59 606,00	57 906,00		
608112/99001	<i>Voirie vicinale - Frais d'électricité pour l'éclairage public</i>	44 913,20	40 000,00	40 000,00	38 000,00		
608112/99002	<i>Voirie vicinale - Achats non stockés: Electricité - Ventilation</i>	18 515,72	19 340,00	17 406,00	17 406,00		
	ventilation 18%						
608112/99003	<i>Voirie vicinale - Frais d'électricité - Bornes</i>	1 431,34	2 000,00	2 200,00	2 500,00		
	Bornes Biwer (mairie, z.a. Grousswiss) Wecker-Gare (gare, placette Scheerleck)						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	26 528,77	45 000,00	55 000,00	50 000,00		
608128/99001	<i>Voirie vicinale - Fournitures d'entretien et de petit équipement</i>	26 528,77	45 000,00	55 000,00	50 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/624/	624 Voirie vicinale						
	2024: remplacement et mise en place de 2 Barrières (Om Knapp et Eescherbruch)						
	2025: mise en place de bacs à fleurs sur la place devant la mairie (coût estimé 20.000€)						
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	311,28	600,00	600,00	600,00		
611120/99001	Voirie vicinale - Loyers et charges locatives des bâtiments	311,28	600,00	600,00	600,00		
	Facturation interne de l'eau						
612200	Entretien et réparations	109 427,87	250 000,00	250 000,00	169 000,00		
612200/99001	Voirie vicinale - Travaux d'entretien des infrastructures	109 427,87	250 000,00	250 000,00	110 000,00		
	Convention CIGR service environnement + installation progressive de bandes podotactiles (sur 5 ans / début 2021)						
	2024:						
	- Suivant information du CIGR du 27.11.23: service environnement 50.085,85€						
	- Convention SIAEG du 12.12.23 - reprise du réseau par les communes territorialement compétentes						
	2025:						
	- Suivant information du CIGR du 22.11.24: service environnement 58.818,30€						
	- Réévaluation générale et adaptation des codes postaux et des noms des rues dans la commune (acquisition de nouveaux panneaux)						
	2025-2026:						
	- Travaux prévus au croisement Om Brouch à Wecker (115.000€)						
	2026:						
	- CIGR cf. nouvel article 3/624/612200/99002						
	- Renouvellement de l'éclairage de la main-courante du pont routier de la N14 (20.000€)						
	- Paiement des travaux d'infrastructure effectuer dans le cadre du PAP An der Schmëtt en 2022 (40.000€)						
	- Réaménagement de l'emplacement près des mâts devant la mairie						
612200/99002	Voirie vicinale - CIGR - Service environnement	0,00	0,00	0,00	59 000,00		
	2026: Suivant informations du CIGR du 14.11.25, la participation financière s'élève à un montant de 58 818,30€.						
613481	Honoraires de consultance externe et d'expertise	0,00	0,00	0,00	10 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/624/	624 Voirie vicinale						
613481/99001	Voirie vicinale - Frais de consultance externe et d'expertise 2026: Mise à jour des plans as built (eau potable et eaux usées)	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	67 512,40	66 660,00	73 932,00	75 144,00		
621000/99001	*Voirie vicinale - Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers)	67 512,40	66 660,00	73 932,00	75 144,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	9 339,98	10 059,60	11 817,00	12 120,00		
623000/99001	*Voirie vicinale - Charges sociales	9 339,98	10 059,60	11 817,00	12 120,00		
	Total 624	277 980,56	433 659,60	450 955,00	374 770,00		
3/626/	626 Cimetières						
608112	Electricité	574,08	1 200,00	1 300,00	1 300,00		
608112/99002	Cimetières - Achats non stockés: Electricité - Morgue	574,08	1 200,00	1 300,00	1 300,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	3 980,34	25 000,00	25 000,00	12 000,00		
608128/99001	Cimetières - Fournitures d'entretien et de petit équipement 2024: acquisition de mobilier 2025: remplacement réfrigérateur de morgue (22.000€) 2026: remplacement du chariot	3 980,34	25 000,00	25 000,00	12 000,00		
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	737,63	800,00	2 500,00	1 500,00		
611120/99001	Cimetières - Loyers et charges locatives des bâtiments Facturation interne de l'eau	737,63	800,00	2 500,00	1 500,00		
612200	Entretien et réparations	5 213,03	5 000,00	5 000,00	55 000,00		
612200/99001	Cimetières - Travaux d'entretien et de réparation des bâtiments y inclus cimetière forestier 2026: Installation d'un chauffage infrarouge dans la morgue Réparation du mur du cimetière à Brouch (estimation 45.000€)	5 213,03	5 000,00	5 000,00	55 000,00		
612300	Contrats de maintenance	235,71	450,00	500,00	500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/626/	626 Cimetières						
612300/99001	Cimetières - Contrat de nettoyage des bâtiments Nettoyage Morgue	235,71	450,00	500,00	500,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	138,74	199,50	135,68	199,50		
614100/99001	Cimetières - Assurances d'incendie - Ventilation	138,74	199,50	135,68	199,50		
621000	Rémunérations des salariés	6 628,69	6 545,00	7 259,00	7 378,00		
621000/99001	*Cimetières - Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers)	6 628,69	6 545,00	7 259,00	7 378,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	917,04	987,70	1 160,25	1 190,00		
623000/99001	*Cimetières - Charges sociales	917,04	987,70	1 160,25	1 190,00		
648211 S	Participations à caractère général	227,28	250,00	500,00	500,00		
648211/99001 S	Participation aux frais d'exploitation du SICEC 0,12€ par habitant 2024: suivant information du SICEC du 22.11.23 2026: suivant information du SICEC du 18.11.25, la cotisation passe à 0,20€ par habitant à partir du 01.01.26	227,28	250,00	500,00	500,00		
	Total 626	18 652,54	40 432,20	43 354,93	79 567,50		
3/627/	627 Ateliers						
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	14 916,32	15 000,00	16 000,00	15 000,00		
603300/99001	Atelier - Fournitures d'atelier et d'usine Achat d'outils	14 916,32	15 000,00	16 000,00	15 000,00		
603600	Carburants	19 924,87	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
603600/99001	Atelier - Achat de carburants	19 924,87	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
608112	Electricité	4 164,60	4 350,00	3 915,00	3 915,00		
608112/99002	Atelier - Achats non stockés: Electricité - Ventilation	4 164,60	4 350,00	3 915,00	3 915,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/627/	627 Ateliers						
	compteur séparé						
608113	Gaz de canalisation	8 103,14	15 000,00	11 000,00	12 000,00		
608113/99001	Atelier - Achats non stockés: Gaz de canalisation	8 103,14	15 000,00	11 000,00	12 000,00		
608122	Petit équipement	8 702,39	23 000,00	20 000,00	25 000,00		
608122/99001	Petit équipement: Petit outillage	8 702,39	23 000,00	20 000,00	25 000,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	1 541,47	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
608128/99001	Atelier - Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 541,47	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
608160	Vêtements professionnels	4 010,63	6 000,00	6 000,00	12 000,00		
608160/99001	Vêtements professionnels	4 010,63	6 000,00	6 000,00	12 000,00		
	10 salariés à tâche manuelle						
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	4 712,37	1 000,00	5 500,00	5 000,00		
611120/99001	Atelier - Loyers et charges locatives des bâtiments	4 712,37	1 000,00	5 500,00	5 000,00		
	Facturation interne de l'eau						
612200	Entretien et réparations	36 680,81	92 000,00	97 500,00	55 000,00		
612200/99001	Atelier - Entretien et réparations de l'équipement de transport et manutention	21 360,91	30 000,00	35 000,00	45 000,00		
	Parc automobile du service de régie (acquisitions diverses, révisions,...) 2026: Mise en place du nouveau logo de la commune sur les véhicules utilitaires						
612200/99002	Atelier - Entretien et réparations des bâtiments	15 056,65	60 000,00	62 500,00	8 000,00		
	2024: - révision des portes de l'atelier et remplacement des 2 portes arrières suivant commande du 04.12.24 TMS (47.000€) - mise en place de 2 bornes de chargement pour le parc automobile de la commune (7.000€) - mise en place d'une borne d'eau potable pour l'atelier communal (4.000€) 2025: - révision des portes de l'atelier et remplacement des 2 portes arrières suivant commande du 04.12.24 TMS (47.000€)						
612200/99003	Atelier - Entretien et réparations de bornes escamotables et de barrières	263,25	2 000,00	0,00	2 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/627/	627 Ateliers						
612300	Contrats de maintenance	3 884,05	4 000,00	4 500,00	4 500,00		
612300/99001	Atelier - Contrat de maintenance: Services de nettoyage	3 884,05	4 000,00	4 500,00	4 500,00		
	2023: nouveau contrat de nettoyage conclu avec NETTOSERVICE SARL à partir du 01/02/2023						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	6 951,19	9 585,50	9 078,33	10 585,50		
614100/99001	Atelier - Assurances sur véhicules	5 848,59	8 000,00	8 000,00	9 000,00		
614100/99002	Atelier - Assurances ateliers communaux, hangar service technique - Ventilation	1 102,60	1 585,50	1 078,33	1 585,50		
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	849,56	960,00	916,80	916,80		
615300/99001	Atelier - Frais de télécommunication - Ventilation	849,56	960,00	916,80	916,80		
618820	Frais de formation	0,00	16 000,00	16 000,00	18 000,00		
618820/99001	Salariés à tâche manuelle - Frais de formation du personnel communal	0,00	16 000,00	16 000,00	18 000,00		
	Formations diverses: premiers secours, sécurité sur les chantiers, contrôle sécurité des aires de jeux, etc.						
621000	Rémunérations des salariés	4 456,26	4 400,00	4 880,00	4 960,00		
621000/99001	*Atelier - Salaires des salariés à tâche manuelle	4 456,26	4 400,00	4 880,00	4 960,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	616,50	664,00	780,00	800,00		
623000/99001	*Atelier - Charges sociales	616,50	664,00	780,00	800,00		
642800	Autres indemnités	850,00	500,00	500,00	500,00		
642800/99001	Indemnités pour téléphones portables - salariés à tâches manuelles	850,00	500,00	500,00	500,00		
	forfait annuel 55€ 2024: 9 salariés (+ 2023 7 salariés) 2025: 9 salariés						
	Total 627	120 364,16	214 459,50	218 570,13	190 177,30		
3/628/	628 Hygiène publique						
618880	Autres charges externes diverses à payer	4 761,90	5 000,00	7 300,00	6 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/628/	628 Hygiène publique						
618880/99001	Campagne annuelle de dératisation Dératisation des canalisations de la commune (2 fois par an) 2025: une campagne supplémentaire nécessaire	4 761,90	5 000,00	7 300,00	6 000,00		
	Total 628	4 761,90	5 000,00	7 300,00	6 000,00		
3/631/	631 Captage						
649000	Dotations aux provisions d'exploitation	848,63	20 000,00	5 000,00	15 000,00		
649000/99100	Taxe de prélèvement d'eau Fixation annuelle par règlement grand-ducal. Variation en fonction du recours à l'eau de source. 2023: mise en service du Réservoir d'eau Boudler	848,63	20 000,00	5 000,00	15 000,00		
	Total 631	848,63	20 000,00	5 000,00	15 000,00		
3/634/	634 Stockage						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
608128/99001	Eau potable - Fournitures pour l'entretien des bâtiments	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	172,81	248,50	169,01	248,50		
614100/99001	Eau potable - Assurances d'incendie - Ventilation 3 réservoirs d'eau	172,81	248,50	169,01	248,50		
	Total 634	172,81	1 248,50	1 169,01	1 248,50		
3/635/	635 Distribution						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	33 430,83	55 000,00	55 000,00	40 000,00		
608128/99001	Eau potable - Fournitures pour l'entretien du réseau Convention SIAEG du 12.12.23 - reprise du réseau par les	33 430,83	55 000,00	55 000,00	40 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/635/	635 Distribution						
	communes territorialement compétentes						
	2025: mise en place du nouveau système LoRa destiné à la digitalisation des compteurs d'eau. (entretien annuel du système à prévoir)						
612200	Entretien et réparations	0,00	10 000,00	5 000,00	30 000,00		
612200/99001	Eau potable - Travaux d'entretien et de réparation du réseau	0,00	10 000,00	5 000,00	30 000,00		
	2026: Mise en place d'une borne d'incendie dans la Hauptstrooss à Biwer concernant la séparation du réseau d'eau						
613481	Honoraires de consultance externe et d'expertise	1 855,62	5 000,00	5 000,00	10 000,00		
613481/99001	Eau potable - Frais de consultance externe et d'expertise	1 855,62	5 000,00	5 000,00	10 000,00		
	Recherche préventive de fuites dans le réseau d'eau (Offre de Wester Wassertechnik Sàrl: 4500€)						
	Total 635	35 286,45	70 000,00	65 000,00	80 000,00		
3/636/	636 Analyses						
613481	Honoraires de consultance externe et d'expertise	7 992,05	5 000,00	0,00	0,00		
613481/99001	Eau potable - Frais de consultance externe et d'expertise - analyses	7 992,05	5 000,00	0,00	0,00		
	2025: analyses effectuées par l'AGE						
	Total 636	7 992,05	5 000,00	0,00	0,00		
3/639/	639 Autre alimentation en eau						
608112	Electricité	4 118,31	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
608112/99001	Eau potable - Frais d'électricité RRB - vanne motorisée Réservoir d'eau Station de pompage Brouch Captage de la source à Brouch	4 118,31	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	6 000,00	2 000,00	6 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/639/	639 Autre alimentation en eau						
608128/99001	Eau potable - Fournitures pour l'entretien des bâtiments	0,00	6 000,00	2 000,00	6 000,00		
612200	Entretien et réparations	7 785,77	50 000,00	10 000,00	50 000,00		
612200/99001	Eau potable - Travaux d'entretien et de réparation des bâtiments	7 785,77	50 000,00	10 000,00	50 000,00		
	Travaux annuels: Entretien et nettoyage des réservoirs d'eau potable à Boudler et Wecker et du forage de la source d'eau potable à Brouch						
	2025-2026: Mise en place d'un système de surveillance du réservoir d'eau potable à Wecker						
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	269,95	1 200,00	800,00	800,00		
615300/99001	Frais Internet: Bassin d'eau potable Boudler et Captage source Brouch	269,95	1 200,00	800,00	800,00		
621000	Rémunérations des salariés	41 554,66	41 030,00	45 506,00	46 252,00		
621000/99001	*Eau potable - Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers)	41 554,66	41 030,00	45 506,00	46 252,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	5 748,87	6 191,80	7 273,50	7 460,00		
623000/99001	*Eau potable - Charges sociales	5 748,87	6 191,80	7 273,50	7 460,00		
648212 S	Participations à caractère spécifique	387 896,96	466 300,00	448 600,00	494 000,00		
648212/99001 S	Achat d'eau auprès du SIDERE	387 896,96	466 300,00	448 600,00	494 000,00		
	2024: suivant informatioun du SIDERE du 17/11/2023						
	2025: suivant informatioun du SIDERE du 06/11/2024, hausse due surtout à l'augmentation du prix de l'eau que le SIDERE achète auprès du SEBES mais aussi à l'indexation des salaires, des coûts de l'électricité et des coûts relatifs à l'amortissement des projets d'infrastructure réalisés. - consommation effective: de 0,67€/m3 en 2024 à 0,76€/m3 en 2025 - capacité réservée: de 368,00€/m3 en 2024 à 409,10€/m3 en 2025 - raccordements: de 42,50€/mm en 2024 à 47,30€/mm en 2025 + ZAE Potaschbiereg						
	2026: suivant informatioun du SIDERE du 19/11/2025						
	Total 639	447 374,52	575 721,80	519 179,50	609 512,00		
3/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
611110	Loyers et charges locatives - Terrains	93,15	200,00	0,00	200,00		
611110/99001	Servitudes diverses svt. convention CFL	93,15	200,00	0,00	200,00		
	Total 650	93,15	200,00	0,00	200,00		
3/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
611110	Loyers et charges locatives - Terrains	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
611110/99001	Loyers et charges locatives : Terrains Approbation du conseil communal en séance du 01.12.25 d'un contrat de bail conclu entre l'Administration communale de Biwer et la société CREOS LUXEMBOURG SA, portant sur la location d'une partie de la parcelle inscrite au cadastre comme suit. : Commune de Biwer, section -C- de Biwer, numéro 358/6661, d'une surface d'environ 17,54 ares. Considérant que la location de ladite parcelle s'inscrit dans le cadre de l'aménagement d'un parking provisoire destiné à répondre aux besoins en stationnement du personnel travaillant sur le campus scolaire (atelier communal, école, maison relais et crèche) et que cette mesure s'avère nécessaire en raison de la situation actuelle de stationnement. Le loyer est fixé à 10.000€ par an.	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
	Total 690	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
	Total général 6	913 526,77	1 365 721,60	1 310 528,57	1 366 475,30		
3/821/	8 Loisirs, culture et culte						
	821 Terrains de sports						
608112	Electricité	4 528,41	4 730,00	4 257,00	4 257,00		
608112/99002	Terrains de sports - Achats non stockés: Electricité - Ventilation ventilation 2%	4 528,41	4 730,00	4 257,00	4 257,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/821/	821 Terrains de sports						
608113	Gaz de canalisation	3 208,83	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
608113/99001	Terrains de sports - Consommation de Gaz	3 208,83	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	2 500,00	2 500,00	3 500,00		
608128/99001	Terrains de sports - Fournitures d'entretien et de petit équipement des bâtiments	0,00	2 500,00	2 500,00	3 500,00		
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	334,40	500,00	500,00	500,00		
611120/99001	Terrains de sports - Loyers et charges locatives des bâtiments	334,40	500,00	500,00	500,00		
	Facturation interne de l'eau						
612200	Entretien et réparations	41 470,94	71 000,00	88 000,00	52 500,00		
612200/99001	Terrains de sports - Travaux d'entretien et de réparation des bâtiments	7 391,51	33 000,00	33 000,00	7 500,00		
	2025: Entretien et réfections des vestiaires et de la buvette du terrain II						
612200/99002	Terrains de sports - Travaux d'entretien des terrains de sport	34 079,43	38 000,00	55 000,00	45 000,00		
	Entretien des terrains à des intervalles réguliers par une entreprise spécialisée (CBZ) Entretien terrain I et II						
	2025: Remplacement des cages de but du terrain II y inclus remise à neuf de leurs fondations (9.000€)						
612300	Contrats de maintenance	9 364,15	11 000,00	13 000,00	13 000,00		
612300/99001	Terrains de sports - Contrat de nettoyage des bâtiments	9 364,15	11 000,00	13 000,00	13 000,00		
	Vestiaires Fancy + vestiaires terrain II 2023: nouveau contrat de nettoyage conclu avec NETTOSERVICE SARL à partir du 01/02/2023						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	77,89	112,00	76,17	112,00		
614100/99001	Terrains de sports - Assurances d'incendie - Ventilation	77,89	112,00	76,17	112,00		
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	0,00	700,00	441,60	441,60		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/821/	821 Terrains de sports						
615300/99001	Autres frais de télécommunication	0,00	700,00	441,60	441,60		
621000	Rémunérations des salariés	18 437,79	18 205,00	20 191,00	20 522,00		
621000/99001	*Terrains de sports - Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers)	18 437,79	18 205,00	20 191,00	20 522,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	2 550,77	2 747,30	3 227,25	3 310,00		
623000/99001	*Terrains de sports - Charges sociales	2 550,77	2 747,30	3 227,25	3 310,00		
	Total 821	79 973,18	114 494,30	135 193,02	101 142,60		
3/822/	822 Halls sportifs						
608112	Electricité	6 175,10	6 450,00	5 805,00	5 805,00		
608112/99002	Halls sportifs - Achats non stockés: Electricité - Ventilation ventilation 2%	6 175,10	6 450,00	5 805,00	5 805,00		
608113	Gaz de canalisation	21 511,17	21 125,00	10 075,00	17 550,00		
608113/99001	Halls sportifs - Frais de chauffage (gaz) - Ventilation	21 511,17	21 125,00	10 075,00	17 550,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
608128/99001	Halls sportifs - Fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	1 176,68	1 400,00	1 400,00	1 400,00		
611120/99001	Halls sportifs - Loyers et charges locatives des bâtiments Facturation interne de l'eau	1 176,68	1 400,00	1 400,00	1 400,00		
612200	Entretien et réparations	10 000,00	6 000,00	10 000,00	5 000,00		
612200/99001	Halls sportifs - Entretien et réparations des bâtiments	10 000,00	6 000,00	10 000,00	5 000,00		
612300	Contrats de maintenance	27 748,72	29 000,00	35 110,13	32 500,00		
612300/99001	Halls sportifs - Contrat de nettoyage des bâtiments	25 763,71	27 000,00	32 000,00	29 000,00		
	2023: nouveau contrat de nettoyage conclu avec NETTOSERVICE SARL à partir du 01/02/2023						
612300/99002	Halls sportifs - Contrats de maintenance sur bien immobiliers	1 985,01	2 000,00	3 110,13	3 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/822/	822 Halls sportifs						
	Contrat d'entretien annuel (Benz)						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	1 801,15	2 590,00	1 761,51	2 590,00		
614100/99001	Halls sportifs - Assurances d'incendie - Ventilation	1 801,15	2 590,00	1 761,51	2 590,00		
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	719,30	812,80	812,80	812,80		
615300/99001	Halls sportifs - Frais de télécommunications - Ventilation	719,30	812,80	812,80	812,80		
621000	Rémunérations des salariés	4 901,89	4 840,00	5 368,00	5 456,00		
621000/99001	*Halls sportifs - Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers)	4 901,89	4 840,00	5 368,00	5 456,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	678,15	730,40	858,00	880,00		
623000/99001	*Halls sportifs - Charges sociales	678,15	730,40	858,00	880,00		
	Total 822	74 712,16	75 948,20	74 190,44	74 993,80		
3/823/	823 Piscines						
602000	Matières consommables	6 210,52	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
602000/99001	Piscine - Achat de produits divers pour le traitement de l'eau	6 210,52	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
603500	Fournitures de bureau	0,00	250,00	250,00	250,00		
603500/99001	Piscine - Fournitures de bureau	0,00	250,00	250,00	250,00		
608112	Electricité	39 118,53	40 860,00	36 774,00	36 774,00		
608112/99002	Piscine - Achats non stockés: Electricité - Ventilation	39 118,53	40 860,00	36 774,00	36 774,00		
	ventilation 41%						
608113	Gaz de canalisation	27 137,17	26 650,00	12 710,00	22 140,00		
608113/99001	Piscine - Frais de chauffage (gaz) - Ventilation	27 137,17	26 650,00	12 710,00	22 140,00		
608122	Petit équipement	1 528,43	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
608122/99001	Piscine - Matériel didactique	1 528,43	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	4 944,86	5 000,00	8 000,00	5 000,00		
608128/99001	Piscine - Fournitures d'entretien et de petit équipement	4 944,86	5 000,00	8 000,00	5 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/823/	823 Piscines						
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	17 940,56	18 000,00	21 000,00	18 000,00		
611120/99001	Piscine - Loyers et charges locatives des bâtiments	17 940,56	18 000,00	21 000,00	18 000,00		
	Facturation interne de l'eau						
612160	Sous-traitance générale - Services éducatifs, services d'encadrement, services d'information, d'orientation, de soutien psycho-social et services de santé, d'aides et de soins	30 992,00	33 000,00	45 000,00	55 000,00		
612160/99001	Surveillance assurée par une entreprise privée	30 992,00	33 000,00	45 000,00	55 000,00		
612200	Entretien et réparations	50 000,00	50 000,00	55 000,00	75 000,00		
612200/99001	Piscine - Travaux d'entretien et de réparation des bâtiments	50 000,00	50 000,00	55 000,00	75 000,00		
	réparation du sol amovible et réfections diverses au niveau des vestiaires et des douches + assainissement énergétique						
612300	Contrats de maintenance	21 011,69	22 000,00	27 000,00	25 000,00		
612300/99001	Piscine - Contrat de nettoyage des bâtiments	21 011,69	22 000,00	27 000,00	25 000,00		
	2023: nouveau contrat de nettoyage conclu avec NETTOSERVICE SARL à partir du 01/02/2023						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	2 682,25	3 857,00	2 623,23	3 857,00		
614100/99001	Piscine - Assurances d'incendie - Ventilation	2 682,25	3 857,00	2 623,23	3 857,00		
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	706,55	798,40	798,40	798,40		
615300/99001	Piscine - Frais de télécommunications - Ventilation	706,55	798,40	798,40	798,40		
621000	Rémunérations des salariés	94 265,02	97 245,00	97 999,90	99 658,00		
621000/99001	*Piscine - Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers)	94 265,02	97 245,00	97 999,90	99 658,00		
	Jegen Armin; entrée en service le 01 octobre 2001 + ventilation ouvriers						
623000	Charges sociales (part patronale)	13 156,44	14 589,70	15 615,12	16 190,00		
623000/99001	*Piscine - Charges sociales	13 156,44	14 589,70	15 615,12	16 190,00		
	Jegen Armin + ventilation ouvriers						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/823/	823 Piscines						
	Total 823	309 694,02	319 750,10	330 270,65	365 167,40		
3/825/	825 Associations sportives						
608122	Petit équipement	24,00	1 000,00	1 700,00	1 000,00		
608122/99001	LASEP - Petit équipement - matériel sportif	24,00	1 000,00	1 700,00	1 000,00		
	2025: Commande de t-shirts et de 2 sacs de sport						
613488	Autres honoraires divers	1 000,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00		
613488/99001	LASEP - Honoraires au personnel administratif - secrétariat	1 000,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00		
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	215,00	4 500,00	2 500,00	2 500,00		
616000/99001	LASEP - Transport parascolaire effectué par une entreprise privée	215,00	4 500,00	2 500,00	2 500,00		
642500	Indemnités aux bénévoles	4 458,64	5 500,00	5 500,00	9 500,00		
642500/99001	LASEP - Indemnités aux bénévoles - activités sportives	4 458,64	5 500,00	5 500,00	9 500,00		
648120 P	Subventions affectées	18 797,14	23 744,81	23 744,81	25 000,00		
648120/99001 P	Associations sportives - Subventions aux associations	18 797,14	23 744,81	23 744,81	25 000,00		
	Subside déterminé annuellement par le conseil communal FC Jeunesse Biwer (subside ordinaire 3.188€) DT Olympique Biwer (subside ordinaire 2.438€) Biwer Fiederballclub (subside ordinaire 1.125€) Sportfäscher Syrdall Wecker asbl (subside ordinaire 375€) Biwer Bouleleeër asbl (subside ordinaire 375€) + Subsides supplémentaires: - 250 € en cas de montée de la 1ère équipe senior en division supérieure - 250 € lorsque la 1ère équipe senior remporte la coupe nationale organisée par une fédération officielle - 250 € en cas de victoire individuelle d'une coupe ou d'un championnat nationaux organisés par une fédération officielle 2026: Réévaluation du mode de répartition des subsides						
	Total 825	24 494,78	35 994,81	34 694,81	39 250,00		
3/829/	829 Autres Sports						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/829/	829 Autres Sports						
648120 S	Subventions affectées	0,00	0,00	0,00	0,00		
648120/99001 S	Coordinateur sportif	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Eventuelle collaboration intercommunale avec le syndicat Synecosport des Communes de Manternach et Bech en vue de l'embauche d'un coordinateur sportif						
	Total 829	0,00	0,00	0,00	0,00		
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
608112	Electricité	2 862,57	2 990,00	2 691,00	2 691,00		
608112/99002	Centres culturels et Salles de fêtes - Achats non stockés: Electricité - Ventilation	2 862,57	2 990,00	2 691,00	2 691,00		
	ventilation 10%						
608113	Gaz de canalisation	17 539,87	17 225,00	8 215,00	14 310,00		
608113/99001	Centres culturels et Salles de fêtes - Achats non stockés: Gaz de canalisation - Ventilation	17 539,87	17 225,00	8 215,00	14 310,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	566,24	3 000,00	4 000,00	5 000,00		
608128/99001	Centres culturels et Salles de fêtes - Fournitures d'entretien et de petit équipement	566,24	3 000,00	4 000,00	5 000,00		
	Y inclus Théilenhaus						
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	3 703,13	2 500,00	4 500,00	4 000,00		
611120/99001	Centres culturels et Salles de fêtes - Loyers et charges locatives des bâtiments	3 703,13	2 500,00	4 500,00	4 000,00		
	Facturation interne de l'eau						
612200	Entretien et réparations	49 135,41	155 000,00	90 000,00	10 000,00		
612200/99001	Centres culturels et Salles de fêtes - Travaux d'entretien et de réparation des bâtiments	49 135,41	155 000,00	90 000,00	10 000,00		
	Facture de nettoyage Entente et deux nettoyages annuels à fond par entreprise compris. + nettoyage fenêtres						
	2024:						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
	- Révision du réseau d'électricité et de l'éclairage (30.000€) - Remplacement de la fenêtre de la buvette - Aménagement d'une salle dans le centre culturel Fancy mise à disposition de l'ERMG afin de permettre un enseignement musical régulier à Biwer.						
	2025: - Remplacement du tapis, des rideaux dans la grande salle - Remplacement des chaises et des tables (65.000€)						
	2026: cf. article 4/831/222100/25001						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	1 798,72	2 736,50	1 909,13	2 736,50		
614100/99001	Centres culturels et Salles de fêtes - Assurances d'incendie - Ventilation	1 798,72	2 586,50	1 759,13	2 586,50		
614100/99002	Centres culturels et Salles de fêtes - Assurances sur le matériel des asbl dans les locaux assurés	0,00	150,00	150,00	150,00		
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	0,00	100,00	0,00	0,00		
615300/99001	Centres culturels et Salles de fêtes - Frais de télécommunications	0,00	100,00	0,00	0,00		
621000	Rémunérations des salariés	2 228,13	2 200,00	2 440,00	2 480,00		
621000/99001	*Centres culturels et Salles de fêtes - Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers)	2 228,13	2 200,00	2 440,00	2 480,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	308,25	332,00	390,00	400,00		
623000/99001	*Centres culturels et Salles de fêtes - Charges sociales	308,25	332,00	390,00	400,00		
646700	Taxe de cabaretage	220,50	250,00	250,00	250,00		
646700/99001	Taxes de cabaretage	220,50	250,00	250,00	250,00		
	Transfert en 2019 de la concession "Speller" sur "Théilenhaus": taxe d'ouverture 120€ + taxe annuelle 73,50€						
	Total 831	78 362,82	186 333,50	114 395,13	41 867,50		
3/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
608128/99001	<i>Ecoles de musique - Autres fournitures d'entretien et de petit équipement</i>	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00		
	Acquisition de matériel pour l'enseignement musical dans le centre culturel "Fancy"						
648120 P	Subventions affectées	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
648120/99001 P	<i>Participation aux cours de musique dispensés par les écoles de musique officielles du Grand-Duché</i>	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
	Svt.règlement communal relatif au remboursement des frais des cours relatifs à l'enseignement musical adapté par décision 04/2013-9 du CC du 17/06/2013, visé par le MIAT le 25/11/2013, réf.:346/13/CR. - suivant règlement communal relatif au remboursement des frais d'inscription à l'école de musique de la Ville d'Echternach (cc du 08.08.2016)						
648280 C	Autres participations aux frais	59 739,00	85 500,00	95 000,00	107 000,00		
648280/99002 C	<i>Participation aux frais de la "Regional Maacher Musekschoul"</i>	59 739,00	85 500,00	95 000,00	107 000,00		
	2024: suivant budget ERMG, pour 75 élèves, coût total estimé de 46.970€ 2025: suivant budget ERMG, pour 98 élèves, coût total estimé de 85.468€ 2026: suivant budget ERMG, pour 104 élèves, coût total estimé de 107.000€						
	Total 836	59 739,00	91 000,00	98 000,00	112 500,00		
3/839/	839 Autres Services culturels						
648120 P	Subventions affectées	9 432,89	11 073,17	11 073,17	12 000,00		
648120/99001 P	<i>Associations culturelles - Subventions aux associations</i>	9 432,89	11 073,17	11 073,17	12 000,00		
	Subside déterminé annuellement par le conseil communal Musek Gemeng Biwer (subside ordinaire 3.750€) Chorale Sainte Cécile Biwer (subside ordinaire 1.876€) 2026: Réévaluation du mode de répartition des subsides						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/839/	839 Autres Services culturels						
	Total 839	9 432,89	11 073,17	11 073,17	12 000,00		
3/850/	850 Cultes						
608112	Electricité	4 066,42	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
608112/99001	<i>Cultes - Frais d'électricité</i>	4 066,42	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	4 conventions de mise à disposition concernant les églises de Biwer et de Wecker et les chapelles de Boudler et de Brouch approuvées par le conseil communal le 17/12/19. 2022: suivant circulaire budgétaire n° 4048 du 25/10/21 pt. 2.3. Le Ministère de l'Intérieur a pris connaissance le 29/10/21 des 4 conventions de mise à disposition concernant les églises de Biwer et de Wecker et les chapelles de Boudler et de Brouch approuvées par le conseil communal le 17/12/19. 2023: Décompte pour régularisation rétroactive suite à échéance des conventions le 30 avril 2023. Nouvelle convention de mise à disposition des églises et chapelles approuvée par le conseil communal le 15 avril 2023 avec effet au 1er mai 2023. Indemnité forfaitaire journalière, frais de fonctionnement compris, fixée à 100€						
608113	Gaz de canalisation	19 955,88	24 000,00	19 000,00	24 000,00		
608113/99001	<i>Cultes - Frais de chauffage (gaz)</i>	19 955,88	24 000,00	19 000,00	24 000,00		
	cf. commentaire de l'article 3/850/608112/99001 2024: tranformation de la chaudière à mazout de l'église de Wecker en chaudière à gaz						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	255,23	2 000,00	2 000,00	4 000,00		
608128/99001	<i>Cultes - Fournitures d'entretien et de petit équipement</i>	255,23	2 000,00	2 000,00	4 000,00		
	cf. commentaire de l'article 3/850/608112/99001						
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	656,61	1 000,00	1 200,00	1 000,00		
611120/99001	<i>Cultes - Loyers et charges locatives : Bâtiments</i>	656,61	1 000,00	1 200,00	1 000,00		
612200	Entretien et réparations	16 918,62	30 000,00	25 000,00	18 000,00		
612200/99001	<i>Cultes - Travaux d'entretien et de réparation des bâtiments</i>	16 918,62	30 000,00	25 000,00	18 000,00		
	cf. commentaire de l'article 3/850/608112/99001						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/850/	850 Cultes						
	2025: Remplacement de 2 fenêtres dans l'église de Wecker 2026: Remplacement d'un moteur pour les cloches dans l'église de Biwer						
612300	Contrats de maintenance	0,00	3 500,00	1 000,00	3 500,00		
612300/99001	Cultes - Contrat de maintenance dans l'intérêt de l'installation de gaz de la chapelle de Boudler	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	cf. commentaire de l'article 3/850/608112/99001						
612300/99002	Cultes - Contrats de maintenance sur bien immobiliers	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00		
	Contrats de maintenance des cloches et des orgues						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	4 052,59	5 827,50	3 963,40	5 827,50		
614100/99001	Cultes - Assurances d'incendie - Ventilation	4 052,59	5 827,50	3 963,40	5 827,50		
	cf. commentaire de l'article 3/850/608112/99001						
621000	Rémunérations des salariés	3 397,90	3 355,00	3 721,00	3 782,00		
621000/99001	*Cultes - Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers)	3 397,90	3 355,00	3 721,00	3 782,00		
	cf. commentaire de l'article 3/850/608112/99001						
623000	Charges sociales (part patronale)	470,08	506,30	594,75	610,00		
623000/99001	*Cultes - Charges sociales	470,08	506,30	594,75	610,00		
	cf. commentaire de l'article 3/850/608112/99001						
	Total 850	49 773,33	75 188,80	61 479,15	65 719,50		
3/860/	860 Fêtes publiques						
615241	Frais de réception	58 149,68	52 000,00	45 000,00	75 000,00		
615241/99001	Frais des fêtes publiques	58 149,68	52 000,00	45 000,00	75 000,00		
	Fête Nationale, fête du personnel communal élargi en été, vins d'honneur, réceptions, sachets St. Nicolas, soirée d'honneur de personnes méritantes, inaugurations projets réalisés, réception						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/860/	860 Fêtes publiques						
	en l'honneur des conseillers sortants et des nouveaux élus, journée du troisième âge (tous les 2 ans, Nuit du sport, etc.)						
	2026: Nuit du sport (estimation 10.000€) Journée du troisième âge (estimation 15.000€)						
	Total 860	58 149,68	52 000,00	45 000,00	75 000,00		
	Total général 8	744 331,86	961 782,88	904 296,37	887 640,80		
	9 Enseignement						
3/911/	911 Education précoce						
603500	Fournitures de bureau	180,79	1 000,00	1 000,00	600,00		
603500/99001	Education précoce - Fournitures de bureau	180,79	1 000,00	1 000,00	600,00		
608122	Petit équipement	867,83	4 000,00	4 000,00	2 000,00		
608122/99001	Education précoce - Matériel pédagogique	867,83	4 000,00	4 000,00	2 000,00		
618110	Documentation générale	38,90	500,00	500,00	500,00		
618110/99001	Education précoce - Documentation générale	38,90	500,00	500,00	500,00		
	Bibliothèque						
648330 P	Aides aux enfants	324,79	600,00	600,00	400,00		
648330/99001 P	Education précoce - Fournitures en nature aux élèves	324,79	600,00	600,00	400,00		
	Total 911	1 412,31	6 100,00	6 100,00	3 500,00		
3/912/	912 Education préscolaire						
603500	Fournitures de bureau	825,19	2 000,00	2 000,00	2 400,00		
603500/99001	Education préscolaire - Fournitures de bureau	825,19	2 000,00	2 000,00	2 400,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/912/	912 Education préscolaire						
	Y compris papier copieur et cartouches imprimantes						
608113	Gaz de canalisation	10 367,52	11 250,00	3 750,00	7 500,00		
608113/99001	Education préscolaire - Achats non stockés: Gaz de canalisation	10 367,52	11 250,00	3 750,00	7 500,00		
608122	Petit équipement	8 407,00	10 000,00	10 000,00	12 000,00		
608122/99001	Education préscolaire - Matériel pédagogique	8 407,00	10 000,00	10 000,00	12 000,00		
	1.000€ par classe 2022: Acquisition de matériel divers pour la cuisine pédagogique du cycle 1 (+/- 500 €)						
612300	Contrats de maintenance	2 122,89	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
612300/99001	Education préscolaire - Contrat de maintenance du photocopieur	2 122,89	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
	Contrat DSL (facture par copie)						
618110	Documentation générale	2 954,82	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
618110/99001	Education préscolaire - Documentation générale	2 954,82	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
	Bibliothèque						
648330 P	Aides aux enfants	662,33	900,00	900,00	1 600,00		
648330/99001 P	Education préscolaire - Fournitures en nature aux élèves	662,33	900,00	900,00	1 600,00		
	Total 912	25 339,75	29 650,00	22 150,00	29 000,00		
3/913/	913 Enseignement primaire						
603500	Fournitures de bureau	5 481,50	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
603500/99001	Education primaire - Fournitures de bureau	5 481,50	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
	Y compris papier copieur et cartouches imprimantes						
608122	Petit équipement	18 517,04	26 000,00	26 000,00	30 000,00		
608122/99001	Education primaire - Matériel pédagogique	15 661,98	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	1.000€ par classe, 2.500€ pour la communauté scolaire et 1.500€						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/913/	913 Enseignement primaire						
	pour les cours d'appui, d'accueil et pour les enfants à besoins spécifiques.						
608122/99002	Education primaire - Matériel pour l'éducation sportive	2 855,06	6 000,00	6 000,00	10 000,00		
	2026: achat de vélos „Leg & go“						
612300	Contrats de maintenance	3 392,40	9 000,00	13 000,00	13 000,00		
612300/99001	Education primaire - Contrat de maintenance du photocopieur	3 392,40	9 000,00	13 000,00	13 000,00		
618110	Documentation générale	3 926,33	4 000,00	4 000,00	5 000,00		
618110/99001	Education primaire - Documentation générale	2 993,84	4 000,00	4 000,00	5 000,00		
	Bibliothèque						
618110/99003	Education primaire - Matériel pour l'éducation morale et sociale	932,49	0,00	0,00	0,00		
	2025: dépenses à prévoir sous 3/913/608122/99001						
648330 P	Aides aux enfants	12 867,27	15 600,00	15 600,00	15 600,00		
648330/99001 P	Education primaire - Fournitures en nature aux élèves	12 792,27	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
	+ Schoultuten						
648330/99002 P	Education primaire - Épargne scolaire	75,00	600,00	600,00	600,00		
	actuellement 15€ par élève de la 1ère année d'études, svt décision du CC						
	2025: Le conseil communal décide dans sa séance du 18.12.24 d'élever la participation à 25€ par élève de la 1ère année d'études.						
	Total 913	44 184,54	61 600,00	65 600,00	70 600,00		
3/919/	919 Autre Enseignement fondamental						
608112	Electricité	10 330,13	10 790,00	9 711,00	9 711,00		
608112/99002	Enseignement - Achats non stockés: Electricité - Ventilation	10 330,13	10 790,00	9 711,00	9 711,00		
	ventilation 17%						
608113	Gaz de canalisation	10 367,52	11 250,00	3 750,00	7 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/919/	919 Autre Enseignement fondamental						
608113/99001	Enseignement - Frais de chauffage (gaz) - Ventilation	10 367,52	11 250,00	3 750,00	7 500,00		
608122	Petit équipement	1 025,60	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
608122/99001	Enseignement - Matériel d'aide d'urgence	1 025,60	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	6 625,09	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
608128/99001	Enseignement - Fournitures d'entretien et de petit équipement	6 625,09	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	2025: achat de 30 t-shirts pour les enseignants achat de 40 vestes de sécurité pour les écoliers						
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	3 390,33	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
611120/99001	Enseignement - Loyers et charges locatives des bâtiments	3 390,33	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
	Facturation interne de l'eau						
612200	Entretien et réparations	9 868,62	30 000,00	20 000,00	10 000,00		
612200/99001	Enseignement - Travaux d'entretien et de réparation des bâtiments	9 868,62	30 000,00	20 000,00	10 000,00		
	2023-2024: - Installation de 2 bornes d'eau potable - Mise en place d'un système "C-lever" pour les portes secondaires (C2-4)						
	2025: - Mise en place d'un système "C-lever" pour les portes secondaires (C1)						
612300	Contrats de maintenance	70 075,82	70 000,00	94 000,00	80 000,00		
612300/99001	Enseignement - Contrat de nettoyage des bâtiments	70 075,82	70 000,00	94 000,00	80 000,00		
	2023: nouveau contrat de nettoyage conclu avec NETTOSERVICE SARL à partir du 01/02/2023						
	2025: + décompte 2024						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	3 882,19	5 582,50	3 796,77	5 582,50		
614100/99001	Enseignement - Assurances d'incendie - Ventilation	3 882,19	5 582,50	3 796,77	5 582,50		
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	3 905,16	4 412,80	4 412,80	4 412,80		
615300/99002	Enseignement - Frais de télécommunications - Ventilation	3 905,16	4 412,80	4 412,80	4 412,80		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/919/	919 Autre Enseignement fondamental						
621000	Rémunérations des salariés	43 114,37	42 570,00	47 214,00	47 988,00		
621000/99001	*Enseignement - Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers)	43 114,37	42 570,00	47 214,00	47 988,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	5 964,66	6 424,20	7 546,50	7 740,00		
623000/99001	*Enseignement - Charges sociales	5 964,66	6 424,20	7 546,50	7 740,00		
648110 P	Subventions non affectées	1 523,20	1 800,00	1 528,80	1 800,00		
648110/99001 P	Service d'accompagnement scolaire intergénérationnel - SUPER SENIOR Participation aux frais Service lancé en 2021 2024: frais annuels (0,8€/habitant)ajusté automatiquement en fonction des variations de l'échelle mobile des salaires. 2025: idem 2024 2026: suivant informations de MEC asbl du 19.11.25, frais annuels de 0,82€/habitant	1 523,20	1 800,00	1 528,80	1 800,00		
648212 C	Participations à caractère spécifique	1 400,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
648212/99001 C	Participation aux frais des enfants scolarisés hors commune	1 400,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
648212 S	Participations à caractère spécifique	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00		
648212/99003 S	Participation aux frais des enfants scolarisés hors commune Syndicats de communes (Schoulsyndikat Billek, etc.)	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00		
	Total 919	171 472,69	202 529,50	211 659,87	194 434,30		
3/932/	932 Transport scolaire						
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	229 956,31	240 000,00	240 000,00	260 000,00		
616000/99001	Transport scolaire effectué par une entreprise privée 2024: Décision du collège échevinal du 18.07.24 de déclarer adjudicataire le soumissionnaire VOYAGES EMILE WEBER SARL, au montant contrôlé de 194.739,63€ ttc par an. 2026: 3e ligne de bus à prévoir	214 336,28	220 000,00	220 000,00	240 000,00		
616000/99002	Transports péri- et parascolaires effectuées par une entreprise privée	15 620,03	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	Total 932	229 956,31	240 000,00	240 000,00	260 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/933/	933 Excursions						
648330 P	Aides aux enfants	13 570,97	19 100,00	19 100,00	24 800,00		
648330/99001 P	Excursions/Cadeaux de fin d'année des classes d'éducation précoce	417,50	1 600,00	1 600,00	800,00		
648330/99002 P	Excursions/Cadeaux de fin d'année des classes d'enseignement préscolaire	2 745,60	2 500,00	2 500,00	9 000,00		
	Excursion du cycle 1 avec nuitées (tous les deux ans)						
648330/99003 P	Excursions/Cadeaux de fin d'année des classes de l'enseignement primaire	10 407,87	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
	Chaque année: colonie de trois jours en Forêt noire du cycle 4.2 (+/- 5.500 €).						
	Total 933	13 570,97	19 100,00	19 100,00	24 800,00		
3/934/	934 Service médical						
613484	Honoraires médicaux et de soins	3 640,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
613484/99001	Enseignement - Honoraires des médecins	3 640,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
	frais de la Ligue Médico-Sociale						
	frais de la médecine dentaire scolaire						
	Total 934	3 640,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
3/939/	939 Autres Services annexes à l'enseignement						
612160	Sous-traitance générale - Services éducatifs, services d'encadrement, services d'information, d'orientation, de soutien psycho-social et services de santé, d'aides et de soins	0,00	500,00	500,00	500,00		
612160/99001	Enseignement - Services de santé, d'aides et de soins	0,00	500,00	500,00	500,00		
	Schoulsportdag (Ambulance et autres)						
	Total 939	0,00	500,00	500,00	500,00		
	Total général 9	489 576,57	563 479,50	569 109,87	586 834,30		
	TOTAL GENERAL	7 770 858,36	8 352 125,15	8 354 457,87	8 712 971,52		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	1 Services généraux des administrations publiques						
1/120/	120 Coordination administrative						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	24 000,00	0,00	2 046 200,00		
<i>161000/13001 G</i>	<i>Subvention de l'Etat pour l'aménagement de la Mairie</i>	0,00	24 000,00	0,00	2 046 200,00		
	<p>Suivant informations du MI du 03/12/19: une subvention pour transformation et modernisation de la maison communale est possible mais le pourcentage est calculé en fonction de la situation financière de la commune. Il n'existe pas de minimum forfaitaire.</p> <p>2022: Demande introduite auprès du MECDD (assainissement énergétique) - Suivant information du MECDD, pas de subvention possible</p> <p>2025-2026: Après achèvement de la Phase 2, demande aide financière dans le contexte de la mise en accessibilité (loi du 7 janvier 2022) Estimation 24.000€</p> <p>Accord de principe du Ministère de la Famille conformément à la loi en vigueur.</p> <p>2026</p> <p>Circulaire MAI n° 2025-054 du 21.07.25: Réforme des aides en capital pour les équipements collectifs de base allouées par le Ministère des Affaires intérieures(45% du décompte estimation 2.340.000€)</p> <p>Suivant décompte actuel au 05.12.25: 4.493.901,39€</p> <p>Participation actuelle estimée à 2.022.255,62€</p>						
	Total 120	0,00	24 000,00	0,00	2 046 200,00		
1/132/	132 Bâtiments communaux						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
<i>161000/99001 G</i>	<i>Subvention de l'Etat relative au développement villageois et rural</i> <i>Programme: "Dorfentwicklung und Entwicklung von Kleinunternehmen 2023-2027"</i>	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
	<p>2026:</p> <p>Subventions relatives à divers projet participatifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement d'un concept pour le site de l'ancien presbytère <p>Suivant engagement du MAAV du 03.12.25 (20.000€)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'une liaison pour la mobilité douce entre les localités de Biwer et Hagelsdorf - Agrandissement du campus scolaire et sportif et de la Maison Relais 						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/132/	132 Bâtiments communaux						
162000 G	Installations techniques et machines	0,00	0,00	0,00	149 000,00		
162000/99001 G	Subvention - Mise en place de panneaux solaires sur les bâtiments communaux	0,00	0,00	0,00	149 000,00		
	2026: Subvention Atelier communal et Cycle 2-4						
	Total 132	0,00	0,00	0,00	169 000,00		
1/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
194000	Dettes envers des établissements de crédit	0,00	0,00	0,00	4 065 000,00		
194000/99001	Dettes >= 1 an envers des établissements de crédit: Montant Principal	0,00	0,00	0,00	4 065 000,00		
	2026: Emprunt relatif au financement de l'acquisition d'un terrain aux consorts WEIS en vue d'extension du campus scolaire et sportif						
292300	Reprise sur fonds de réserve logement	0,00	0,00	0,00	272 106,05		
292300/99001	Reprises sur fonds de réserve Pacte Logement 1.0	0,00	0,00	0,00	272 106,05		
	cf. article 4/520/222100/99001 suivant convention Pacte Logement 1.0, fonds de réserve (272.106,05€) peut être employé à financer les projets du SIDEST.						
	Total 180	0,00	0,00	0,00	4 337 106,05		
	Total général 1	0,00	24 000,00	0,00	6 552 306,05		
1/411/	4 Affaires économiques						
	411 Agriculture						
161000 G	Terrains et constructions	22 804,10	37 000,00	0,00	60 000,00		
161000/99001 G	Subventions de l'Etat pour l'aménagement des chemins agricoles / ruraux	22 804,10	37 000,00	0,00	60 000,00		
	La participation maximale est de 30% à calculer sur la dépense						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/411/	411 Agriculture						
	effective ht.cf. dépenses inscrites sub:4/411/221313/99001. 2021: -Approbation du programme de mise en état relatif au chemin rural 1) „séiss Wasen“ - Breinertnupp (Coût actualisé: 95.000€ ttc). Projet commun avec la Commune de Junglinster. Après le feu vert de cette dernière, la réalisation pourra se faire à partir de 2023.(+ 20.000€ mesure de compensation éventuelle) - 2024: La Commune de Junglinster s'est retirée du projet. 2) „an der Lëtzwiss“ - Wecker (Coût actualisé: 22.000€ ttc / crédit supplémentaire 2023 inclus) - commande passée en septembre 2023 - reporté à 2026 2023: - Approbation du programme de mise en état relatif au chemin rural "an de Wëlten" à Boudler (coût estimé: 120.000€) - réalisation en 2023. 2025: Programme de mise en état relatif au chemin rural "hënnesch Breinert" à Breinert (coût estimé: 121.750€) reporté à 2026						
168000 G	Autres subventions d'investissement en capital	0,00	23 400,00	0,00	23 400,00		
<i>168000/25001 G</i>	<i>Subvention de l'Etat relative à des projets participatifs locaux réalisés dans le cadre du projet Masterplan/Campus scolaire et sportif</i>	0,00	23 400,00	0,00	23 400,00		
	Total 411	22 804,10	60 400,00	0,00	83 400,00		
1/412/	412 Sylviculture						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>161000/99001 G</i>	<i>Subventions de l'Etat pour l'aménagement des chemins forestiers / sylviculture</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 412	0,00	0,00	0,00	0,00		
1/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)						
261100	Terrains	391 157,81	0,00	0,00	0,00		
261100/99001	Grousswiss - mise à disposition de terrains	391 157,81	0,00	0,00	0,00		
	2024: Approbation du conseil communal le 28/02/24 d'un contrat de concession d'un droit de superficie dressé en date du 26/01/24 pardevant Maître Gilles MATHAY, notaire de résidence à Luxembourg, entre l'Administration communale de Biber et la société GÜNTER SCHLAG SARL, portant sur un terrain situé dans la zone d'activités Grousswiss à Biber, inscrit au cadastre comme suit : Commune de Biber, section C de Biber, numéro 647/6926, lieu-dit « zone d'activités Grousswiss », place, contenant 26 ares et 25 centiares. Approbation du MAI le 26/06/24.						
	Total 470	391 157,81	0,00	0,00	0,00		
	Total général 4	413 961,91	60 400,00	0,00	83 400,00		
1/520/	5 Protection de l'environnement						
	520 Gestion des eaux usées						
169100	Participations aux frais de raccordement	30 000,00	31 000,00	20 000,00	5 000,00		
169100/99001	Participation aux frais de raccordement à la canalisation	30 000,00	31 000,00	20 000,00	5 000,00		
	svt. délibération 06/2014-3 du CC du 12/12/2014 ayant pour objet la nouvelle fixation des taxes de raccordement à la canalisation:500€ par raccordement;approuvée par arrêté grand-ducal du 21/04/2015 et décision du ministre de l'Intérieur du 24/04/2015, référence : MI-DFC-4.0042/NH (35404). Jusqu'ici le service technique a seulement procédé à la facturation des raccordements tous les trois ans, dès à présent les décomptes sont à faire annuellement.						
	2024-2025: nombreux raccordements effectués dans le cadre de la réalisation du PAP "An der Schmëtt" 2026: retour à la normale						
	Total 520	30 000,00	31 000,00	20 000,00	5 000,00		
1/550/	550 Gestion des eaux de surface						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/550/	550 Gestion des eaux de surface						
162000 G	Installations techniques et machines	115 145,18	271 997,00	0,00	271 997,00		
162000/25001 G	Subventions relatives au projet relatif au renouvellement des conduites d'eau potable entre les localités de Boudler, Boudlerbach et Breinert (Phase 2 + 3 (Boudlerbach-Brouch))	0,00	128 207,00	0,00	128 207,00		
	Suivant engagement du MECD du 20.01.23: participation à hauteur de 33% (128.207€) de la dépense éligible, valable pour les exercices budgétaire 2023-2027. cf. art. 4/635/222100/20007						
162000/99008 G	Evacuation des eaux de surface - rue "Neie Wee" (ancien Scheierbiereg)	33 943,20	0,00	0,00	0,00		
	Subvention accordée suivant Arrêté du MECB du 29/08/24. Décompte approuvé par le CC le 10.10.2025						
162000/99010 G	Evacuation des eaux de surface - traversée de Brouch Phase II	0,00	143 790,00	0,00	143 790,00		
	2023: demande à introduire Engagement du MECDD du 24/03/23						
162000/99011 G	Evacuation des eaux de surface - rues "Härebiereg" et "Am Scheerleck" à Wecker	81 201,98	0,00	0,00	0,00		
	Subvention accordée suivant Arrêté du MECB du 29/08/24. Décompte approuvé par le CC le 10.10.2025						
	Total 550	115 145,18	271 997,00	0,00	271 997,00		
1/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
161000 G	Terrains et constructions	1 576 549,25	201 741,64	0,00	254 841,64		
161000/19007 G	Subventions d'investissement amortissables: Agencements et aménagements d'espaces verts	1 576 549,25	83 841,64	0,00	83 841,64		
	Renaturation de la Syre à Wecker dans le cadre de l'exploitation du PAP "An der Schmëtt"						
	Restitution de la continuité écologique du barrage "Cité Syrdall" avec renaturation de la Syre à Wecker (cf disposition l 101/17 du 06/02/2017 du MDDI - Département de l'environnement, avis FGE du 25/01/2017 prise en charge de 100% du coût des études et des travaux). Suivant courrier du MECDD du 25/11/2020: participation étatique de 115.949€ ttc.						
	2021: Approbation du projet définitif relatif à la renaturation						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
	<p>du cours d'eau Syre entre les points kilométriques 7,75 et 8,10 dans le cadre de l'exécution du PAP « An der Schmédd » (élaboré par le bureau d'ingénieurs - conseils LUXPLAN SA) par le conseil communal le 11 août 2021 et par le Ministère de l'Intérieur le 13 septembre 2021.</p> <p>Coût total estimatif des travaux, y inclus les frais d'honoraires: 2.165.523 € ttc.</p> <p>2022: Le début approximatif des travaux est prévu pour le printemps afin d'être réalisés en même temps que les travaux d'infrastructure à charge du Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall.</p> <p>Suivant courrier du MECDD du 06/12/21, l'Etat s'engage à subsidier ce projet à 100 %.</p> <p>2023: Achèvement des travaux.</p> <p>2024: Versement tranche 1 le 09/12/24</p> <p>2025: Accord du MECB du 02/12/24 pour une prolongation de l'engagement jusqu'au 31.12.27.</p> <p>Finalisation des travaux</p> <p>Décompte à faire en 2026</p>						
161000/25001 G	<i>Subventions d'investissement amortissables: Agencements et aménagements d'espaces verts</i>	0,00	49 500,00	0,00	0,00		
	<p>Renaturation du cours d'eau "Biberbaach"</p> <p>Accord de principe de l'AGE pour subventionner le projet à hauteur de 90%</p> <p>cf.art. 4/590/211000/25001</p> <p>Cet article n'est plus utilisé: cf.art. 1/590/161000/25002</p>						
161000/25002 G	<i>Subventions d'investissement amortissables: Agencements et aménagements de terrains nus</i>	0,00	68 400,00	0,00	171 000,00		
	<p>Subventions relatives aux frais d'études de prévention contre les inondations</p> <p>Accord de principe de l'AGE pour subventionner le projet à hauteur de 90% voir 100%</p> <p>cf. art. 4/590/211000/21001</p>						
162000 G	Installations techniques et machines	57 714,73	20 000,00	0,00	20 000,00		
162000/21001 G	<i>Subventions amortissables: Installations de voirie</i>	57 714,73	20 000,00	0,00	20 000,00		
	<p>Suivant courrier du MECDD du 07/01/22: L'Etat s'engage à participer au projet de réaménagement de la rue "Kiirchestrooss" à Biwer à hauteur de 79.743€ ttc.</p>						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
	2024: Suvention (tranche 1) accordée suivant arrêté du MECB du 06/11/24.						
	Total 590	1 634 263,98	221 741,64	0,00	274 841,64		
	Total général 5	1 779 409,16	524 738,64	20 000,00	551 838,64		
1/630/	6 Logements et équipements collectifs						
	630 Alimentation en eau						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	0,00	950 600,00		
161000/26001 G	Subvention de l'Etat relative à l'installation d'un nouveau réservoir d'eau potable à Boudler	0,00	0,00	0,00	571 700,00		
	Circulaire MAI n° 2025-054 du 21.07.25: Réforme des aides en capital pour les équipements collectifs de base allouées par le Ministère des Affaires intérieures						
	30% de participation étatique pour l'eau potable Suivant décompte approuvé par le conseil communal: 1.905.909,26€ Participation estimée à 571.772,77 €						
161000/26002 G	Subvention de l'Etat relative à la mise en conformité du captage de la source à Brouch-Zittig	0,00	0,00	0,00	378 900,00		
	Circulaire MAI n° 2025-054 du 21.07.25: Réforme des aides en capital pour les équipements collectifs de base allouées par le Ministère des Affaires intérieures (30%)						
	30% de participation étatique pour l'eau potable Suivant décompte approuvé par le conseil communal: 1.263.233,43€ Participation estimée à 378.970,02€						
	Accusée de réception du 23.10.2025 du Ministère des Affaires intérieures						
169100	Participations aux frais de raccordement	30 000,00	31 000,00	20 000,00	5 000,00		
169100/99001	Participation aux frais de raccordement à la conduite d'eau	30 000,00	31 000,00	20 000,00	5 000,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/630/	630 Alimentation en eau						
	svt. délibération 06/2014-3 du CC du 12/12/2014 ayant pour objet la nouvelle fixation des taxes de raccordement à la conduite d'eau:500€ par raccordement;approuvée par arrêté grand-ducal du 21/04/2015 et décision du ministre de l'Intérieur du 24/04/2015, référence : MI-DFC-4.0042/NH (35404). Les décomptes sont à faire annuellement. 2024-2025: PAP "An der Schmëtt"						
	Total 630	30 000,00	31 000,00	20 000,00	955 600,00		
1/640/	640 Eclairage public						
162000 G	Installations techniques et machines	8 000,00	10 500,00	10 500,00	10 500,00		
<i>162000/99001 G</i>	<i>Part de l'Etat dans le renouvellement de l'éclairage public</i>	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
	toutes les localités de la commune (suivant besoin)						
<i>162000/99002 G</i>	<i>Subventions - Changement progressif de l'éclairage public à l'LED</i>	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
	Remplacement progressif des lampadaires participation de 150€/lampadaire Suivant engagement du MECDD du 11/07/23.						
	Total 640	8 000,00	10 500,00	10 500,00	10 500,00		
1/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
261100	Terrains	202 939,00	7 206,26	9 633,52	0,00		
<i>261100/99001</i>	<i>Vente de petites parcelles de terrain</i>	0,00	7 206,26	9 633,52	0,00		
	2023: Suivant acte de vente dressé entre la Commune de Biwer et Monsieur et Madame HAMES-ENGELHARDT ayant pour objet la vente d'une petite parcelle de 26 centiares sise à Biwer au lieudit « Kiirchestrooss » pour un montant total de 7.000 €. 2024: Suivant approbation du conseil communal du 24.07.24 d'un acte de vente d'une parcelle conclu entre la Commune de Biwer et les consorts HALLER (7.206.26€). La vente a eu lieu dans un but d'intérêt public relatif à la voirie publique et vise à						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
	régulariser la situation de fait telle qu'elle existe depuis la suppression du passage à niveau dans la cadre du réaménagement de la N14 à l'entrée de Biwer en provenance de Weckergronn. Cette parcelle sera cédée à l'Etat (acte en cours de préparation / signature et approbation prévue pour 2025).						
261100/99002	Vente de parcelles de terrains aux lieux-dits "Am Scheerleck" et "Om Bruch"	202 939,00	0,00	0,00	0,00		
	Approbation le 17/07/19 par le conseil communal d'un compromis et d'une convention conclus avec l'Etat et les CFL dans le cadre: dans une 1ère phase de l'agrandissement du parking Park & Rail (P&R) existant côté bâtiments voyageurs et la construction d'un parking P&R de l'autre côté de la voie ferrée au lieu-dit « Op Eecherbruch » à Wecker; dans une 2ème phase de la mise en conformité des quais de la gare de Wecker, de construire un nouveau souterrain piétonnier, adapté aux besoins des personnes à mobilité réduite donnant accès au quai et au nouveau parking P&R; dans une 3ème phase de la construction d'un chemin cyclo-piétonnier et d'un bassin de rétention. 2022: dernières autorisations reçues 2024: Approbation 15/05/24 par le conseil communal de l'acte de vente entre l'Etat et la Commune. commencement des travaux						
	Total 650	202 939,00	7 206,26	9 633,52	0,00		
1/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
168000 G	Autres subventions d'investissement en capital	72 005,41	175 760,59	0,00	1 200 000,00		
168000/99001 G	Subventions de l'Etat dans le cadre du Pacte Logement 2.0	72 005,41	175 760,59	0,00	1 200 000,00		
	Remplacement du Pacte Logement 1.0 par le Pacte Logement 2.0 2024: Subvention accordée suivant Arrêté du MLAT du 29/10/24. Achat d'un terrain destiné à l'aménagement d'une piste cyclable Etude masterplan relative au campus scolaire et sportif 2026: Subventions de l'Etat prévues dans le cadre de divers projets: - Finalisation études masterplan relative au campus scolaire et						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
	sportif - Acquisition de terrains relatifs à l'extension du campus scolaire et sportif - Ancien presbytère - Adaptations PAG / PAP QE / RBVS - Etude de mobilité de circulation et de stationnement - Accessibilité à tous Demandes à introduire en 2026						
	Total 690	72 005,41	175 760,59	0,00	1 200 000,00		
	Total général 6	312 944,41	224 466,85	40 133,52	2 166 100,00		
1/838/	8 Loisirs, culture et culte						
	838 Patrimoine culturel						
163000 G	Autres installations, outillage, mobilier et matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>163000/99001 G</i>	<i>Subventions relatives à la valorisation du patrimoine culturel</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	2026: mise en place de plaquettes explicatives sur les façades (cf. 4/838/221313/26001)						
	Total 838	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total général 8	0,00	0,00	0,00	0,00		
	TOTAL GENERAL	2 506 315,48	833 605,49	60 133,52	9 353 644,69		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	1 Services généraux des administrations publiques						
4/129/	129 Autre Coordination administrative						
223500	Matériel informatique (hardware)	39 455,23	53 544,77	50 000,00	40 000,00		
223500/24001	Acquisition de matériel informatique	39 455,23	53 544,77	50 000,00	40 000,00		
	2024-2025: Acquisition de matériel informatique pour les nouveaux bureaux de l'administration communale (pc, imprimantes, server) 2025: acquisition d'une caméra de surveillance pour la mairie (estimation 10.000€) 2026: remplacement du serveur et des téléphones						
	Total 129	39 455,23	53 544,77	50 000,00	40 000,00		
4/131/	131 Urbanisme						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	51 226,04	210 008,58	133 008,58	195 000,00		
211000/25001	Frais d'études d'infrastructure et d'aménagement - Masterplan	0,00	112 000,00	35 000,00	40 000,00		
	2025-2026: frais d'études relatives à l'évolution démographique de la commune et des infrastructures à prévoir sur le moyen et long terme: masterplan portant sur les infrastructures communales scolaires, sportives (vestiaires, buvette, local de stockage), culturelles et récréatives, y incluant un processus participatif.						
211000/99001	Révision du Plan d'Aménagement Général	51 226,04	98 008,58	98 008,58	155 000,00		
	Refonte du plan d'aménagement général de la Commune de Biwer - saisine du conseil communal conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain / avis positif du conseil communal le 24.03.21 2022: Réception de l'avis du 17/11/22 de la Commission d'aménagement du Ministère de l'Intérieur. Coût total de 2013-2022 (inclus) -> 415.027,77€ 2023: Approbation du plan d'aménagement général de la Commune de Biwer le 25.04.23 par le conseil communal. Avis emis par le conseil communal le 10.10.23 relatif aux réclamations introduites auprès du Ministère de l'Intérieur à						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/131/	131 Urbanisme						
	l'encontre du PAG. 2024: Approbation définitive par le Ministre des Affaires Intérieures le 29.03.2024 2024-2025: Lancement de la modification du PAG suivant offres 4URBA 2026: Dossiers Kirelbësch, Campus scolaire & BEP, habitations agricoles en zone verte, adaptation PAG/PAP QE/RBVS						
222100	Installations techniques	0,00	0,00	0,00	65 000,00		
<i>222100/99001</i>	<i>Installations techniques</i>	0,00	0,00	0,00	65 000,00		
	2026: - Mise en place de boîte de jeux "BoxUp" (système autonome de partage de matériel de sport et de loisirs par application mobile) pour le campus scolaire (20.000€) et le jardin de la mairie (10.000€) - Clôture de sécurisation de la cour de l'école (35.000€)						
	Total 131	51 226,04	210 008,58	133 008,58	260 000,00		
4/132/	132 Bâtiments communaux						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	370 000,00		
<i>211000/24001</i>	<i>Etude de mise en conformité relatif au règlement grand-ducal sur l'accessibilité</i>	0,00	0,00	0,00	110 000,00		
	2026: Analyse de tous les bâtiments communaux relative à leur accessibilité						
<i>211000/25001</i>	<i>Développement d'un concept pour le site de l'ancien presbytère</i>	0,00	0,00	0,00	75 000,00		
	2026: Élaboration d'un concept par une procédure participative						
<i>211000/25002</i>	<i>Concours d'architecture relatif à l'agrandissement du campus scolaire et sportif et de la Maison Relais</i>	0,00	0,00	0,00	150 000,00		
	2026: Début du concours 2027: Finalisation du concours (coût estimé 150.000€ comprenant: Accompagnement du concours, rémunération des architectes, rémunération du jury, primes)						
<i>211000/26001</i>	<i>Etude de faisabilité d'une centrale de chauffage</i>	0,00	0,00	0,00	35 000,00		
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	1 674 674,61	1 270 325,39	1 270 325,39	2 000 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/132/	132 Bâtiments communaux						
221311/20001	<p><i>Transformation de la maison communale à Biwer</i></p> <p>2019-2020: Projet de transformation s'élevant suivant devis à un coût total de 3.059.550 € ttc + honoraires inclus à répartir en plusieurs phases.</p> <p>Le projet définitif de transformation et d'agrandissement de la Mairie de Biwer a été approuvé par le conseil communal dans sa séance du 26.05.20 et approuvé par le Ministère de l'Intérieur le 11.08.20 (Réf. D/37/2020) Début des travaux: printemps 2021 Le collège échevinal a décidé d'adjuger, dans le cadre de la transformation et l'agrandissement de la Mairie de Biwer: - Travaux de gros-oeuvre à la société PIANON SA au montant contrôlé de 523.521,69 € TTC. - Travaux de toiture à la société LA MANUFACTURE DES ARDENNES SARL au montant contrôlé de 356.585,62 € TTC. - Travaux d'électricité à la société LUX-POWER SARL au montant contrôlé de 349.022,90 € TTC. - Travaux de chauffage, ventilation et sanitaire à la société LUXELEC BUILDING TECHNOLOGIY SA au montant contrôlé de 405.498,82 € TTC.</p> <p>2023-2024: Les coûts ont augmenté en raison d'offres plus chères, de modifications en cours de projet, d'imprévus et de changements législatifs. Eléments principaux : - Soumissions/offres plus chères que devis prévu dans le projet voté : o Gros-œuvre surplus de 180.000 TTC o Toiture surplus de 130.000 TTC o Menuiserie extérieur surplus de 112.000 TTC o Installation électrique surplus de 340.000 TTC o Installation sanitaire + chauffage surplus de 230.000 TTC o Plâtrerie surplus de 100.000 TTC o Ascenseur surplus de 82.000 TTC o Pierre naturelle surplus de 36.000 TTC o Peinture surplus de 24.000 TTC - Travaux supplémentaires (nécessaire et à cause de la Phase 2) : o Mise en conformité Règlement grand-ducal du 8 février 2023 relatif à l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public et des voies publiques surplus estimé 50.000 TTC o Loi du 8 mars 2023 relative à l'intégration d'œuvres artistiques dans les édifices publics estimé 50.000 TTC o Gros-œuvre Phase 2 estimé 71.000 TTC o Rideau coupe-feu RDC estimé 15.000 TTC o Menuiserie extérieur Phase 2 estimé 234.000 TTC</p>	1 674 674,61	1 270 325,39	1 270 325,39	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/132/	132 Bâtiments communaux						
	<ul style="list-style-type: none"> o Façade extérieur Phase 2 estimé 35.000 TTC o Équipement Multimédia 74.000 TTC o Accès et sécurisation des combles - surplus estimé 13.000 TTC o Système d'alarme estimé 30.000 TTC <p>2025: Finalisation du projet</p> <p>Total des coûts à titre indicatif:</p> <p>2020: 57.813,23 € 2021: 239.995,53 € 2022: 696.807,12 € 2023: 1.402.590,15 € 2024: 1.960.000,00 € 2025: 985.000,00 €</p> <p>Σ: 5.342.206,03 €</p> <p>2026: Décompte à faire</p>						
221311/25001	Aménagement du lot 2 de la Zone d'activités au lieu-dit "Grousswiss" à Biwer et création d'un emplacement pour des conteneurs provisoires pour l'enseignement fondamental	0,00	0,00	0,00	600 000,00		
	<p>2026: Élaboration d'un projet relatif à l'aménagement d'un hangar et d'un emplacement de stockage pour l'atelier communal sur le lot 2 de la Z.A. Grousswiss. Démolition du hangar existant près du terrain de foot de l'atelier communal et préparation de l'emplacement pour l'installation de conteneurs provisoires.</p>						
221311/25002	Agrandissement du campus scolaire et sportif et de la Maison relais	0,00	0,00	0,00	1 400 000,00		
	<p>2026: Élaboration d'un projet relatif à la mise en oeuvre d'un agrandissement avec des conteneurs provisoires. Coûts estimés ~4-5 Mio. Euros pour 2026-2027. Mode d'acquisition à clarifier (location ou achat).</p>						
222100	Installations techniques	0,00	180 000,00	51 000,00	160 000,00		
222100/24001	Remplacement de la chaudière - Maison 6 Hauptstrooss à Biwer	0,00	25 000,00	26 000,00	0,00		
222100/24002	Mise en place de panneaux solaires sur les bâtiments communaux	0,00	155 000,00	25 000,00	160 000,00		
	<p>2024-2025: Etude statique relative à l'installation de panneaux solaires</p>						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/132/	132 Bâtiments communaux						
	sur certains bâtiments du complexe scolaire. 2025-2026: Mise en place - Atelier communal - Travaux préparatoires pour le bâtiment scolaire (Cycle 2-4)						
	Total 132	1 674 674,61	1 450 325,39	1 321 325,39	2 530 000,00		
4/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
238180 O	Autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs	135,00	330,00	330,00	105,00		
<i>238180/99001 O</i>	<i>Dotation au fonds de roulement de l'OSCG</i>	135,00	330,00	330,00	105,00		
	2024: suivant information de l'OSCG du 26/10/2023 2025: suivant information de l'OSCG du 25/10/2024 2026: suivant information de l'OSCG du 21/10/2025						
	Total 180	135,00	330,00	330,00	105,00		
	Total général 1	1 765 490,88	1 714 208,74	1 504 663,97	2 830 105,00		
4/223/	2 Protection sociale						
	223 Repas sur roues						
222200	Machines	0,00	7 700,00	0,00	0,00		
<i>222200/99001</i>	<i>Repas sur roues - Acquisition de plaques chauffantes</i>	0,00	7 700,00	0,00	0,00		
	Achat de 10 plaques chauffantes Suivant offre Maison Josy Juckem du 19.11.24: 760,50€ ttc/plaque Pas d'achat nécessaire. Location prévue auprès de SERVIOR						
	Total 223	0,00	7 700,00	0,00	0,00		
4/241/	241 Crèches et garderies						
222100	Installations techniques	0,00	31 000,00	31 000,00	5 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/241/	241 Crèches et garderies						
222100/99001	Crèche - Installations techniques 2025: - Installation de deux marquises au RDC côté droit (10.000€/marquise) - Digitalisation des portes extérieures (8.000€) 2026: Digitalisation des portes intérieures (5.000€)	0,00	31 000,00	31 000,00	5 000,00		
223410	Mobilier	12 065,87	20 434,13	20 000,00	10 000,00		
223410/99001	Crèche - Acquisition de mobilier 2024: Acquisition d'un lit estrade (Schlafpodest) 2025: - Installation d'une cuisine (groupe 5) - Installation d'une porte extérieure 2026: - Achat de mobilier pour la transformation d'une salle - Aquisition de meubles de stockage	12 065,87	20 434,13	20 000,00	10 000,00		
	Total 241	12 065,87	51 434,13	51 000,00	15 000,00		
4/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
222100	Installations techniques	5 126,98	14 873,02	0,00	17 500,00		
222100/99001	Maison Relais - Installations techniques 2024: adaptation wc au 1er étage (17.000€ / à voir si participation ARCUS) 2026: - Mise en place d'un réfectoire supplémentaire (10.000€) - Digitalisation des portes intérieures (6.000€)	5 126,98	14 873,02	0,00	17 500,00		
223410	Mobilier	1 235,52	26 764,48	13 000,00	15 000,00		
223410/99001	Maison Relais - Acquisition de mobilier 2024: - Mise en place d'une garde-robe au 1er étage - Acquisition d'un débarras pour l'extérieur (5.000€) 2025: Acquisition d'un buffet (13.000€) 2026:	1 235,52	26 764,48	13 000,00	15 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	- Installation des conteneurs de stockage dans la cour de l'école (5.000€) - Mobilier pour le nouveau réfectoire (5.000€) - Mobilier divers (5.000€)						
	Total 242	6 362,50	41 637,50	13 000,00	32 500,00		
	Total général 2	18 428,37	100 771,63	64 000,00	47 500,00		
4/329/	3 Ordre et sécurité publics						
	329 Autres Services de secours						
222100	Installations techniques	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00		
222100/99002	Défibrillateurs	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00		
	Mise en place d'un défibrillateur centralisé pour les "petites" localités de la commune de Biwer dans la région de Boudlerbach en fonction de l'avancement des travaux d'infrastructure.						
	Total 329	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00		
	Total général 3	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00		
4/411/	4 Affaires économiques						
	411 Agriculture						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	70 000,00	70 000,00	250 000,00		
211000/99001	Aménagement d'une liaison pour la mobilité douce entre les localités de Biwer et Hagelsdorf	0,00	70 000,00	70 000,00	250 000,00		
	Planification de l'extension de la piste cyclable près de la voie ferrée en collaboration avec les CFL. 2026: Finalisation du dossier APD. Réalisation en fonction des dates d'obtention des autorisations.						
221100	Terrains	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/411/	411 Agriculture						
221100/99001	Emprises - voirie rurale	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00		
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	150 000,00	0,00	200 000,00		
221313/99001	Mise en état de la voirie rurale	0,00	150 000,00	0,00	200 000,00		
	2021: -Approbation du programme de mise en état relatif au chemin rural 1) „séiss Wasen" - Breinertknupp (Coût actualisé: 95.000€ ttc). Projet commun avec la Commune de Junglinster. Après le feu vert de cette dernière, la réalisation pourra se faire à partir de 2023. (+ 20.000€ mesure de compensation éventuelle) - 2024: La Commune de Junglinster s'est retirée du projet. 2) „an der Lëtzwiss" - Wecker (Coût actualisé: 22.000€ ttc / crédit supplémentaire 2023 inclus) - commande passée en septembre 2023 - reporté à 2026 2023: - Approbation du programme de mise en état relatif au chemin rural "an de Wëlten" à Boudler (coût estimé: 120.000€) - réalisation en 2023. 2025: Programme de mise en état relatif au chemin rural "hënnesch Breinert" à Breinert (coût estimé: 121.750€) - reporté à 2026						
	Total 411	0,00	224 000,00	70 000,00	454 000,00		
4/412/	412 Sylviculture						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	40 000,00	0,00	45 000,00		
221311/25001	Installation de toilettes dans la forêt communale	0,00	40 000,00	0,00	45 000,00		
	Installation de toilettes dans la forêt communale près de l'abri "Kréiweénckelshaischen" (estimation 45.000€)						
223210	Véhicules automoteurs	0,00	0,00	0,00	60 000,00		
223210/26001	Acquisition de véhicules automoteurs	0,00	0,00	0,00	60 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/412/	412 Sylviculture						
	2026: acquisition d'une camionnette pour les besoins de l'équipe du service forestier						
	Total 412	0,00	40 000,00	0,00	105 000,00		
4/470/	470 Développement économique (ZAC, ZARE,)						
221200	Agencements et aménagements de terrains	0,00	308 000,00	0,00	65 000,00		
221200/25001	Aménagement du lot 2 de la Zone d'activités au lieu-dit "Grousswiss" à Biwer	0,00	250 000,00	0,00	0,00		
	A définir en fonction du choix de la variante retenue au masterplan						
221200/99001	Aménagement d'une zone d'activités au lieu-dit "Grousswiss" à Biwer	0,00	58 000,00	0,00	65 000,00		
	2026: couche de roulement et marquage au sol						
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	1 909,09	9 090,91	0,00	0,00		
238120/99001 S	Apports en capital au SIAEG pour investissements à réaliser	1 909,09	9 090,91	0,00	0,00		
	Remboursement à l'Etat de diverses avances préfinancées par le Ministère de l'Economie						
	2024: suivant le budget du SIAEG						
	2025: suivant informations du SIAEG du 13.11.24						
	2026: suivant informations du SIAEG du 17.11.25						
	Total 470	1 909,09	317 090,91	0,00	65 000,00		
	Total général 4	1 909,09	581 090,91	70 000,00	624 000,00		
4/510/	5 Protection de l'environnement						
	510 Gestion des déchets						
221200	Agencements et aménagements de terrains	0,00	680 000,00	20 000,00	700 000,00		
221200/99001	Elimination de terre contaminée	0,00	680 000,00	20 000,00	700 000,00		
	Estimation en fonction du degré de contamination						
	2026: Prélèvement final d'échantillons, élaboration du dossier						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/510/	510 Gestion des déchets						
	de soumission et évacuation de la terre contaminée						
221322	Constructions à usage de tiers - sur sol d'autrui	0,00	0,00	900,00	22 000,00		
<i>221322/25001</i>	<i>Projet d'infrastructure fixe du Centre de ressources Muertendall</i>	0,00	0,00	900,00	22 000,00		
	2025: Suivant informations du SIGRE du 27.11.25 - frais d'étude 2026: Suivant informations du SIGRE du 27.11.25, participation communale pour la réalisation du projet estimée à 21.371,06€						
	Total 510	0,00	680 000,00	20 900,00	722 000,00		
4/520/	520 Gestion des eaux usées						
221100	Terrains	0,00	0,00	0,00	500,00		
<i>221100/15001</i>	<i>Acquisition d'un terrain pour y installer une station d'épuration</i>	0,00	0,00	0,00	500,00		
	Rect.2015: Dans le cadre du projet de l'installation future d'une station d'épuration à Boudlerbach, la commune a dû acquérir les fonds nécessaires. Le compromis de vente conclu avec Marc et Roland Mehlen le 04.03.2015 a été approuvé par le CC le 05.03.2015 (01/2015-9). La surface nécessaire approximative est de 14,85 ares. Le prix par are est de 500€. 90% du prix ont dû être payés immédiatement. Le prix définitif pourra seulement être déterminé après mesurage des terrains effectivement nécessités et payé après signature de l'acte notarié. 2019-2020: achat de surface supplémentaire (consorts Mehlen) Suivant compromis de vente approuvé par le conseil communal du 12.09.19. La somme totale de 3.862.50€ est à payer en 2 étapes (90% et 10%). Régularisation de la situation avec les consorts Mehlen suivant acte notarié du 25.05.2023 approuvé par le conseil communal le 25.05.2023.						
221200	Agencements et aménagements de terrains	0,00	10 000,00	0,00	0,00		
<i>221200/20002</i>	<i>Renouvellement de la traversée à Brouch - Phase II - ventilation eaux usées</i>	0,00	10 000,00	0,00	0,00		
	2021: Etude + APD, projet à soumettre au conseil communal Coût total estimatif: 1.000.000€ (part communale) Les plans et le devis estimatif détaillé relatifs au projet définitif de renouvellement de la traversée de Brouch (Phase II), élaborés par le bureau d'ingénieurs - conseils B.E.S.T.						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/520/	520 Gestion des eaux usées						
	Ingénieurs - Conseils S.à r.l. ont été approuvés par le conseil communal le 03/03/21 et par le Ministère de l'Intérieur le 18/03/21 Coût total des travaux (+ frais d'honoraires): 2.075.200 € ttc Début prévisible des travaux en 2025 2026: cf article 4/624/221313/13004						
222100	Installations techniques	140 499,00	109 501,00	4 145,60	110 000,00		
222100/24001	<i>Renouvellement de la canalisation "An de Wasen" à Biwer</i>	140 499,00	109 501,00	4 145,60	0,00		
	Décision du conseil communal du 13.09.23 portant approbation du projet relatif au renouvellement de la canalisation au lieudit « An de Wasen » à Biwer, suivant devis et plans élaborés par le bureau d'ingénieurs - conseils B.E.S.T. Ingénieurs - Conseils S.à r.l. le 8 juin 2023. Coût total estimatif des travaux, y inclus les frais d'honoraires, de 250.000 € ttc. 2025: Finalisation du projet Décompte approuvé par le CC le 10.10.2025						
222100/99001	<i>Canalisation - Remise en état</i>	0,00	0,00	0,00	110 000,00		
	2026: travaux de pose d'un inliner dans la rue "Ieweschtgaass" à Wecker (estimation 86.000€) + divers travaux						
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	2 000 000,00		
238120/99001 S	<i>Apports en capital au SIDEST pour investissements à réaliser</i>	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	2 000 000,00		
	Projets en cours: -STEP + RÜB à Wecker -RÜB à Boudler -RÜB à Boudlerbach -Station de pompage et collecteurs à Breinert et Weydig 2024: suivant information du SIDEST du 07/11/23 2025: suivant information du SIDEST du 19/11/24 2026: suivant information du SIDEST du 14/11/25 cf. article 1/132/292300/99001 suivant convention Pacte Logement 1.0, fonds de réserve (272.106,05€) peut être employé à financer les projets du SIDEST.						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/520/	520 Gestion des eaux usées						
	Total 520	1 140 499,00	1 119 501,00	1 004 145,60	2 110 500,00		
4/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	11 820,27	68 179,73	6 108,15	15 000,00		
211000/99001	<i>Etude énergétique dans le cadre du Pacte Climat</i>	11 820,27	68 179,73	6 108,15	15 000,00		
	2024: étude de faisabilité relative à la mise en place d'un chauffage urbain pour le campus scolaire (et éventuellement pour de futurs projets de logements) - reporté en attendant le résultat de l'étude relative au masterplan du campus scolaire et sportif						
	2025-2026: - Etude de faisabilité relative à la rénovation énergétique de la piscine (commande du 29.11.2024 - Enerventis 59.000€) cf article 4/823/221311/25001 - Concept de ressources communales						
	Total 532	11 820,27	68 179,73	6 108,15	15 000,00		
4/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	131 000,00	0,00	190 000,00		
211000/21001	<i>Frais d'études de prévention contre les inondations</i>	0,00	76 000,00	0,00	190 000,00		
	Concept global relatif à des inondations en cas de fortes pluies (Starkregen)						
	2026: Début de l'étude (Etat des lieux, Modélisation hydraulique, Elaboration du plan de mesures) 2027: Finalisation de l'étude (Sensibilisation, Rapport) Subsides envisageables entre 90% -100%						
211000/25001	<i>Frais d'études environnementales et autres relatives la renaturation du cours d'eau "Biberbaach"</i>	0,00	55 000,00	0,00	0,00		
	cf article 4/590/211000/21001						
221200	Agencements et aménagements de terrains	3 954,81	174 323,70	174 323,70	0,00		
221200/19007	<i>Agencements et aménagements d'espaces verts</i>	3 954,81	174 323,70	174 323,70	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
	<p>Renaturation de la Syre à Wecker dans le cadre de l'exploitation du PAP "An der Schmëtt"</p> <p>Restitution de la continuité écologique du barrage "Cité Syrdall" avec renaturation de la Syre à Wecker (cf disposition 1 101/17 du 06/02/2017 du MDDI - Département de l'environnement, avis FGE du 25/01/2017 prise en charge de 100% du coût des études et des travaux). Suivant courrier du MECDD du 25/11/2020: participation étatique de 115.949€ ttc.</p> <p>2021: Approbation du projet définitif relatif à la renaturation du cours d'eau Syre entre les points kilométriques 7,75 et 8,10 dans le cadre de l'exécution du PAP « An der Schmëdd » (élaboré par le bureau d'ingénieurs - conseils LUXPLAN SA) par le conseil communal le 11 août 2021 et par le Ministère de l'Intérieur le 13 septembre 2021. Coût total estimatif des travaux, y inclus les frais d'honoraires: 2.165.523 € ttc.</p> <p>2022: Le début approximatif des travaux est prévu pour le printemps afin d'être réalisés en même temps que les travaux d'infrastructure à charge du Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall. Suivant courrier du MECDD du 06/12/21, l'Etat s'engage à subsidier ce projet à 100 % (50% 1ère tranche / 50% après contrôle détaillé). cf article recette 1/590/161000/19007</p> <p>2023: coût total des travaux estimé à 1.660.390,89€ ttc 2026: - finalisation des travaux - suivi écologique - décompte à faire</p>						
	Total 590	3 954,81	305 323,70	174 323,70	190 000,00		
	Total général 5	1 156 274,08	2 173 004,43	1 205 477,45	3 037 500,00		
4/622/	6 Logements et équipements collectifs						
	622 Circulation						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	95 000,00	65 000,00	180 000,00		
<i>211000/19003</i>	<i>Frais de recherche et de développement pour un concept de circulation</i>	<i>0,00</i>	<i>65 000,00</i>	<i>35 000,00</i>	<i>150 000,00</i>		
	2025-2026: Étude de mobilité, de circulation et de stationnement						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/622/	622 Circulation						
	(y inclus résidentiel)						
211000/25001	Frais d'études relatives à des mesures d'apaisement de la circulation dans la commune	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
	Total 622	0,00	95 000,00	65 000,00	180 000,00		
4/624/	624 Voirie vicinale						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	6 859,85	53 140,15	50 000,00	30 000,00		
211000/24001	Frais d'études d'infrastructure et d'aménagement de la localité de Boudler	6 859,85	53 140,15	50 000,00	30 000,00		
221100	Terrains	2 698,51	6 301,49	1 000,00	4 000,00		
221100/99001	Emprises - voirie vicinale	2 698,51	6 301,49	1 000,00	4 000,00		
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	518 289,21	357 064,72	496 647,53	880 000,00		
221313/09003	Assainissement de Hagelsdorf - ventilation voirie	0,00	0,00	0,00	0,00		
	cf. commentaire sub 4/520/222100/09003 Décompte approuvé par le CC le 18.12.2024						
221313/13004	Réaménagement des CR132 et CR136 dans la traversée de Brouch - Phase II	0,00	10 000,00	60 000,00	670 000,00		
	2021: Etude + APD, projet à soumettre au conseil communal Coût total estimatif: 1.000.000€ (part communale) Les plans et le devis estimatif détaillé relatifs au projet définitif de renouvellement de la traversée de Brouch (Phase II), élaborés par le bureau d'ingénieurs - conseils B.E.S.T. Ingénieurs - Conseils S.à r.l. ont été approuvés par le conseil communal le 03/03/21 et par le Ministère de l'Intérieur le 18/03/21 Coût total des travaux (+ frais d'honoraires): 2.075.200 € ttc						
	2025: Considérant que le projet a été retardé en raison de la régularisation des emprises nécessaire pour la réalisation du projet ; Considérant qu'en raison de l'évolution du projet, des adaptations importantes ont été nécessaires, notamment en rapport au nouveau site du bassin de rétention d'eau, du tracé des canalisations et des mesures d'apaisement de la circulation incluant notamment une modification des priorités à l'intersection des CR132 et CR136 ; Vu la note technique, les plans et le devis estimatif détaillé relatifs au projet actualisé en question, élaborés par le bureau						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
	<p>d'ingénieurs - conseils B.E.S.T. Ingénieurs - Conseils S.à r.l. le 3 novembre 2025 ; Attendu que le nouveau coût total des travaux, y inclus les frais d'honoraires, s'élève à 2.738.000 € ttc ;</p> <p>Le conseil communal a décidé en séance du 01.12.25 d'approuver les plans et le devis estimatif détaillé relatifs au projet actualisé du réaménagement des CR132 et CR136 dans la traversée de Brouch - Phase II, élaborés par le bureau d'ingénieurs - conseils B.E.S.T. Ingénieurs - Conseils S.à r.l. le 3 novembre 2025.</p> <p>Travaux prévus pour la période de 2026-2028</p>						
221313/20011	Participation à l'exécution des infrastructures dans le cadre du PAP "ViischtebiERG"	163 528,51	0,00	0,00	0,00		
	<p>Reprofilage des chemins ruraux "am Léi" et "om ViischtebiERG" (suivant devis du 30/10/2021) à réaliser dans le cadre des travaux d'aménagement du PAP ViischtebiERG 2022-2023: Adjudication, offre de la SOLID SA économiquement la plus avantageuse</p> <p>Décompte approuvé par le CC le 10.10.2025</p>						
221313/21001	Réaménagement des alentours de la mairie	346 408,23	255 417,19	345 000,00	0,00		
	<p>2021: étude de projet "shared space" Approbation des plans et du devis estimatif détaillé relatifs au projet définitif du réaménagement des alentours de la mairie suivant le concept « shared space », élaborés par le bureau d'ingénieurs - conseils DAEDALUS Engineering s.à r.l. par le conseil communal le 11/08/21 et par le Ministère de l'Intérieur le 13/09/21. Coût total estimatif des travaux (+frais d'honoraires: 2.082.600 € ttc</p> <p>2022: exécution Suivant soumission du 26 janvier 2022, le collège échevinal a décidé d'adjudger, dans le cadre du réaménagement de la Kiirchestrooss à Biwer suivant le concept « shared space », les travaux à la société UVB UNIVERSAL-BAU SARL siégeant L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle, au montant contrôlé de 1.708.378,64€ TTC.</p> <p>2024: achèvement des travaux, notamment de la cour intérieure et de l'aménagement du jardin attenant.</p> <p>2025: finalisation du dossier - révision des prix (260.000), décompte entreprise (70.000), décompte ingénieur (15.000)</p>						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
221313/24001	2026: décompte à faire <i>Réaménagement de la rue Hierzebiert à Biwer</i>	8 352,47	91 647,53	91 647,53	40 000,00		
	analyse PAK, inspection avec caméra et levée topographique						
221313/99001	2025: Élaboration de l'avant-projet <i>Réfection de la voirie - Renouvellement de la couche de roulement</i>	0,00	0,00	0,00	170 000,00		
	2026: Couche de roulement: Neie Wee, Hierzebiert, Boudler centre						
	Total 624	527 847,57	416 506,36	547 647,53	914 000,00		
4/626/	626 Cimetières						
221322	Constructions à usage de tiers - sur sol d'autrui	10 020,49	11 700,00	11 700,00	0,00		
221322/23001	<i>Extension du crématorium de Luxembourg SICEC</i>	10 020,49	11 700,00	11 700,00	0,00		
	2023: suivant courrier du SICEC du 27/09/22: investissement total de 10 mio dont 7 mio pour 2023 et 3 mio pour 2024 à répartir entre les communes-membres. 2024: suivant information du SICEC du 01.12.23 2025: suivant information du SICEC du 01.09.24 2026: suivant information du SICEC du 18.11.25 - plus d'apport nécessaire						
	Total 626	10 020,49	11 700,00	11 700,00	0,00		
4/627/	627 Ateliers						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
221311/21001	<i>Atelier communal - Installations techniques</i>	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
	cf.: art. 4/470/221200/25001 Aménagement du lot 2 à la Zone d'activités Grousswiss						
	2026: Digitalisation des portes (10.000€)						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/627/	627 Ateliers						
222200	Machines	120 046,95	80 953,05	80 000,00	31 000,00		
222200/99001	<i>Matériel industriel et technique pour l'atelier communal</i>	120 046,95	80 953,05	80 000,00	31 000,00		
	2024: acquisition de 2 conteneurs pour déchets de verdure (20.000€), d'une machine à tourner des vannes (Schieberdrehmaschine) (10.000€) et remplacement de la pelleuse (90.000€) 2025: Acquisition d'un bras d'extension-tondeuse pour tracteur (80.000€) 2026: Achat d'accessoires pour la machine polyvalente Egholm (15.000€) et d'accessoires pour la pelleuse (16.000€)						
223210	Véhicules automoteurs	55 006,21	163 993,79	163 993,79	40 000,00		
223210/21001	<i>Acquisition de véhicules automoteurs</i>	55 006,21	163 993,79	163 993,79	40 000,00		
	2024: Acquisition d'une camionnette électrique + transformation par la société CARSTEC (82.000€) 2025: - Remplacement d'une camionnette électrique à benne (80.000€) - Acquisition d'un tracteur compact ou d'un véhicule multifonctionnel (50.000€) 2026: Acquisition d'une voiture électrique						
	Total 627	175 053,16	244 946,84	243 993,79	81 000,00		
4/631/	631 Captage						
222100	Installations techniques	41 102,40	0,00	0,00	0,00		
222100/99001	<i>Mise en conformité du captage de la source à Brouch/Zittig</i>	41 102,40	0,00	0,00	0,00		
	Le conseil communal a approuvé le 08/05/19 le projet et le devis relatif au renouvellement du forage-captage d'eau souterraine Brouch; Le conseil communal a émis le 08/05/19 un avis relatif au projet de règlement grand-ducal portant création de zones de protection autour du captage d'eau souterraine Brouch situées sur les territoires des communes de Bech et Biwer. Le devis estimatif détaillé relatif au renouvellement du forage-captage d'eau souterraine Brouch élaboré par le Bureau d'Etudes et de Services Techniques BEST Ingénieurs-Conseils le 04/03/19,						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/631/	631 Captage						
	<p>prévoit un coût total des travaux, y inclus les frais d'honoraires, à 889.200,00.-€ t.t.c. Approbation du Ministère de l'Intérieur du 24/06/19.</p> <p>2021: début des travaux Le collège échevinal a décidé le 06/01/21 d'adjuger, dans le cadre du renouvellement du forage-captage d'eau souterraine Brouch pour la partie revenant à la Commune de Biwer (lot 1), les travaux à la société OGB LUX SA au montant contrôlé de 479.970,37 € HTVA.</p> <p>2022: achèvement des travaux Publication au Journal officiel du GD de Luxembourg du 21/09/22 du Règlement grand-ducal du 14 septembre 2022 portant création de zones de protection autour des captages d'eau souterraine Brouch situées sur les territoires des communes de Bech et Biwer 2023: mise en service</p> <p>Décompte approuvé par le CC le 10.10.2025</p>						
	Total 631	41 102,40	0,00	0,00	0,00		
4/634/	634 Stockage						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00		
<i>211000/99002</i>	<i>Frais d'études d'infrastructure et d'aménagement Réservoir d'eau de Wecker</i>	<i>0,00</i>	<i>30 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>30 000,00</i>		
	cf. commentaire sub 4/634/211000/9901						
222100	Installations techniques	105 713,45	0,00	0,00	0,00		
<i>222100/16003</i>	<i>Installation d'un nouveau réservoir d'eau à Boudler</i>	<i>105 713,45</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		
	<p>2017: Approbation des plans et devis du projet définitif (1.731.600€, TVA et honoraires compris) par le conseil communal le 10/04/17. Approbation par la Ministère de l'Intérieur en date du 05/05/17, réf. no 83/17/CAC.</p> <p>2018: suivant le procès-verbal d'adjudication publique du 25 avril 2018, le montant total des travaux de gros oeuvre s'élève à 1.078.006,33€ (TTC)</p> <p>Vu la commande du 3 septembre 2018 passée à UVB Universal Bau SARL, les travaux de gros-oeuvre commenceront début 2019.</p>						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/634/	634 Stockage						
	<p>2021: Le collège échevinal a décidé le 06.01.21 d'adjuger, dans le cadre de la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable à Boudler, les travaux à la société PROWATEC LUXEMBOURG SA au montant contrôlé de 317.593,90 € HTVA (travaux d'électromécaniques)</p> <p>2023: mise en service</p> <p>Décompte approuvé par le CC le 10.10.2025</p>						
	Total 634	105 713,45	30 000,00	0,00	30 000,00		
4/635/	635 Distribution						
222100	Installations techniques	95 864,03	2 374 881,96	2 278 652,75	442 400,00		
222100/09003	<p><i>Assainissement de Hagelsdorf - ventilation eau potable</i></p> <p>0,00</p> <p>cf. commentaire sub 4/520/222100/09003</p> <p>Décompte approuvé par le CC le 18.12.2024</p>	0,00	0,00	0,00	0,00		
222100/19008	<p><i>Projet relatif au renouvellement des conduites d'eau potable entre les localités de Boudler, Boudlerbach et Breinert (Phase 1)</i></p> <p>74 503,29</p> <p>Approbation par le conseil communal du projet relatif au renouvellement des conduites d'eau potable entre les localités de Boudler, Boudlerbaach et Breinert et vote d'un crédit supplémentaire y relatif dans sa séance du 17 juillet 2019 et par le Ministère de l'Intérieur le 28/08/19.</p> <p>Devis 500.000€ HTVA y inclus honoraires Soumission (03/10/2019) : 665.0000 € HTVA avec honoraires</p> <p>Surplus de 65.000€ TTC pour le renouvellement du revêtement sur toute la largeur de la route.</p> <p>Surplus de 126.000€ TTC pour l'aménagement des arrêts de bus et des passages piétons pour les besoins PMR à Boudlerbach.</p> <p>2024: Révision des prix estimée à 47.000€ TTC</p> <p>Décompte approuvé par le CC le 10.10.2025</p>	74 503,29	0,00	0,00	0,00		
222100/20007	<p><i>Projet relatif au renouvellement des conduites d'eau potable entre les localités de Boudler, Boudlerbach et Breinert (Phase 2 + 3 (Boudlerbach-Brouch))</i></p> <p>6 347,25</p>	6 347,25	2 228 652,75	2 228 652,75	362 400,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/635/	635 Distribution						
<p>2021: Approbation des plans et du devis estimatif détaillé relatifs au projet définitif de renouvellement des conduites d'eau potable entre les localités de Boudler, Boudlerbach et Breinert (phase 2), élaborés par le bureau d'ingénieurs - conseils B.E.S.T. Ingénieurs - Conseils S.à r.l. par le conseil communal le 03/03/21 et par le Ministère de l'Intérieur le 18/03/21. Coût total des travaux (+ frais d'honoraires): 772.200 € ttc</p> <p>Vu la décision du collège échevinal n° 08/2021 du 14 janvier 2021 chargeant le bureau d'ingénieurs - conseils B.E.S.T. Ingénieurs - Conseils S.à r.l. de la mission de renouvellement des conduites d'eau potable entre les localités de Boudler, Boudlerbach et Breinert (phase 2) ; Revu sa délibération n° 01/2021-13 du 3 mars 2021 relative à l'approbation du projet définitif relatif au renouvellement des conduites d'eau potable entre les localités de Boudler, Boudlerbaach et Breinert (Phase 2), approuvée par le Ministère de l'Intérieur le 18 mars 2021 - réf 83/2021/CAC ; Vu la note technique, les plans et le devis estimatif détaillé relatifs à la modification du projet en question, élaborés par le bureau d'ingénieurs - conseils B.E.S.T. Ingénieurs - Conseils S.à r.l. le 21 septembre 2022 ; Attendu que le coût total des travaux, y inclus les frais d'honoraires, s'élève dorénavant à 2 597.400 € ttc ; Revu sa délibération n° 01/2021-14 du 3 mars 2021 relative à l'approbation du projet relatif au renouvellement de la traversée à Brouch - Phase II, approuvée par le Ministère de l'Intérieur le 18 mars 2021 - réf 228/2021/CAC ; Considérant que pour des raisons techniques et de synergies, une partie ce projet et plus particulièrement la pose de conduites d'eau potable entre les localités de Boudler et Brouch, sera exécuté en même temps que celui exposé ci-dessus ; Considérant que la modification porte essentiellement sur le renouvellement de la canalisation d'eau mixte et de surface à Boudler et ajoutant qu'un subside étatique de maximum 33% est escompté pour les travaux de canalisation de surface Le conseil communal a décidé d'approuver les plans et le devis estimatif détaillé relatifs à la modification du projet de renouvellement des conduites d'eau potable entre les localités de Boudler, Boudlerbach et Breinert (phase 2), élaborés par le bureau d'ingénieurs - conseils B.E.S.T. Ingénieurs - Conseils S.à r.l. le 21 septembre 2022.</p> <p>2024: Adjudication par le collège échevinal le 24 mai 2024 du renouvellement des conduites d'eau potable et pose des canalisations entre les localités de Brouch, Boudler et Boudlerbach (phases 2 + 3) et la pose d'une conduite de refoulement entre les localités de Brouch et Boudler (phase 1), les travaux à la société ALPHABAU SARL au montant contrôlé de</p>							

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/635/	635 Distribution						
	1.486.369,39€ HTVA. Début des travaux au 3ème trimestre.						
	2026: Finalisation des Travaux - Décompte à faire						
222100/20008	<i>Renouvellement de la traversée à Brouch - Phase II - ventilation eau potable</i>	0,00	10 000,00	0,00	0,00		
	2026: cf article 4/624/221313/13004						
222100/21002	<i>Projet relatif au renouvellement de la conduite d'eau potable entre les localités de Boudlerbach et Biwer (Phase 4 (Boudlerbach-Biwer))</i>	15 013,49	136 229,21	50 000,00	80 000,00		
	2022: approbation du projet par le conseil communal le 17/03/22 et par le Ministère de l'Intérieur le 19/04/22 2025-2026: Soumission prévue en fonction de l'avancée du projet relatif renouvellement de la traversée à Brouch - Phase II Réalisation en fonction des projets environnants						
	Total 635	95 864,03	2 374 881,96	2 278 652,75	442 400,00		
4/640/	640 Eclairage public						
222100	Installations techniques	67 730,13	82 269,87	80 000,00	80 000,00		
222100/20001	<i>Installations techniques de voirie - Changement progressif de l'éclairage public à l'LED</i>	67 730,13	82 269,87	80 000,00	80 000,00		
	2024: Rues dans la localité de Biwer: an der Langheck, Scheierbiereg, Meescheck, am Peesch, Buergaass, Hiel, om Béchel 2025-2026: Rue Neie Wee à Biwer et Wecker-Gare, Wecker, Breinert, Weydig, Boudler						
	Total 640	67 730,13	82 269,87	80 000,00	80 000,00		
4/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
221100	Terrains	4 706,25	2 497 800,18	2 482 273,93	4 080 000,00		
221100/99001	<i>Emprises - voirie CR</i>	4 473,75	25 526,25	10 000,00	15 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
221100/99002	Acquisition de terrains nus 2025: acquisition de parcelles près du complexe scolaire et autres parcelles dans le cadre du projet relatif au master plan du campus scolaire et sportif. - En séance du 01.12.25, le conseil communal a décidé d'approuver le compromis de vente signé le 11 septembre 2025 entre l'Administration communale de Biwer, partie acquéreuse, et les consorts WEIS, parties vendeuses, d'autre part, portant sur la vente de la parcelle de terrain inscrite au cadastre comme suit : Commune de Biwer, section C de Biwer, numéro 669/6070, lieu-dit « Op der Ĕmkéier », d'une surface de 1ha, 35 ares et 50 centiares, au prix de vente fixé à 4.065.000 €. <p>- En séance du 01.12.25, le conseil communal a décidé d'approuver l'acte de vente n° 382/2025 dressé en date du 29 octobre 2025 par-devant Maître Marie-Claude FRANK, notaire de résidence à Grevenmacher, entre l'Administration communale de Biwer, partie acquéreuse, d'une part et Monsieur François Pierre HALLER et les consorts HALLER, parties vendeuses, d'autre part, portant sur la vente d'une parcelle inscrite au cadastre comme suit : Commune de Biwer, section C de Biwer, numéro 543/6058, lieu-dit « Op der Ĕmkéier », terre labourable, d'une surface de 66 ares et 20 centiares, au prix de vente fixé à 2.000.000 €</p>	232,50	2 472 273,93	2 472 273,93	4 065 000,00		
	Total 650	4 706,25	2 497 800,18	2 482 273,93	4 080 000,00		
4/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	400 000,00		
221313/24001	Aménagement d'un parking à étage dans la Z.A. Scheerleck à Wecker-Gare 2024-2026: Pourparlers avec le promoteur. Les parties privilégient la concrétisation du projet par le biais d'un contrat de concession d'un droit de superficie et d'un financement du projet par le promoteur. (cf. 2/470/708211/99002)	0,00	0,00	0,00	0,00		
221313/25001	Aménagement d'un parking écologique pour le personnel des infrastructures communales	0,00	0,00	0,00	400 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
	2026: Élaboration du projet et réalisation suivant devis estimatif de 381.000€ du bureau d'études BEST						
	Total 690	0,00	0,00	0,00	400 000,00		
	Total général 6	1 028 037,48	5 753 105,21	5 709 268,00	6 207 400,00		
4/810/	8 Loisirs, culture et culte						
	810 Loisirs						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	75 000,00		
221313/21003	Aménagement des terrains alentours près du complexe scolaire	0,00	0,00	0,00	75 000,00		
	2026: Aménagement d'un parcours de fitness avec projet participatif						
	Total 810	0,00	0,00	0,00	75 000,00		
4/821/	821 Terrains de sports						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	80 000,00		
211000/26001	Développement d'un concept pour le campus sportif	0,00	0,00	0,00	80 000,00		
	2026: Élaboration d'un concept pour un nouveau terrain de foot avec aménagement de vestiaires avec buvette et d'une tribune						
222100	Installations techniques	0,00	66 000,00	0,00	70 000,00		
222100/99001	Terrains de sports - Installations techniques - Electricité - LED	0,00	66 000,00	0,00	70 000,00		
	2025-2026: Remplacement des projecteurs des terrains de foot par des LED + travaux de tirage de câblage Estimation terrain II: 54.000€						
223410	Mobilier	0,00	4 000,00	0,00	0,00		
223410/99001	Acquisition de conteneurs - équipement collectif	0,00	4 000,00	0,00	0,00		
	2025: Acquisition d'un conteneur pour le stockage du matériel du						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/821/	821 Terrains de sports						
	FC Jeunesse Biwer : suspens - a voir si encore nécessaire dans le cadre de la réalisation du masterplan						
	Total 821	0,00	70 000,00	0,00	150 000,00		
4/822/	822 Halls sportifs						
222100	Installations techniques	0,00	0,00	0,00	95 000,00		
222100/25001	Hall sportif - Remise en état	0,00	0,00	0,00	95 000,00		
	2026: - Changement de l'éclairage en LED (85.000€) - Mise à jour du l'éclairage de secours - Mise en place d'un parlophone - Digitalisation des portes						
	Total 822	0,00	0,00	0,00	95 000,00		
4/823/	823 Piscines						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	500 000,00		
221311/25001	Piscine - Renovation du bâtiment	0,00	0,00	0,00	500 000,00		
	2026 : planification d'un concept de rénovation global et premières mesures de rénovation						
	Total 823	0,00	0,00	0,00	500 000,00		
4/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
222100	Installations techniques	0,00	0,00	0,00	160 000,00		
222100/25001	Centre culturel Fancy - Remise en état	0,00	0,00	0,00	160 000,00		
	2026: - Travaux électriques (35.000€) - Eclairage, remise à niveau du système de sonorisation, vidéoprojecteur (70.000€) - Travaux de peinture (40.000€)						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
	- Remplacement de stores (10.000€) - Aménagement de l'entrée principale avec une rampe (6.000€) - Remise en état de l'escalier extérieur - Vestiaires de foot (estimation 40.000€)						
	Total 831	0,00	0,00	0,00	160 000,00		
4/838/	838 Patrimoine culturel						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	15 000,00		
221313/26001	Patrimoine culturel: mise en place de plaquettes explicatives sur les façades	0,00	0,00	0,00	15 000,00		
	Eventuel subside du Ministère de la culture (cf.1/838/163000/99001)						
	Total 838	0,00	0,00	0,00	15 000,00		
4/850/	850 Cultes						
222100	Installations techniques	0,00	0,00	0,00	60 000,00		
222100/25001	Cultes - Remise en état	0,00	0,00	0,00	60 000,00		
	2026: - Mise en place d'un système de fermeture centralisé pour les églises (7.000€) - Travaux à prévoir pour combattre les moisissures dans l'église de Wecker (estimation 50.000€)						
	Total 850	0,00	0,00	0,00	60 000,00		
4/860/	860 Fêtes publiques						
223280	Autres véhicules de transport	49 248,98	10 751,02	10 000,00	0,00		
223280/99001	Acquisition d'une remorque frigorifique et d'une remorque lave-vaisselle	49 248,98	10 751,02	10 000,00	0,00		
	2025: Achat de vaisselle pour la remorque lave-vaisselle						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/860/	860 Fêtes publiques						
	Total 860	49 248,98	10 751,02	10 000,00	0,00		
	Total général 8	49 248,98	80 751,02	10 000,00	1 055 000,00		
4/912/	9 Enseignement						
	912 Education préscolaire						
223410	Mobilier	72 644,78	27 355,22	25 000,00	25 000,00		
<i>223410/99001</i>	<i>Acquisition de mobilier pour l'école préscolaire</i>	<i>72 644,78</i>	<i>27 355,22</i>	<i>25 000,00</i>	<i>25 000,00</i>		
	2024: - Mise en place d'un espace de repos et de détente pour les enfants (Snoezelen Raum) (+/- 22.000€) - Aménagement d'une salle de classe (à voir en fonction du besoin) (+/- 24.000€) - achat de divers meubles et tapis (+/- 15.000€)						
	2025: - achat de petit mobilier supplémentaire (rangement, chaises) pour aménager la nouvelle salle de classe et d'un tapis - achat d'un frigo et d'un lave-vaisselle						
	2026: Acquisition de mobilier divers, afin de compléter le mobilier déjà existant dans les salles de classe du cycle 1 Offre ROOM: 6.878,43€						
	Mobilier supplémentaire à prévoir en raison de l'augmentation du nombre d'enfants (15.000€)						
223500	Matériel informatique (hardware)	1 310,82	12 689,18	5 000,00	25 000,00		
<i>223500/99001</i>	<i>Acquisition de matériel informatique pour l'école préscolaire</i>	<i>1 310,82</i>	<i>12 689,18</i>	<i>5 000,00</i>	<i>25 000,00</i>		
	2024: machine de découpe ScanNCut						
	2025: - matériel divers - Apple TV pour toutes les salles du C1 - desktop PC						
	2026: Acquisition de 3 tableaux interactifs VS pour les salles de classe du cycle 1 (18.400€)						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/912/	912 Education préscolaire						
	Total 912	73 955,60	40 044,40	30 000,00	50 000,00		
4/913/	913 Enseignement primaire						
223410	Mobilier	44 710,17	95 000,00	80 000,00	92 000,00		
223410/99001	Acquisition de mobilier pour l'école primaire	44 710,17	95 000,00	80 000,00	92 000,00		
	2024: - remise à neuf de la salle de classe 302 avec mise en place d'un meuble séparateur d'espace. - achat de chaises et de tables - divers petits meubles						
	2025: - rénovation des salles de classes 301, 303 et 306 au RDCH - acquisition de mobilier divers - acquisition d'un Airtramp (estimation 30.000€ - sous réserve de faisabilité)						
	2026: - Acquisition de mobilier divers, afin de compléter le mobilier déjà existant dans les salles de classes (22.000€) - Acquisition d'un complément du mobilier de la bibliothèque scolaire (25.000€)						
	Mobilier supplémentaire à prévoir en raison de l'augmentation du nombre d'enfants (45.000€)						
223500	Matériel informatique (hardware)	14 686,93	110 313,07	110 000,00	30 000,00		
223500/99001	Acquisition de matériel informatique pour l'école	14 686,93	110 313,07	110 000,00	30 000,00		
	2024: 20x Ipads et écouteurs (+/- 16.000) + 1 tableau interactif EPSON (7.261,02€) + coding lego we do (+/- 1.600€) + 1 imprimante 3D (719€)						
	2025: 10 tableaux interactifs EPSON, pour toutes les salles de classe restantes du bâtiment „École primaire” (offre 7.261,02€ par tableau) + 18 ozobots pour le cours de CODING + 20x Ipads 1 photocopieur (éventuel)						
	2026:						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/913/	913 Enseignement primaire						
	Remplacement de la 1ere génération d'iPads pour l'école + coding lego we do Remplacement éventuel des Ipads pour la rentrée 2026-2027						
	Total 913	59 397,10	205 313,07	190 000,00	122 000,00		
4/919/	919 Autre Enseignement fondamental						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	39 398,91	51 751,09	55 000,00	33 000,00		
211000/23001	<i>Frais de recherche et de développement</i>	39 398,91	51 751,09	55 000,00	33 000,00		
	Frais d'études relatives à l'évolution démographique de la commune et de la capacité du complexe scolaire (masterplan) 2026: Etablissement de la programmation définitive et rédaction du rapport finale en vue de la préparation pour le concours d'architecte						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	72 067,98	307 932,02	260 000,00	50 000,00		
221311/20012	<i>Remise en état des bâtiments de l'enseignement fondamental</i>	72 067,98	217 932,02	200 000,00	50 000,00		
	2024: rénovation de salles de classes et remplacement de lavabos (dans les salles de classes). 2025: - nouveaux lavabos pour RDC (12.500€) - travaux dans des salles 301, 303 et 306 (15.000€) - peinture des salles (Cycle 2-4) (30.000€) - remplacement des fenêtres au RDC - remise en état l'éclairage de secours (65.000€) 2026: - Digitalisation des portes intérieures (5.000€) - Travaux dans la bibliothèque (10.000€)						
221311/25001	<i>Transformation de l'aire de jeux du campus scolaire</i>	0,00	90 000,00	60 000,00	0,00		
	2025: remplacement et déplacement de jeux (offre 60.000€)						
	Total 919	111 466,89	359 683,11	315 000,00	83 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	Total général 9	244 819,59	605 040,58	535 000,00	255 000,00		
	TOTAL GENERAL	4 264 208,47	11 015 972,52	9 106 409,42	14 056 505,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

(Cette ventilation n'est pas requise au cas où les ouvriers, le matériel roulant, etc., sont affectés à des services bien distincts.)

N.B. Le crédit global à prévoir au budget est inscrit à un article de la fonction spéciale 000 ci-dessous. Il est ventilé suivant les besoins approximatifs, estimés pour les fonctions pouvant entrer en ligne de compte, et les tranches de crédit sont reportées aux articles correspondants de la formule budgétaire.

Le receveur tiendra une chemise pour chaque article de la fonction spéciale 000 et y imputera les dépenses en cours d'exercice.
Les pièces comptables sont et restent classées dans les chemises de ces articles. A la clôture de l'exercice la dépense globale est ventilée et reportée sur les différents articles budgétaires suivant une clef de répartition, déterminée soit sur la base de rapports de travail, soit sur la base d'une estimation raisonnée de l'administration communale.

Assurances sur bâtiments (incendie / vol...)		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/614100/99001	Assurances sur bâtiments (incendie / vol...)	24 339,86	35 000,00	23 804,23	35 000,00		
	Dépense globale à ventiler	24 339,86	35 000,00	23 804,23	35 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/131/614100/99001	Assurances sur aires de jeux, wc publics aire de jeux, mobilier urbain et installations diverses - Ventilation 1,90%- 1,90%			452,28	665,00		
3/132/614100/99001	Bâtiments communaux - Assurances d'incendie - Ventilation 12,17%- 12,17%			2 896,97	4 259,50		
3/241/614100/99001	Crèche - Assurances sur bâtiments (incendie / vol...) - Ventilation 7,09%- 7,09%			1 687,72	2 481,50		
3/242/614100/99001	Maison relais - Assurance d'incendie - Ventilation 11,07%- 11,07%			2 635,13	3 874,50		
3/322/614100/99001	Service d'incendie et de sauvetage - Assurances d'incendie - Ventilation 2,93%- 2,93%			697,46	1 025,50		
3/412/614100/99001	Sylviculture - Assurance véhicule - Ventilation 0,08%- 0,08%			19,04	28,00		
3/425/614100/99001	Production et Distribution de l'électricité - Assurances d'incendie - Ventilation 0,22%- 0,22%			52,40	77,00		
3/626/614100/99001	Cimetières - Assurances d'incendie - Ventilation 0,57%- 0,57%			135,68	199,50		
3/627/614100/99002	Atelier - Assurances ateliers communaux, hangar service technique - Ventilation 4,53%- 4,53%			1 078,33	1 585,50		
3/634/614100/99001	Eau potable - Assurances d'incendie - Ventilation 0,71%- 0,71%			169,01	248,50		
3/821/614100/99001	Terrains de sports - Assurances d'incendie - Ventilation 0,32%- 0,32%			76,17	112,00		
3/822/614100/99001	Halls sportifs - Assurances d'incendie - Ventilation 7,40%- 7,40%			1 761,51	2 590,00		
3/823/614100/99001	Piscine - Assurances d'incendie - Ventilation 11,02%- 11,02%			2 623,23	3 857,00		
3/831/614100/99001	Centres culturels et Salles de fêtes - Assurances d'incendie - Ventilation 7,39%- 7,39%			1 759,13	2 586,50		
3/850/614100/99001	Cultes - Assurances d'incendie - Ventilation			3 963,40	5 827,50		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Assurances sur bâtiments (incendie / vol...)		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/919/614100/99001	16,65%- 16,65% Enseignement - Assurances d'incendie - Ventilation 15,95%- 15,95%			3 796,77	5 582,50		
	Total des tranches imputées			23 804,23	35 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Charges sociales		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/623000/99001	Charges sociales: Autres charges sociales patronales	77 062,57	83 000,00	97 500,00	100 000,00		
	Dépense globale à ventiler	77 062,57	83 000,00	97 500,00	100 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/121/623000/99001	Secrétariat - Charges sociales 6,84%- 6,84%			6 669,00	6 840,00		
3/131/623000/99001	Urbanisme - Charges sociales 35,09%- 35,09%			34 212,75	35 090,00		
3/132/623000/99001	Bâtiments communaux - Charges sociales 2,53%- 2,53%			2 466,75	2 530,00		
3/241/623000/99001	Crèche - Charges sociales 0,82%- 0,82%			799,50	820,00		
3/242/623000/99001	Maison Relais - Charges sociales 1,18%- 1,18%			1 150,50	1 180,00		
3/411/623000/99001	Agriculture - Charges sociales 9,77%- 9,77%			9 525,75	9 770,00		
3/412/623000/99001	Sylviculture - Charges sociales 0,50%- 0,50%			487,50	500,00		
3/510/623000/99001	Gestion des déchets - Charges sociales 6,88%- 6,88%			6 708,00	6 880,00		
3/520/623000/99001	Eaux usées - Charges sociales 1,29%- 1,29%			1 257,75	1 290,00		
3/624/623000/99001	Voirie vicinale - Charges sociales 12,12%- 12,12%			11 817,00	12 120,00		
3/626/623000/99001	Cimetières - Charges sociales 1,19%- 1,19%			1 160,25	1 190,00		
3/627/623000/99001	Atelier - Charges sociales 0,80%- 0,80%			780,00	800,00		
3/639/623000/99001	Eau potable - Charges sociales 7,46%- 7,46%			7 273,50	7 460,00		
3/821/623000/99001	Terrains de sports - Charges sociales 3,31%- 3,31%			3 227,25	3 310,00		
3/822/623000/99001	Halls sportifs - Charges sociales 0,88%- 0,88%			858,00	880,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Charges sociales		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/823/623000/99001	Piscine - Charges sociales 0,59%- 0,59%			575,25	590,00		
3/831/623000/99001	Centres culturels et Salles de fêtes - Charges sociales 0,40%- 0,40%			390,00	400,00		
3/850/623000/99001	Cultes - Charges sociales 0,61%- 0,61%			594,75	610,00		
3/919/623000/99001	Enseignement - Charges sociales 7,74%- 7,74%			7 546,50	7 740,00		
	Total des tranches imputées			97 500,00	100 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Electricité: éclairage public, piscine, école, ...		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608112/99001	Achats non stockés: Electricité	95 737,97	100 000,00	90 000,00	90 000,00		
	Dépense globale à ventiler	95 737,97	100 000,00	90 000,00	90 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/241/608112/99001	Crèche - Achats non stockés: Electricité - Ventilation 8,40%- 8,40%			7 560,00	7 560,00		
3/322/608112/99002	Service d'incendie et de sauvetage - Achats non stockés: Electricité - Ventilation 2,09%- 2,09%			1 881,00	1 881,00		
3/624/608112/99002	Voirie vicinale - Achats non stockés: Electricité - Ventilation 19,34%- 19,34%			17 406,00	17 406,00		
3/627/608112/99002	Atelier - Achats non stockés: Electricité - Ventilation 4,35%- 4,35%			3 915,00	3 915,00		
3/821/608112/99002	Terrains de sports - Achats non stockés: Electricité - Ventilation 4,73%- 4,73%			4 257,00	4 257,00		
3/822/608112/99002	Halls sportifs - Achats non stockés: Electricité - Ventilation 6,45%- 6,45%			5 805,00	5 805,00		
3/823/608112/99002	Piscine - Achats non stockés: Electricité - Ventilation 40,86%- 40,86%			36 774,00	36 774,00		
3/831/608112/99002	Centres culturels et Salles de fêtes - Achats non stockés: Electricité - Ventilation 2,99%- 2,99%			2 691,00	2 691,00		
3/919/608112/99002	Enseignement - Achats non stockés: Electricité - Ventilation 10,79%- 10,79%			9 711,00	9 711,00		
	Total des tranches imputées			90 000,00	90 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Gaz Maison Relais, Enseignement préscolaire, Enseignement fondamental		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608113/99002	Achats non stockés: Gaz de canalisation Gaz Maison Relais, Enseignement préscolaire, Enseignement fondamental	41 470,09	45 000,00	15 000,00	30 000,00		
	Dépense globale à ventiler	41 470,09	45 000,00	15 000,00	30 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/242/608113/99001	Maison relais - Achats non stockés: Gaz de canalisation 50,00%- 50,00%			7 500,00	15 000,00		
3/912/608113/99001	Education préscolaire - Achats non stockés: Gaz de canalisation 25,00%- 25,00%			3 750,00	7 500,00		
3/919/608113/99001	Enseignement - Frais de chauffage (gaz) - Ventilation 25,00%- 25,00%			3 750,00	7 500,00		
	Total des tranches imputées			15 000,00	30 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Gaz Piscine, Hall sportif, Centre culturel Fancy		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2025	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026	Budget rectificatif 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608113/99001	Achats non stockés: Gaz de canalisation Piscine, Hall Sportif, Centre culturel Fancy	66 188,21	65 000,00	31 000,00	54 000,00		
	Dépense globale à ventiler	66 188,21	65 000,00	31 000,00	54 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/822/608113/99001	Halls sportifs - Frais de chauffage (gaz) - Ventilation 32,50%- 32,50%			10 075,00	17 550,00		
3/823/608113/99001	Piscine - Frais de chauffage (gaz) - Ventilation 41,00%- 41,00%			12 710,00	22 140,00		
3/831/608113/99001	Centres culturels et Salles de fêtes - Achats non stockés: Gaz de canalisation - Ventilation 26,50%- 26,50%			8 215,00	14 310,00		
	Total des tranches imputées			31 000,00	54 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Rémunérations des ouvriers		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/621000/99001	Rémunération de base ouvriers ventilation source 2024: Embauche de 2 salariés à tâche manuelle en début d'année 2025: Licenciement d'un salarié à tâche manuelle 2026: Départ en pension DB au 31.03.25 Embauche de 2 salariés à tâche manuelle au printemps	557 032,98	550 000,00	610 000,00	620 000,00		
	Dépense globale à ventiler	557 032,98	550 000,00	610 000,00	620 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/121/621000/99002	Affaires générales - Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers) 6,84%- 6,84%			41 724,00	42 408,00		
3/131/621000/99001	Urbanisme - Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers) 35,09%- 35,09%			214 049,00	217 558,00		
3/132/621000/99001	Bâtiments communaux - Salaires des salariés à tâches manuelle 2,53%- 2,53%			15 433,00	15 686,00		
3/241/621000/99001	Crèche - Salaires des salariés à tâche manuelle 0,82%- 0,82%			5 002,00	5 084,00		
3/242/621000/99001	Maison Relais - Salaires des salariés à tâche manuelle 1,18%- 1,18%			7 198,00	7 316,00		
3/411/621000/99001	Agriculture - Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers) 9,77%- 9,77%			59 597,00	60 574,00		
3/412/621000/99001	Sylviculture - Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers) 0,50%- 0,50%			3 050,00	3 100,00		
3/510/621000/99001	Gestion des déchets - Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers) 6,88%- 6,88%			41 968,00	42 656,00		
3/520/621000/99001	Eaux usées - Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers) 1,29%- 1,29%			7 869,00	7 998,00		
3/624/621000/99001	Voirie vicinale - Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers) 12,12%- 12,12%			73 932,00	75 144,00		
3/626/621000/99001	Cimetières - Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers) 1,19%- 1,19%			7 259,00	7 378,00		
3/627/621000/99001	Atelier - Salaires des salariés à tâche manuelle 0,80%- 0,80%			4 880,00	4 960,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Rémunérations des ouvriers		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/639/621000/99001	Eau potable - Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers) 7,46%- 7,46%			45 506,00	46 252,00		
3/821/621000/99001	Terrains de sports - Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers) 3,31%- 3,31%			20 191,00	20 522,00		
3/822/621000/99001	Halls sportifs - Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers) 0,88%- 0,88%			5 368,00	5 456,00		
3/823/621000/99001	Piscine - Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers) 0,59%- 0,59%			3 599,00	3 658,00		
3/831/621000/99001	Centres culturels et Salles de fêtes - Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers) 0,40%- 0,40%			2 440,00	2 480,00		
3/850/621000/99001	Cultes - Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers) 0,61%- 0,61%			3 721,00	3 782,00		
3/919/621000/99001	Enseignement - Salaires des salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers) 7,74%- 7,74%			47 214,00	47 988,00		
Total des tranches imputées				610 000,00	620 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Téléphone		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/615300/99001	Téléphone	14 159,38	16 000,00	16 000,00	16 000,00		
	Dépense globale à ventiler	14 159,38	16 000,00	16 000,00	16 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/129/615300/99002	Administration - Frais de télécommunications - Ventilation 23,39%- 23,39%			3 742,40	3 742,40		
3/241/615300/99001	Crèche - Frais de télécommunications - Ventilation 12,80%- 12,80%			2 048,00	2 048,00		
3/242/615300/99001	Maison relais - Frais de télécommunications - Ventilation 17,67%- 17,67%			2 827,20	2 827,20		
3/627/615300/99001	Atelier - Frais de télécommunication - Ventilation 5,73%- 5,73%			916,80	916,80		
3/821/615300/99001	Autres frais de télécommunication 2,76%- 2,76%			441,60	441,60		
3/822/615300/99001	Halls sportifs - Frais de télécommunications - Ventilation 5,08%- 5,08%			812,80	812,80		
3/823/615300/99001	Piscine - Frais de télécommunications - Ventilation 4,99%- 4,99%			798,40	798,40		
3/919/615300/99002	Enseignement - Frais de télécommunications - Ventilation 27,58%- 27,58%			4 412,80	4 412,80		
	Total des tranches imputées			16 000,00	16 000,00		

**TABLEAU COMPARATIF
DES RECETTES ET DES DEPENSES ORDINAIRES DE DIVERS SERVICES COMMUNAUX**

Budget rectifié 2025		Budget 2026	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2025

SERVICE ORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	7 926,26	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	12 501 037,86	2 361 573,45		
2	Protection sociale	169 700,00	1 435 641,55		
3	Ordre et sécurité publics	42 000,42	87 318,11		
4	Affaires économiques	260 195,77	318 750,13		
5	Protection de l'environnement	673 140,00	1 367 239,82		
6	Logements et équipements collectifs	422 371,70	1 310 528,57		
8	Loisirs, culture et culte	159 350,65	904 296,37		
9	Enseignement	9 475,24	569 109,87		
SERVICE ORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		14 245 197,90	8 354 457,87		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2025

SERVICE EXTRAORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	0,00	1 504 663,97		
2	Protection sociale	0,00	64 000,00		
3	Ordre et sécurité publics	0,00	8 000,00		
4	Affaires économiques	0,00	70 000,00		
5	Protection de l'environnement	20 000,00	1 205 477,45		
6	Logements et équipements collectifs	40 133,52	5 709 268,00		
8	Loisirs, culture et culte	0,00	10 000,00		
9	Enseignement	0,00	535 000,00		
SERVICE EXTRAORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		60 133,52	9 106 409,42		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2026

SERVICE ORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	11 383 681,83	2 757 878,38		
2	Protection sociale	152 300,00	1 259 231,20		
3	Ordre et sécurité publics	42 000,42	149 835,54		
4	Affaires économiques	219 500,00	451 899,00		
5	Protection de l'environnement	898 800,00	1 253 177,00		
6	Logements et équipements collectifs	586 400,00	1 366 475,30		
8	Loisirs, culture et culte	151 500,00	887 640,80		
9	Enseignement	11 800,00	586 834,30		
SERVICE ORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		13 445 982,25	8 712 971,52		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2026

SERVICE EXTRAORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	6 552 306,05	2 830 105,00		
2	Protection sociale	0,00	47 500,00		
3	Ordre et sécurité publics	0,00	0,00		
4	Affaires économiques	83 400,00	624 000,00		
5	Protection de l'environnement	551 838,64	3 037 500,00		
6	Logements et équipements collectifs	2 166 100,00	6 207 400,00		
8	Loisirs, culture et culte	0,00	1 055 000,00		
9	Enseignement	0,00	255 000,00		
SERVICE EXTRAORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		9 353 644,69	14 056 505,00		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2025

	Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
	Service ordinaire	Service extraordinaire	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	14 245 197,90	60 133,52		
Total des dépenses	8 354 457,87	9 106 409,42		
Boni propre à l'exercice	5 890 740,03			
Mali propre à l'exercice		9 046 275,90		
Boni du compte 2024	5 507 359,80			
Mali du compte 2024				
Boni général	11 398 099,83			
Mali général		9 046 275,90		
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 9 046 275,90	+ 9 046 275,90		
Boni présumé fin 2025	2 351 823,93			
Mali présumé fin 2025				

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2026

	Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
	Service ordinaire	Service extraordinaire	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	13 445 982,25	9 353 644,69		
Total des dépenses	8 712 971,52	14 056 505,00		
Boni propre à l'exercice	4 733 010,73			
Mali propre à l'exercice		4 702 860,31		
Boni présumé fin 2025	2 351 823,93			
Mali présumé fin 2025				
Boni général	7 084 834,66			
Mali général		4 702 860,31		
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 4 702 860,31	+ 4 702 860,31		
Boni définitif	2 381 974,35			
Mali définitif				

EXTRAIT
du registre aux délibérations du Conseil Communal

SÉANCE publique du 17.12.2025

Date de l'annonce publique
de la séance 09.12.2025

Date de la convocation des
conseillers 09.12.2025

Présents: M. Marc LENTZ, bourgmestre
Mmes Sylvie STEINMETZ et Martine BIRKEL, échevines
M. Ady GOEBEL, Mme Léa MAI, M. Nico LEMMER, Mme Joëlle WEIS, M. Laurent KASEL
et Mme Josée ETRINGER-SEIL, conseillers

Absents: a) excusés ///

b) sans motif ///

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu le budget rectifié de l'exercice 2025 et au budget de l'exercice 2026;

Vu le chapitre 1er du titre 4 de la loi communale;

Vu les dispositions et instructions sur la matière;

ARRÊTE

|

à 8 voix oui et 1 voix non
le budget rectifié de l'exercice 2025

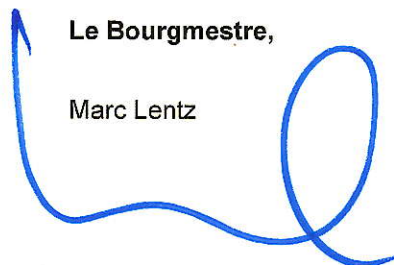
à 8 voix oui et 1 voix non
le budget de l'exercice 2026

Suivent les signatures
Pour expédition conforme,

A Biwer, le 17 décembre 2025

Le Bourgmestre,

Marc Lentz



Le Secrétaire,

Pierre Bayonnove



	Fonds de réserve budgétaire	Fonds de réserve pacte logement	Autres réserves	Total
Avoirs au 30/04/2024 (fin ex. 2023)	884.321,22 €	272.106,05 €	0,00 €	1.156.427,27 €
Avoirs au 30/04/2025 (fin ex. 2024)	884.321,22 €	272.106,05 €	0,00 €	1.156.427,27 €

Caractéristiques Générales

Population au 31.12.2026 (estimation) : **1930**Superficie des bois appartenant à la commune : **429** haSuperficie des prés et terres labourables appartenant à la commune : **20** haVoirie - vicinale : **16** kmVoirie - rurale : **64** km

Fiscalité

Exercice	Impôt foncier											Impôt commercial communal			
	Date délibération	Date arrêté	Taux A	Taux B	Taux B1	Taux B2	Taux B3	Taux B4	Taux B5	Taux B6	Montant	Date délibération	Date arrêté	Taux	Montant
2024	25.04.2023		300%	300%							106.581,30 €	25.04.2023		300%	1.540.465,08 €
2025	15.05.2024	01.07.2024	300%	300%							112.521,70 €	15.05.2024	01.07.2024	300%	1.703.754,38 €
2026	20.05.2025	25.06.2025	300%	300%							115.000,00 €	20.05.2025	25.06.2025	300%	1.731.482,75 €

	mardi 31 décembre 2024			mercredi 31 décembre 2025			jeudi 31 décembre 2026		
	Nbr d'agents	Tot h/sem	ETP	Nbr d'agents	Tot h/sem	ETP	Nbr d'agents	Tot h/sem	ETP
1. Fonctionnaires									
40 heures par semaine -	5	200,00 h	5,00	5	200,00 h	5,00	6	240,00 h	6,00
28 heures par semaine -	1	28,00 h	0,70	1	28,00 h	0,70	1	28,00 h	0,70
20 heures par semaine -	1	20,00 h	0,50	1	20,00 h	0,50	1	20,00 h	0,50
Sous-total 1 :	7	248,00 h	6,20	7	248,00 h	6,20	8	288,00 h	7,20
2. Employés communaux									
40 heures par semaine -	0	0,00 h	0,00	0	0,00 h	0,00	0	0,00 h	0,00
20 heures par semaine -	0	0,00 h	0,00	0	0,00 h	0,00	0	0,00 h	0,00
Sous-total 2 :	0	0,00 h	0,00	0	0,00 h	0,00	0	0,00 h	0,00
3. Salariés à tâche intellectuelle									
40 heures par semaine -	0	0,00 h	0,00	0	0,00 h	0,00	0	0,00 h	0,00
20 heures par semaine -	0	0,00 h	0,00	0	0,00 h	0,00	0	0,00 h	0,00
Sous-total 3 :	0	0,00 h	0,00	0	0,00 h	0,00	0	0,00 h	0,00
4. Salariés à tâche manuelle									
40 heures par semaine -	10	400,00 h	10,00	10	400,00 h	10,00	10	400,00 h	10,00
20 heures par semaine -	0	0,00 h	0,00	0	0,00 h	0,00	0	0,00 h	0,00
Sous-total 4 :	10	400,00 h	10,00	10	400,00 h	10,00	10	400,00 h	10,00
TOTAL GÉNÉRAL :	17	648,00 h	16,20	17	648,00 h	16,20	18	688,00 h	17,20

1) Syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance de la commune**A) Parts dans les frais de fonctionnement et apports en capital**

Nom du syndicat et/ou l'établissement public	Article	Budget rectifié 2025	Budget 2026
OSCG	4/180/000238180/O/99001	330,00 €	105,00 €
OSCG	3/260/000648220/O/99001	103.500,00 €	102.000,00 €
SIAEG	3/470/000648211/S/99001	0,00 €	0,00 €
SYVICOL	3/111/000648211/S/99001	5.712,00 €	6.306,30 €
SIGI	3/129/000648211/S/99001	34.934,57 €	26.657,52 €
SIGI	3/129/000648211/S/99002	44.721,26 €	34.176,32 €
SIGI	3/129/000648211/S/99003	25.300,00 €	25.159,43 €
SIDEST	3/520/000648211/S/99001	694.007,30 €	457.365,00 €
SICEC	3/626/000648211/S/99001	500,00 €	500,00 €
SIDERE	3/639/000648212/S/99001	448.600,00 €	494.000,00 €
SIAEG	4/470/000238120/S/99001	0,00 €	0,00 €
SIGRE	3/510/000648211/S/99001	0,00 €	0,00 €
SIGI	4/129/000238120/S/99001	0,00 €	0,00 €
SIGRE	3/510/000648211/S/99002	15.232,00 €	15.288,00 €
SIGI	3/129/000648211/S/99004	2.000,00 €	4.000,00 €
SIDEST	4/520/000238120/S/99001	1.000.000,00 €	2.000.000,00 €
NGPM	3/590/000648212/S/99002	10.000,00 €	6.000,00 €
SIAS	3/590/000648211/S/99002	63.000,00 €	106.000,00 €
NGPM	3/590/000648212/S/99003	34.000,00 €	31.000,00 €
	Total	2.481.837,13 €	3.308.557,57 €

B) Parts dans les intérêts et dans le remboursement d'emprunts de syndicats

Nom du syndicat	Montant initial de l'emprunt	Solde au 31.12.2024	Article	Budget rectifié 2025	Budget 2026
-----------------	------------------------------	---------------------	---------	----------------------	-------------

2) Cautions accordées par la Commune

Nom du cautionné	Autorisation date	Montant	Nature (emprunt/compte courant)	Durée
				année(s)

3) Parts dans les sociétés commerciales

Nom du syndicat	Date de l'autorisation ministérielle	Nombre d'actions	Valeur nominale de l'action	Pourcentage de participation dans la société
CREOS LUXEMBOURG SA	05.02.2010	5045	334,07 €	1,10%